

Les juges seront soumis à des règles de conduite

Répondant aux attentes des milieux politiques et de l'opinion publique en général, le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, a déposé hier un projet de loi à l'Assemblée nationale, en vue de la création d'un conseil de la magistrature et l'adoption

d'un code de déontologie pour les juges.

Le conseil de la magistrature sera chargé de mettre au point le code de déontologie et d'examiner les plaintes qui pourraient être logées contre tel ou tel juge. Le conseil verra également à

organiser des programmes de perfectionnement pour les juges, favoriser l'efficacité et l'uniformisation des procédures judiciaires, à recevoir suggestions, recommandations et demandes et à coopérer avec tout autre organisme à l'extérieur de la

province dont les buts sont analogues.

Le code de déontologie déterminera les règles de conduite des juges et leurs devoirs envers le public. Les infractions au code pourront être signalées au conseil de la magistrature.

Celui-ci pourra alors faire enquête et le cas échéant, recommander au ministre de la Justice de présenter une requête en destitution à l'encontre du juge visé par la plainte. Parfois, une réprimande suffira. Le projet de loi gouvernement-

tal confirme également les changements amorcés par le ministre au sujet de la nomination des juges. Ainsi, le conseil des ministres pourra établir une procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juge.

— page A 9

la presse

LE PLUS GRAND
QUOTIDIEN
FRANÇAIS
D'AMÉRIQUE

MONTREAL,
MERCREDI 31 MAI 1978,
94e ANNÉE, no 21,
120 PAGES, 8 CAHIERS

25 CENTS
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

METEO

Averses et orages en après-midi
Minimum: 16 Maximum: 32
Demain: beau
Détails à la page A 2

pleins feux

La gauche se méfie aussi d'elle-même

Le troisième article de la série de notre collaborateur Louis-Bernard ROBITAILLE sur le dixième anniversaire des événements de mai 1968 en France.

— page A 13

Sun Life a perdu 70 hommes

La Sun Life a perdu quelque 70 de ses représentants au Québec aux mains de concurrents de même qu'environ 30 pour cent de ses nouvelles affaires au cours de mars et d'avril derniers à la suite du débat soulevé autour du départ du siège social pour Toronto et des \$422 millions de primes québécoises «siphonnées» à l'extérieur. L'assureur-vie a confirmé l'ordre de grandeur de ces pertes et les a expliquées par plusieurs facteurs. De leur côté, les compagnies autochtones progressent plus rapidement.

— page D 1

le monde

Un ours un peu plus inquiétant

L'accroissement de la puissance soviétique dans le monde, et en Afrique notamment, inquiète l'OTAN. Ce thème a dominé hier la première journée du 5e Sommet de l'Alliance, à Washington. Mais les travaux d'hier font aussi ressortir que l'OTAN est loin de faire l'unanimité autour de la stratégie à adopter face à cette menace. Le président Carter propose la confrontation. Comme nous l'explique Jean PELLETIER, le premier ministre Trudeau, manoeuvrant prudemment entre les tenants de la ligne dure et les partisans de l'ouverture, suggère des «initiatives audacieuses» dans le domaine du désarmement.

— pages B 1 et B 5

édito

• L'OTAN et les aléas de la détente

par Jean PELLERIN

— page A 4

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: F 1 à F 3
— Horaires: F 4
Bandes dessinées: G 19
Décès, naissances, etc.: G 19
Économie: D 1 à D 5
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: G 10
Les échecs: D 7
Loisirs et récréation: D 7
Médecine d'aujourd'hui: E 4
Mon œil sur Montréal: F 4
Mot mystère: G 19
Mots croisés: G 19
Petites annonces: F 6, F 7, G 1 à G 18
Radio et télévision: F 4
Roman: Howard Hughes: G 3
Sports: C 1 K 2 C 8
— Chasse et pêche: C 11
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 9

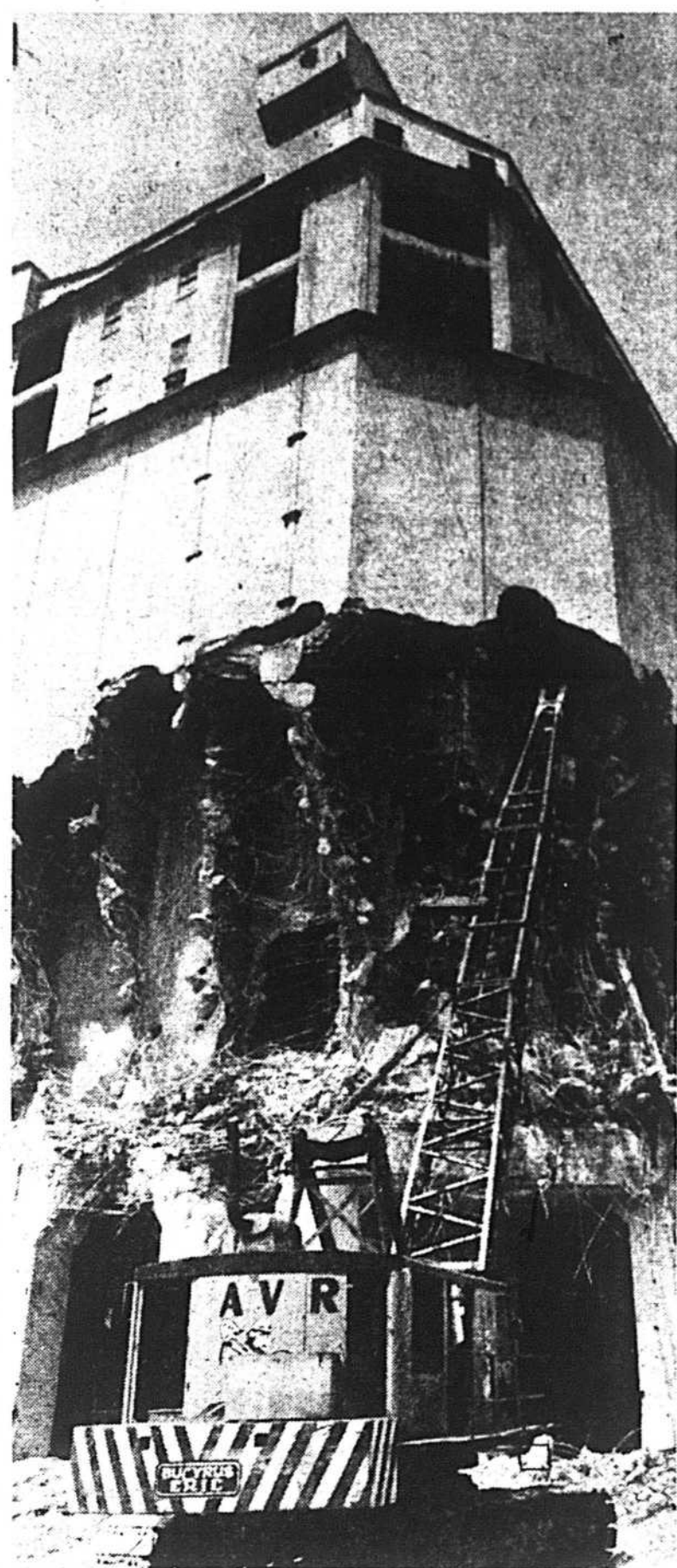


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Vue sur le fleuve

Enfin s'ouvre une fenêtre sur le fleuve, avec le début de la démolition du grand silo à céréales situé devant la Place Jacques-Cartier et les bureaux municipaux de l'édifice Bonsecours, rue de la Commune. C'est le ministère fédéral des Affaires urbaines qui fournit les \$700,000 nécessaires à la démolition.

— page A 3

Il n'est pas question de pardon pour les jugés de la CTCUM

— page C 14



photo René Picard, LA PRESSE
Le délégué battu, M. Bernard Gendron.

Le plombier rossé voudrait bien rétablir la paix au «local 144»

Le délégué de chantier battu, la semaine dernière, à la suite de la «partie d'omelette» qui a coupé court à une assemblée du Local 144 de l'Union internationale des plombiers (FTQ), a décidé de passer l'éponge et exhorte ses confrères syndiqués à abandonner toute velléité de violence.

«Il faut que l'on puisse exposer ses convictions sans crainte de représailles, dans notre syndicat comme ailleurs», a déclaré à LA

PRESSE M. Bernard Gendron, battu à coups de poing parce qu'il avait été nommé au poste de délégué de chantier par les tuteurs du Local.

Avouant qu'il a encore peur de retourner en assemblée après ce qui s'est passé, M. Gendron, qui a subi des blessures aux côtes et à la figure, en appelle à la démocratie syndicale.

«La seule façon de nous sortir de la tutelle et de prendre en mains nos affaires syndicales

est de travailler à instaurer un climat de démocratie dans le Local», a dit M. Gendron, en ajoutant que l'on n'y parviendra pas avec des coups...

«Si le climat de violence qui aboutit à la brutalité physique se maintient, c'en sera fait de l'avenir de notre syndicat», dit-il.

Assemblées d'information
Les tuteurs du Local 144, Me Gérard Beaudry et Me Yves Gauthier, doivent en principe

tenir d'autres réunions d'information à l'intention des syndiqués, comme l'assemblée de la semaine dernière devait en être une.

L'intervention de ce que la Commission Cliche avait appelé «l'armée privée» d'André «Dédé» Desjardins laisse les plombiers incertains quant à la tenue des autres réunions destinées à faire le point sur le mandat de la tutelle.

La taxe de vente Québec et Ottawa ont repris la discussion

Le différend Québec-Ottawa sur la taxe de vente a pris une tournure nouvelle hier lorsque le ministre provincial des Finances, Jacques Parizeau, a annoncé que son sous-ministre Michel Caron serait dépêché à Ottawa pour s'entretenir avec son homologue fédéral.

Cette décision fait suite à une «ouverture» que M. Parizeau aurait cru déceler dans la dernière déclaration publique du ministre fédéral Jean Chrétien

lundi. M. Caron aurait pour mandat de discuter avec les fonctionnaires fédéraux d'un compromis qui serait acceptable par MM. Trudeau et Lévesque.

Aux communes, le chef de l'opposition, Joe Clark, a affirmé hier soir que les conservateurs étaient prêts à retarder indéfiniment l'adoption du projet gouvernemental sur l'abaissement de la taxe de vente, à moins que des amendements n'y soient apportés.

— page A 2

Saint-Jacques Rien à faire, le clocher jure!

Classés monuments historiques, les restes de l'église Saint-Jacques, le clocher de la rue Saint-Denis et la façade du transept sud située rue Sainte-Catherine, font maintenant partie des deux nouveaux immeubles de l'université du Québec.

C'était inévitable, les deux architectures, l'ancienne et la moderne, jurent. Au début, le clocher devait servir d'élément sculptural et n'être rattaché que par deux poutres au nouvel édifice. Pour des raisons d'harmonie visuelle, on décida de le rattacher à l'édifice par un petit bâtiment où seront conservées toutes les boiseries qui meublaient la sacristie dessinée par Victor Bourgeois au siècle dernier.

C'est en septembre 1979 que les nouveaux édifices doivent accueillir les étudiants de l'U-QAM.

Le tout aura coûté environ \$64 millions.

— page C 20

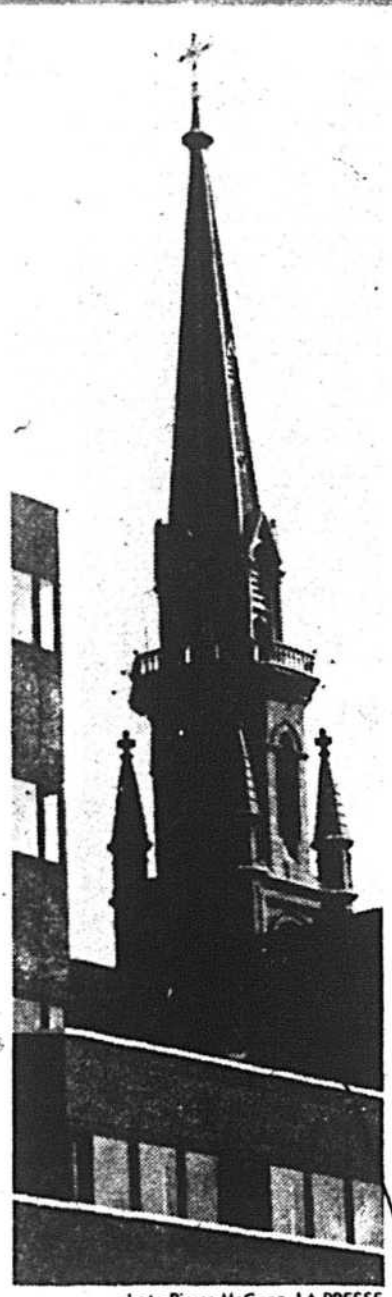


photo Pierre McCann, LA PRESSE



Scotty, un modèle?

Tandis que la venue possible de Scotty Bowman avec les Rangers et les Blues continue de faire la manchette des pages sportives à New York et St. Louis, le Canadien étudiait hier la dernière contre-proposition Bowman-David Schafitz. Les besoins des trois équipes diffèrent totalement. Si les Rangers et les Blues ont besoin de millions d'ins-tantanes pour sauver les meubles, l'organisation du Canadien est forte et repose davantage sur le travail d'une équipe de gérance que sur la compétence d'un seul homme. Scotty Bowman réussira-t-il à changer un style de gestion qui a largement fait ses preuves?

— page C 1

Le logement

Les contrôles n'empêchent pas le profit

Dans le quatrième d'une série d'articles sur le logement au Québec, François BERGER souligne que le contrôle des loyers n'a pas d'effet pratique sur l'ensemble des prix du logement, et qu'il se contente d'ajuster aux taux du marché les hausses de loyer contestées par les locataires. Quoi qu'il en soit, le contrôle est nécessaire, afin d'assurer le droit des locataires au maintien sur les lieux.

— page E 1

Cannes

Palme d'or à «L'arbre au sabot»

— page F 3

Ottawa et Québec discuteront taxe de vente face à face

(PC) — Le sous-ministre des Finances du Québec a été chargé d'explorer avec un représentant du gouvernement fédéral le dossier de la taxe de vente.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Finances Jacques Parizeau, en précisant qu'il avait confié à M. Michel Caron la tâche de communiquer avec son homologue fédéral, M. Tom Shoyama.

Depuis quelque temps, les deux niveaux de gouvernement se parlaient par la voie des organes d'information, mais le ministre fédéral des finances Jean Chrétien avait indiqué lundi qu'il aimerait que les propositions fédérales empruntent les voies officielles: c'est pour donner suite à cette demande que M. Parizeau a confié à M. Caron le mandat de communiquer avec Ottawa.

Entre-temps, le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, a affirmé hier soir que les conservateurs étaient prêts à retarder indéfiniment l'adoption par les Communes du projet de loi sur l'abaissement de la taxe de vente, à moins que des amendements ne soient apportés aux dispositions envisagées par le gouvernement.

M. Clark a précisé que son parti était «prêt à recourir à tous les moyens légitimes pour empêcher le gouvernement entêté de prendre une mesure dont l'effet serait de détruire le climat de confiance mutuelle qui doit régner dans ce pays».

M. Clark a souligné que les conservateurs appuyaient le Québec dans l'affaire de la taxe de vente «à cause de notre respect tradi-

tionnel pour la juridiction provinciale». Les conservateurs, a-t-il dit, sont disposés à reporter l'adoption du projet de loi assez longtemps pour permettre aux députés libéraux du Québec qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement de se prononcer en Chambre. Plus tard, les conservateurs proposeront un certain nombre d'amendements si le gouvernement refuse de battre en retraite.

Par ailleurs, le député conservateur Heward Grafftey a déclaré hier aux Communes qu'une étude effectuée par les soins du gouvernement lui-même avait établi que le programme de taxe de vente préconisé par le Parti québécois serait profitable à l'économie tout entière, et non pas seulement à celle du Québec.

Par la suite, dans une interview, le député de Brome-Missisquoi est revenu sur cette déclaration en précisant qu'elle avait été émise par un porte-parole du ministère de l'Industrie qui se basait sur les conclusions de l'étude. Il a souligné toutefois que le rapport fournissait la preuve que le projet de M. Parizeau d'abolir sélectivement la taxe de 8 pour cent sur les meubles, les chaussures, les textiles et les vêtements stimulerait la consommation et accroîtrait l'emploi presque autant hors du Québec que dans la province même. Le ministre fédéral des Finances a déclaré à maintes reprises qu'Ottawa ne pouvait rembourser Québec à ce sujet parce que les avantages du programme provincial se limiteraient à la seule province.

Enfin, l'ancien premier ministre John Diefenbaker a recommandé au gouvernement de battre en retraite dans l'affaire de la taxe de vente et de retirer son projet de loi des Communes.

M. Diefenbaker a souligné, au cours de son intervention en Chambre, qu'il s'était développé une opposition presque unanime au Québec contre le bill C-56, et que le ministre devrait «opérer une retraite honorable».

Le vieux leader tory a affirmé que le Canada n'avait jamais été aussi profondément divisé depuis la dernière guerre mondiale, et que le gouvernement se devait d'assouplir sa position avant de causer un tort irréparable au pays.

Lalonde ne croit pas qu'Ottawa contestera la loi Burns

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Même s'il trouve rétrograde, sur le plan des libertés démocratiques, le projet de loi du gouvernement Lévesque sur la consultation populaire, le ministre d'Etat aux relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, ne pense pas qu'Ottawa puisse s'y opposer en Cour suprême en attaquant sa constitutionnalité.

Interrogé, hier, à l'issue d'une causerie devant les membres d'un club social de la Vieille Capitale, M. Lalonde a soutenu que le gouvernement fédéral ne pourrait

pas agir ainsi en raison de l'absence d'une Charte des droits fondamentaux à l'intérieur de la constitution canadienne.

M. Lalonde s'est toutefois dit d'avis qu'il se pourrait bien que de nombreux citoyens du Québec décident, de leur côté, de contester la loi en Cour. En tel cas, il a refusé de prédire si le gouvernement fédéral pourrait aider ces gens à contester la loi comme il l'avait fait dans le cas de la loi 101.

Selon M. Lalonde, il serait préférable, avant de prendre de telles décisions, de voir quels amendements sortiront de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi article par article. Comme on sait, la Commission des droits de la personne du Québec a été requise de donner son avis sur le projet de loi, avis qui devrait être rendu public très bientôt.

M. Lalonde a par ailleurs indiqué que le gouvernement fédéral pourrait bien décider, dans le cas où il ne serait pas heureux de la façon dont va se tenir le référendum québécois, d'en tenir lui-même un immédiatement après celui du gouvernement Lévesque.

Le projet de loi du fédéral en matière de référendum, a-t-il dit, «constitue une espèce de police d'assurance qui sera disponible et pourrait être utilisée si nécessaire».

Pour le ministre, la question à ce niveau-là n'est pas de savoir quel sera le résultat du référendum québécois mais plutôt de connaître si celui-ci sera tenu avec toutes les exigences de la démocratie.

Or, selon lui, le projet de loi du gouvernement québécois sur la consultation populaire «constitue

un sérieux retour en arrière au plan des libertés fondamentales de la province».

Il est même allé plus loin, hier, en déclarant qu'aucun projet de loi comme celui du ministre Burns ne s'était «jamais vu dans le monde libre».

«En effet, a-t-il déclaré, aucun autre pays ne possède de loi sur le référendum qui réduise les droits politiques fondamentaux que sont les libertés d'association et d'expression au simple rang de privilèges accordés à des comités partisans. Aucun autre pays n'a jamais essayé d'imposer une forme d'organisation politique aussi rigide ou de restreindre les dépenses comme le propose le Parti québécois.»

De façon générale, M. Lalonde a repris, hier, les principales objections au projet de loi Burns que les libéraux provinciaux et lui-même véhiculent depuis quelques temps déjà, à savoir:

- Il est antidémocratique d'obliger tout le monde à se regrouper à l'intérieur de deux comités-parapluie, celui des «oui» et celui des «non»;
- Il est également antidémocratique d'obliger ces deux comités à limiter leurs dépenses sans tenir compte de la liberté des individus de dépenser de l'argent pour faire valoir leurs idées;
- Ceux qui ne veulent pas militer ni dans l'un ni dans l'autre des deux comités seront laissés pour compte;
- Il est dangereux que le projet de loi ne contienne aucune disposition quant à la forme que prendra la question posée au référendum.



Guerre de drapeaux

Après la bataille des hymnes, on assistera à la bataille des drapeaux. L'Union Jack flotte sur le parlement de Québec. Le fleurdelisé brûle à Ottawa. Mais à Montréal, c'est match nul. On ne sait pas s'il s'agit d'un sondage préférendaire, mais le compte est trois à trois avec onze indécis.

LA MÉTÉO

à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum: 16 Maximum: 32
Ensoleillé avec pass. nuageux
Averses et orages en après-midi

DEMAIN

Beau

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI
Abitibi	20	Nuag.	
Outaouais	30	Ensol.	
Laurentides	29	Nuag.	
Capitons de l'Est	30	Ensol.	
Manitoba	29	Nuag.	
Québec	25	Ensol.	
La-Saint-Jean	23	Ennuag.	
Rimouski	18	Ensol.	
Gaspésie	18	Ensol.	
Bas-Caraïbe	15	Ennuag.	
Sept-Îles	15	Ennuag.	

au Canada

Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Victoria	7	17
Alberta	Edmonton	4	—
Saskatchewan	Regina	7	18
Manitoba	Winnipeg	9	21
Ontario	Toronto	18	30
Nouveau-Brunswick	Fredericton	14	24
Nouvelle-Écosse	Halifax	12	26
Île-du-Prince-Édouard	Charlottetown	11	—
Terra-Neuve	Saint-Jean	2	10

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	16	28	Chicago	21	28	Nlle-Orléans	—	—
Washington	19	30	San Francisco	12	32	Miami	23	30
Boston	18	26						

vers les capitales

Amsterdam	25	Londres	24	Stockholm	24
Athènes	23	Le Caire	—	Sydney	18
Berlin	24	Lisbonne	21	Tokyo	16
Bruxelles	21	Madrid	19	Tunis	23
Casablanca	21	Moscou	16	Vienne	21
Genève	21	Paris	25	Varsovie	23
Hong Kong	28	Rome	25		

vers les plages

Acapulco	25	Bermudes	23	Nassau	23	30
Mexico	14	Barbade	26	Rio de Janeiro	23	30

Autour du salon bleu

L'intervention de Bisaillon ramène l'espoir au Soleil

La grève au quotidien Le Soleil, qui entrerait hier dans son dixième mois, tire à sa fin. Les plus optimistes croient même que le plus important journal de la Vieille Capitale pourrait reparaitre dès lundi. Et c'est en grande partie l'intervention du député péquiste de Sainte-Marie, Guy Bisaillon, qui aura permis de dénouer ce conflit qui semblait presque insoluble. M. Bisaillon, qui s'est fait une réputation de syndicaliste radical à l'époque où il militait à la CEQ, a su se mériter la confiance des parties et fait office de médiateur depuis une dizaine de jours. Sa présence a permis la reprise de difficiles mais fructueuses négociations qui ont déjà duré plus de 60 heures. Un accord presque complet serait intervenu avec les journalistes — on aurait même commencé à étudier le protocole de retour au travail — mais il reste encore presque tout à faire du côté des employés de soutien. Signalements enfin que M. Bisaillon a reçu l'aide de son collègue de Joliette, Guy Chevrete.

Du sport à la politique

C'est connu que les bons hommes politiques doivent savoir patiner et plusieurs nous le rappellent quotidiennement au Salon Bleu. Mais malgré tout, la carrière politique attire bien peu les patineurs professionnels que sont les hockeys. Il y a bien eu Red Kelly qui, au début des années 60, était à la fois député libéral à Ottawa et défenseur vedette des Maple Leafs de Toronto. Et Otto Jelinek, aujourd'hui député conservateur fédéral, qui s'était d'abord fait connaître

comme patineur artistique, avec sa femme Maria. Mais aucun exemple au Québec (oh! il y a bien eu le botteur Springate, mais comme patineur...). Le plus près qu'on soit venu de connaître un hockeyeur-député c'est quand un quotidien de l'après-midi a annoncé, en 70, l'adhésion à l'UN de Jean Béliveau. La nouvelle s'était révélée fautive à l'époque, mais l'UN tient aujourd'hui sa revanche. Un des candidats à la convention dans NDG est en effet l'ex-joueur de hockey Fleming Mackell qui a fait une belle carrière avec les Bruins de Boston. Mais il devra vaincre deux adversaires jeudi et on peut se demander si Rodrigue Biron accepterait de souffrir la comparaison avec un si élégant patineur!

Des fleurs pour le Canadien

L'intérêt de l'UN pour le hockey ne se limite pas à cette candidature. C'est en effet Maurice Bellemare qui a présenté la traditionnelle motion de félicitations au club de hockey Canadien pour sa conquête de la coupe Stanley. Tous les députés ont applaudi, ce qui a amené le leader parlementaire des libéraux, Jean-Noël LaVoie, à s'étonner que le gouvernement soit d'accord «même s'ils s'appellent les Canadiens». Ce à quoi le ministre Charron devait répondre que même dans un Québec indépendant, il serait favorable «étant donné notre histoire» à ce que l'équipe conserve son nom.

Le style Charles Denis

Le premier ministre a eu la

main beaucoup moins heureuse, vendredi, quand il a fait parvenir un télégramme de félicitations au capitaine des Canadiens, Yvan Cournoyer. Se faisant plus chef de parti que premier ministre, il se réjouissait que cette victoire, en mettant fin à la série, permette aux Québécois de participer «à un autre succès remarquable, celui de notre campagne de financement». Or il ne s'agit évidemment pas de la campagne de financement du gouvernement, mais de celle du PQ. On reconnaît là le style de l'ancien attaché de presse de Robert Bourassa, M. Charles Denis, style qui à la longue a beaucoup nui à l'image de l'ex-premier ministre. Pourtant, vérification faite, ce n'est pas M. Denis qui est le nouvel attaché de presse du PM.

Les habitudes de fin de session

C'est une tradition aussi vieille que le parlement, probablement. À la fin d'une session, le gouvernement présente une véritable horde de projets de loi dans l'espoir que l'odeur des vacances prochaines amène les parlementaires de l'opposition à mettre une sourdine à leur esprit critique et à légiférer à la vapeur. On aurait pu croire qu'il en irait autrement cette année car les partis se sont entendus pour mettre un terme à la session le 23 juin et le gouvernement s'est engagé à déposer toutes ses lois trois semaines avant cette date. L'avalanche de projets de loi ne pourra donc pas se produire dans les tous derniers jours, mais avallanche il y aura quand même,

trois semaines plus tôt. Dès hier, 7 projets de loi ont été déposés. Quatre portent sur l'application des ententes avec les autochtones. Les autres sont la Loi de la fonction publique, celle sur le conseil de la magistrature et celle modifiant la Loi des caisses d'épargne et de crédit et la Loi des caisses d'entraide économique. Dure fin de session en perspective.

Le voisin du premier ministre

L'avenir ne semblait pas rose pour Claude Charron en novembre 76. Son parti venait de perdre le pouvoir mais le jeune député semblait en totale disgrâce en raison des déclarations qu'il avait faites, l'été précédent, alors que ne se doutait pas de l'imminence d'une élection générale, il avait semblé souhaiter que son parti soit dirigé par un autre que René Lévesque lors de la prochaine campagne électorale. Charron avait quand même hérité d'un ministère mais certainement pas de celui qu'il souhaitait. Or, depuis ce temps, et très rapidement, le ministre a fait la paix avec son chef qu'on dit très satisfait de ses performances, notamment dans le dossier olympique. Et aujourd'hui, M. Charron siège à la droite du premier ministre. Parce qu'il remplace Robert Burns, comme leader parlementaire, bien sûr, mais le fait qu'on lui ait confié cette très importante tâche confirme son retour en grâce.

Louis FALARDEAU



La princesse Caroline téléphote AP

Caroline hériterait du diamant

LONDRES (AP) — Le prince Rainier et la princesse Grace de Monaco pourraient s'être portés acquéreurs du fabuleux diamant de 353,9 carats appelé «Première Rose» qui vient d'être découvert en Afrique du Sud afin de l'offrir en cadeau de mariage à leur fille Caroline.

La presse londonienne, faisant écho à une information de Johannesburg annonçant qu'une famille royale européenne souhaiterait acheter la pierre, fait remarquer qu'en dehors des souverains monégasques, seules les familles royales de Belgique et de Hollande seraient en mesure de s'offrir une telle fantaisie.

Or, fait remarquer le journal Evening Standard, la princesse Caroline de Monaco se marie le mois prochain et «un tel achat constituerait un investissement familial opportun».

Le quotidien fait remarquer que le prince Rainier et la princesse Grace séjournent à Paris, où se trouverait également M. Harry Winston, un ami américain de la famille princière qui est également l'un des diamantiers les plus connus du monde.

Le diamant «Première Rose», dont la découverte a été annoncée lundi par la société De Beers Consolidated Mines, est estimé à plus de \$5 millions. Après avoir été taillée et polie, la pierre pourrait atteindre \$10 millions. Le travail devait durer entre quatre et six semaines.

Le silo fera place à une fenêtre sur le fleuve

par Jean-Pierre BONHOMME

Les gouvernements ont enfin commencé d'ouvrir une perspective, une «fenêtre» sur le fleuve, dans le cœur historique de la ville, par la spectaculaire démolition du grand silo à céréales (élévateur no 2) situé juste devant la Place Jacques-Cartier et les bureaux municipaux de l'édifice Bonsecours, rue de la Commune.

Les démolisseurs ont commencé de s'attaquer, avec leurs grosses masses métalliques suspendues, à l'épais béton armé de la base des structures et, par l'échancrure ainsi faite, il est maintenant facile d'imaginer tout l'avantage esthétique et pratique que les citoyens vont pouvoir tirer de cette action rénovatrice tant attendue.

La réaffectation des lieux riverains privilégiés et historiques du Vieux-Montréal est entreprise par le ministère fédéral des Affaires urbaines (Société centrale d'hypothèques et de logement). Un contrat d'environ \$700,000 a été ac-

cordé aux démolisseurs privés pour enlever l'une des plus impressionnantes structures faisant partie du paysage métropolitain. Le silo no 2, haut de 100 pieds, est situé sur un emplacement acquis au prix de \$3 millions par le ministère des Affaires urbaines de la Société fédérale administrant le port de Montréal.

Le programme de réaménagement de ce territoire de plusieurs centaines d'acres se réalise sous l'autorité d'un comité intergouvernemental, le «Comité d'aménagement des installations portuaires», sur lequel on trouve, outre les instances fédérales, une représentation de la municipalité, de la Communauté urbaine et du gouvernement du Québec. Le maître d'œuvre du programme de construction quinquennal est la SCHL et son groupe de recherches et de démonstration.

Montréal d'accord

Le vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a dit hier que

la municipalité était en parfait accord avec la décision de démolir les silos. Il a fait valoir que ces constructions masquaient la façade principale de l'édifice de l'ancien marché Bonsecours et que leur présence empêchait la rapide réhabilitation de la rue de la Commune. Il s'est réjoui de constater, à cet égard, que le gouvernement fédéral a l'intention de faire de la rue de la Commune «une véritable rue du port de mer» et qu'il ait déjà, pour atteindre cette fin, acheté «plusieurs édifices» dans la partie ouest de la rue.

Le porte-parole municipal a de plus souligné que les copies des divers scénarios concernant la nature du réaménagement vont être présentées au nouveau directeur du service d'urbanisme de la ville, M. Aimé Desautels. Par la suite, les recommandations municipales seront présentées au gouvernement fédéral. De toutes manières, a précisé M. Lamarre, la ville n'admettra pas que le réaménagement ajoute une nouvelle trame urbaine. Elle consen-

tira par contre à ce que certaines résidences soient construites dans le but de créer un lien avec le complexe Habitat situé de l'autre côté de la baie portuaire.

Les consultants

Par ailleurs, le porte-parole du Comité d'aménagement, M. Gilles Bertrand, de la SCHL, a annoncé hier que les noms des divers consultants, qui auront la tâche de formuler les recommandations et de concevoir les immeubles, seront rendus publics ces jours prochains. Ils seront connus au cours d'une conférence de presse devant avoir lieu avant le 24 juin, date de l'ouverture, par les propriétaires du territoire portuaire,

d'un kiosque d'information au pied de la Place Jacques-Cartier. M. Demers a expliqué à ce sujet les citoyens seront invités à donner leur opinion au sujet du réaménagement. Même si la formule de participation n'a pas été fixée, il a dit que les personnes pourront prendre rendez-vous avec l'administration pour exprimer leur avis.

Le silo no 2 a été construit au début du siècle. Les architectes Le Corbusier et Gropius ont décrit cet immeuble comme un chef-d'œuvre incomparable de l'architecture moderne. Plusieurs architectes contemporains auraient aimé que son recyclage fasse l'objet d'un débat public. C'est maintenant trop tard.

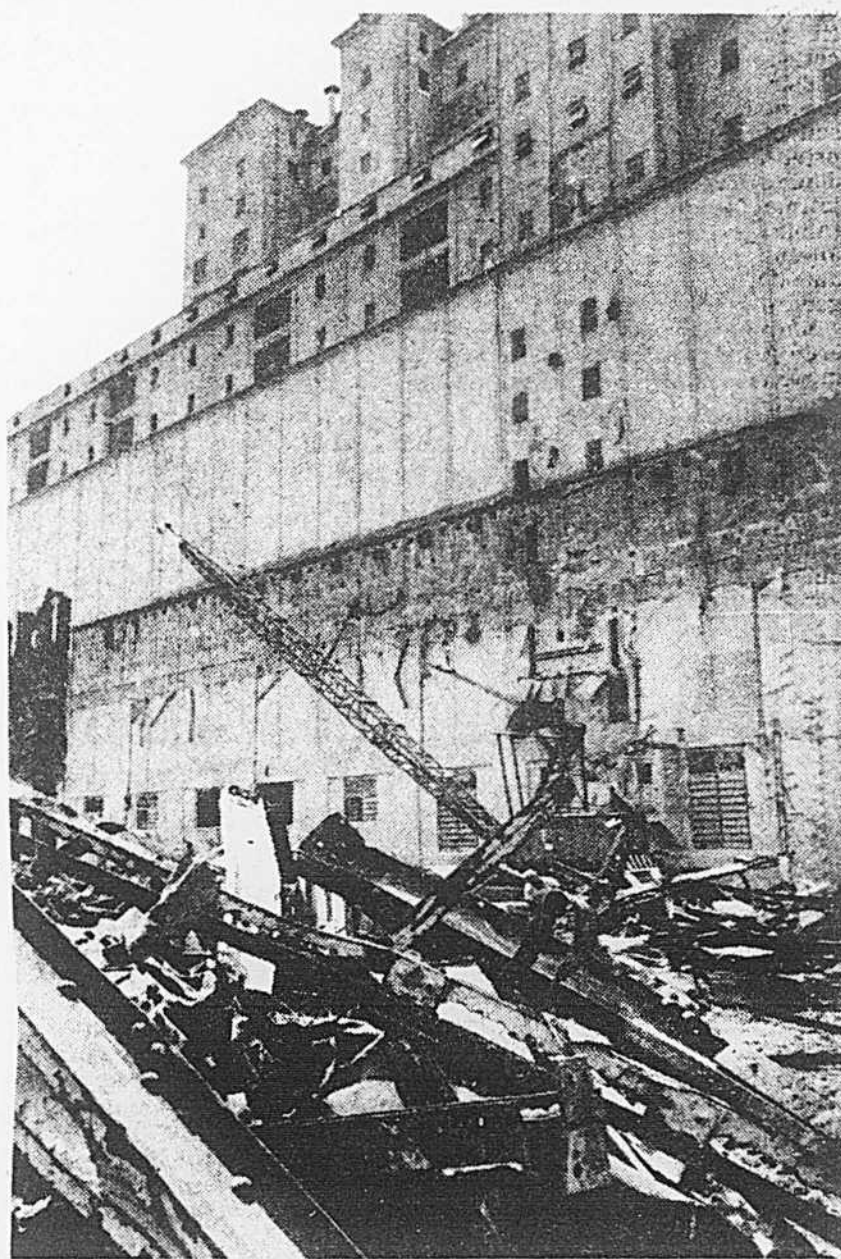


photo Pierre McConn, LA PRESSE

Le silo à grains no 2, devant la place Jacques-Cartier, avait été décrit par Le Corbusier et Gropius comme un chef-d'œuvre de l'architecture moderne.

Cambridge House doit \$10,000 d'électricité

par Claire DUTRISAC

Le Cambridge House, un foyer clandestin pour personnes âgées, revient sur la sellette! L'Hydro-Québec, dans une mise en demeure qu'elle adresse aujourd'hui à Mme Mary Grant, à Chambly, menace de couper, d'ici 15 jours, l'électricité de deux maisons dans lesquelles sont hébergés un nombre indéterminé de vieillards, une quarantaine, croit-on.

Les comptes d'électricité non payés depuis un an atteignent un montant d'environ \$10,000. Mme Grant administre, depuis octobre 1976, ce foyer clandestin fonctionnant sans permis. Au début, elle gardait plus de 70 personnes âgées, la plupart anglophones et qui sont dans l'ensemble des cas

lourds, dans trois maisons: une située boulevard Brossard, et les deux autres, celles qui sont présentement en cause, rue Cartier.

En décembre 1977, le ministère des Affaires sociales décida de fermer cet établissement, alléguant l'absence de soins infirmiers, l'insuffisance de personnel, tant en nombre qu'en compétence, la nourriture inadéquate et la malpropreté.

Mme Grant porta sa cause devant les tribunaux: il s'ensuivit une série de procédures légales dont Cambridge House sortit vainqueur. Tant et si bien que ni le MAS ni le CRSSS-Richelieu (Conseil régional de la Santé et des Services Sociaux) n'ont plus le droit en vertu d'une injonction émise par le juge Yvan Bisailon,

de franchir le seuil des maisons de Mme Grant pour y exercer la surveillance qu'on attend de ces deux organismes.

Il y a quelques mois, parce qu'on lui a coupé l'électricité, Mme Grant a dû fermer sa maison, sise au 685 du boulevard Brossard, à Chambly. Elle garde encore plus d'une quarantaine de vieillards dans deux maisons de la rue Cartier, dans la même localité.

Le propriétaire de la maison fermée a également intenté des poursuites, en justice, contre Mme Grant, pour une somme de \$24,000, la moitié représentant le loyer en souffrance, et le reste des dommages faits à la propriété laissée dans un état lamentable.

Bière et cidre dès dimanche

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — C'est dès dimanche prochain que les dépanneurs pourraient commencer à vendre léga-

lement de la bière et du cidre sans être obligés de contourner la loi.

En effet, l'Assemblée nationale

a adopté en troisième lecture, hier, le projet de loi du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, qui légalise la vente de certains vins dans les épiceries et chez les dépanneurs et qui permettra dorénavant à ces derniers de vendre du vin, de la bière et du cidre le dimanche et les jours de fête.

Comme on sait, la première partie de la loi (celle qui touche à la vente du vin dans les épiceries et chez les dépanneurs) n'entrera en vigueur que dans quelques mois. Mais ce n'est pas le cas pour la deuxième partie de la loi qui entrera en vigueur dès que le lieutenant-gouverneur y aura apposé la sanction royale.

Or, de l'avis du ministre Tremblay, cette sanction royale pourrait survenir dès jeudi, ce qui fait que la loi, en ce qui a trait aux dimanches et aux jours fériés, entrera alors immédiatement en vigueur.

SAVIEZ-VOUS QUE...

...le docteur Baigoin peut refaire l'emballage de votre bainoire à domicile, sans le retirer de son emplacement?
POUR RENSEIGNEMENTS:
637-6797

REMBOURRAGE GENERAL

Estimation gratuite à domicile. Grand choix de matériel à prix concurrentiels. Fabrication de mobilier de salon si désirée selon vos spécifications.

721-2685 271-4550

LES REMBOURREURS CASA LTEE

Maison de confiance établie depuis 25 ans.

Chez nous c'est sérieux.

7386, rue Saint-Hubert (2e étage)

Montréal, Québec

ENTREPOSAGE ASSURANCES UNIVERSELLES RÉPARATION-REMODELAGE

FOURRURES INC. MANUFACTURIER

4435, rue de la Roche

Stationnement gratuit 527-8664

Pas de taxe de vente

SAUVÉ FRÈRES

OFFRE SPÉCIALE

POUR LA

Fête des pères

A. ROBE DE CHAMBRE STYLE «JUDO»

Mélange de tricoté et nylon, luxueusement velouté, lavable à la machine. Il en appréciera l'aisance et l'élégance. De plus, elle est fabriquée au plus haut niveau de l'habileté technique canadienne. Tons de paprika, vert ou ton. Une grandeur.

Ord. \$37.50

SPÉCIAL \$29⁹⁸



B. SORTIE DE BAIN

Luxeux tissu fait d'un mélange de tricoté et nylon. Lavable. Une grandeur pour tous. Choix de vert, ton ou paprika.

Ord. \$12.00

SPÉCIAL \$8⁹⁸

RAYON: MERCERIE POUR HOMMES

6554, Plaza Saint-Hubert / Centre Laval / Les Galeries d'Anjou / Carrefour Laval / Complexe Desjardins
273-6392 688-6292 351-6810 681-9213 281-1611

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON



Nous vous fournirons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bûchettes, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. À prix raisonnables.

48 SANDWICHES cocktail 525 la bte

Nous livrons partout à Montréal 844-3901

EGROIDS 4075, RUE SAINT-DENIS

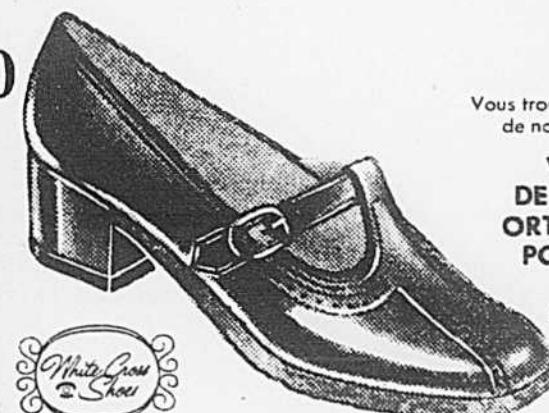
50^{ème} ANNIVERSAIRE

DES PROBLÈMES DE PIED? VENEZ NOUS VOIR

Vous avez les pieds sensibles et nous avons les moyens de vous aider grâce à nos spécialistes et à un grand choix de modèles.



50



Vous trouverez dans chacun de nos trois magasins un

VASTE CHOIX DE CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES POUR HOMMES ET POUR DAMES

De tous les styles

STOLLER

Une ligne harmonieuse, un modèle jeune s'associent à la qualité et au confort White Cross. Une preuve de qualité. Stoller de White Cross est disponible en chevreau havane avec une bride en veau, en forme de T. Cambrure renforcée. Semelles en crêpe naturel, couleur miel.

Tailles: 4 1/2 à 11. Largeur A, B et D

\$34⁹⁵ la paire

UN PERSONNEL BILINGUE ET EFFICACE

CHARGES VISA

Giroux & Des Lauriers INC.

À proximité des métros Jean-Talon et Mont-Royal.

6914, Saint-Hubert, 273-2813 — 1500, Mont-Royal est, 521-3164

4029, Ontario, 521-9414

50^{ème} ANNIVERSAIRE

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN
président et éditeur

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

la presse

JEAN SISTO éditeur adjoint

L'OTAN et les aléas de la détente

Quand on voit l'ampleur que l'URSS a laissée prendre à son intervention en Afrique par l'intermédiaire de ses alliés cubains; quand on voit la désinvolture avec laquelle elle se moque de l'accord qu'elle a signé à Helsinki concernant le respect des droits les plus élémentaires de l'homme; quand, enfin, on voit l'ardeur qu'elle a cru devoir apporter à combattre les positions des tenants de l'eurocommunisme, on comprend que les quinze pays membres de l'Alliance atlantique (OTAN), actuellement réunis à Washington, à l'invitation du président Carter, soient tentés d'en venir à la conclusion que l'Union soviétique n'est plus aussi intéressée qu'elle ne l'était par le passé au maintien de la détente.

Si justifiée qu'apparaisse cette impression, on aurait probablement tort d'en exagérer l'importance. L'URSS a visiblement radicalisé ses positions en Afrique où elle tente de ressusciter de vieux clichés révolutionnaires. Mais il y a peut-être là plus de parade que de conviction.

Il ne fait aucun doute que l'URSS continue de répugner à l'idée d'une troisième guerre mondiale avec armements nucléaires à la clé. Il ne fait également aucun doute qu'elle souhaite signer éventuellement un deuxième traité SALT, si peu contraignant fût-il. Enfin, il ne fait aucun doute qu'elle continue à avoir un urgent besoin de détente pour garantir la stabi-

lité nécessaire au rattrapage de ses nombreux retards économiques.

Mais alors, se demande naturellement le profane, si l'URSS a tant besoin de paix et de détente, pourquoi l'impudente ingérence en Afrique? Pourquoi l'accroissement des stocks d'armes conventionnelles en Europe? Pourquoi tant de missiles SS-20 à moyenne portée dirigés contre des villes d'Europe occidentale? Pourquoi, enfin, ce sabotage systématique des accords de Helsinki?

La réponse à ces questions n'est pas facile, mais une dépêche nous met peut-être sur une piste. Selon cette dépêche en provenance de milieux diplomatiques, les deux Grands auraient choisi de hausser le ton pour des raisons tactiques: les Soviétiques, pour intimider certains pays membres de l'OTAN, et les Américains, pour rassurer ces mêmes pays et quelques autres. Autrement dit, on assisterait à une surenchère verbale orchestrée en vue beaucoup plus d'impressionner les naïfs que de compromettre la détente.

On ne peut certes ignorer que les deux Grands ont, l'un et l'autre, un talon d'Achille. Ni l'un ni l'autre, bien sûr, ne veut la guerre, mais les deux ont besoin du commerce des armes et d'un puissant appareil militaire pour maintenir à flot leur économie. Qu'il suffise d'imaginer le problème de chômage qu'auraient à résoudre les grandes puissances si, du jour au

lendemain, tous leurs militaires stationnés en Europe ou ailleurs devaient réintégrer la vie civile.

Mais, aux problèmes économiques, s'ajoute un problème psychologique. L'URSS, comme les Etats-Unis, a des alliés à rassurer. Les deux puissances doivent prendre garde de ne pas perdre leur crédibilité. De plus, il ne faut pas oublier que l'idéologie marxiste engendre des radicalismes que l'URSS se doit d'appuyer. Elle se doit de suivre et de supporter les troupes qu'elle a endoctrinées. Né dans le radicalisme, le monde marxiste-léniniste a besoin du radicalisme pour survivre. Dès qu'il se range, il a l'air de trahir. En conséquence, pour conserver son caractère messianique, l'URSS a besoin d'un contexte de confrontation. Il lui faut un méchant à exterminer. Dès qu'elle accepte un compromis avec le méchant d'en face, elle détruit sa crédibilité.

Voilà qui explique un peu l'ambiguïté des attitudes de l'URSS, une puissance qui s'arme jusqu'aux dents, mais qui ne veut vraiment pas la guerre. Elle provoque l'Ouest, tout en croyant possible de maintenir un climat de détente. En un mot, elle voudrait pouvoir continuer à donner des coups de poing sur la table, tout en cherchant à conclure des accords par en dessous.

Les pays de l'OTAN ne peuvent que se mon-

trer perplexes. Ils voudraient bien empêcher l'accroissement de l'arsenal soviétique en Europe, mais comme il semble à peu près certain qu'ils n'y parviendront pas, ils se verront, en conséquence, contraints d'augmenter leur budget militaire, ce qui les arrange tout de même un peu eux aussi.

L'OTAN voudrait bien aussi amener l'URSS et Cuba à se retirer de l'Afrique. Comme ce ne sera pas possible, on en profitera probablement pour étudier le plan français d'une force d'intervention en Afrique, force qui bénéficierait d'un soutien logistique occidental.

La conjoncture n'a décidément rien de très réjouissant. Une session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement a beau continuer à se dérouler à New York, c'est dans un climat peu propice au désarmement et à la détente que l'OTAN confère à Washington. Ce climat s'envenime du fait que l'unité des pays membres de l'Alliance se révèle plutôt précaire à la suite de la malheureuse crise cypriste qui a mis en opposition deux de ses membres, et à la suite aussi des divisions qu'ont suscitées en Occident les antagonismes raciaux en Rhodésie et en Afrique du Sud.

Dans l'adversité, l'OTAN poursuit donc une importante mais pénible carrière.

Jean PELLERIN

bloc-notes

Les syndiqués: des «super-citoyens»?

Une grande manifestation syndicale a lieu aujourd'hui devant les bureaux du premier ministre Lévesque à l'Hydro-Québec. La CSN, qui l'a organisée, a invité tous les syndicats de Montréal à se joindre aux employés d'entretien de la Commission de transport (CTCUM). Ceux-ci manifestent pour forcer le gouvernement à annuler les sentences imposées à leurs dirigeants syndicaux pour leur grève illégale de 1974 qui a immobilisé le service des autobus et du métro pendant un mois et demi. En outre, la CSN fera circuler une pétition dans tout le Québec pour réclamer le droit de grève «permanent» et interdire le recours aux injonctions en cas de grève.

Les citoyens ne peuvent rester insensibles à de telles manifestations, puisqu'il s'agit du fonctionnement futur des services publics. Depuis 1965, alors que le gouvernement Lesage dans un geste magnanime mais fort imprudent accorda le droit de grève dans les services publics, les usagers de ceux-ci ont été les otages impuissants des syndiqués. Les hôpitaux, le service d'électricité et les transports en commun sont des services publics vitaux qui ne peuvent subir d'arrêt dans une société moderne. Or, non seulement les syndicats traitent ces services publics comme de simples entreprises privées dont l'arrêt de l'une peut être compensé par l'activité des autres, mais les syndicats veulent y exercer un droit de grève «permanent». En d'autres termes, les syndiqués

débrayeront pour un oui ou pour un non, comme à l'hôpital Sainte-Justine où les employés firent grève parce qu'ils trouvaient le prix du parking trop élevé.

Il n'y a pas vraiment de limites aux réclamations syndicales. Les administrateurs des services publics en ont fait l'expérience depuis dix ans. Le temps de l'expérimentation est passé. Le gouvernement doit maintenant assumer ses responsabilités. Il ne peut plus céder au chantage, sans discréditer totalement ses propres lois et ceux qui les appliquent. Les tribunaux, en particulier, sont de plus en plus tournés en ridicule par les dirigeants syndicaux. Il y a depuis une décennie deux grandes catégories de citoyens: les contribuables sans voix qui doivent obéir aux lois et les membres des syndicats «forts» qui sont des «super-citoyens» pouvant désobéir aux lois, du moins à plusieurs d'entre elles, impunément.

Que faut-il faire? Car cette cynisme injuste ne peut durer. Il faut de toute évidence être réaliste, c'est-à-dire s'attaquer à ce problème sur le plan des faits et non des principes abstraits. Un conflit de travail est un rapport de «forces». Il faut pour le gagner être plus fort que l'adversaire. Par conséquent, il faut affaiblir celui-ci. C'est une vérité de La Palice. Pourtant, les gouvernements depuis 1965 ont tout fait pour renforcer les syndicats dans les services publics. L'irresponsabilité a assez duré.

En l'occurrence, dans les transports en commun de la

CTCUM, le gouvernement devrait interdire aux syndicats de faire grève plus de deux ou trois heures par 48 heures, par exemple, en période légale, sous peine de suspension ou de suppression de leur accréditation syndicale, selon la gravité de leur débrayage. De cette façon, le danger pour une centrale de perdre ses syndiqués au profit d'une autre centrale ferait sans doute réfléchir les «jusqu'au-boutistes» et autres irresponsables parmi les employés du transport en commun. En outre, les dirigeants syndicaux devraient être tenus responsables des débrayages et lourdement mis à l'amende en cas d'infraction. Car s'ils ne peuvent faire entendre raison à leurs membres, ils n'ont qu'à démissionner de leurs postes.

Bien sûr, tous les torts ne sont pas forcément du côté syndical, dans les services publics. Mais les services précédemment mentionnés ne peuvent être interrompus vraiment. D'autant moins que les salaires et les conditions de travail dans ces services publics se comparent très avantageusement à ceux du secteur privé. Le gouvernement péquiste a donc tout intérêt à réviser sérieusement sa législation du travail. A moins qu'il préfère sacrifier les intérêts de l'ensemble des citoyens à une poignée de syndiqués. Le «préjugé favorable aux travailleurs» ne doit pas signifier qu'on accorde des privilèges éhontés à ceux du secteur public.

Ivan GUAY

Les fêtes des partisans

Des fêtes «nationales» doivent, en principe, unir les gens d'un même pays. Chez nous, c'est le contraire qui se produit: plus ça va, plus les fêtes du 24 juin et du 1er juillet se transforment en événements de politocallérianie partisane et conséquemment de division.

Il y a quelques années que la Saint-Jean-Baptiste est utilisée, au Québec, comme un prétexte partisan. On n'ose jamais l'avouer à haute voix, mais personne ne peut plus prétendre en être dupe. Ce n'est plus la fête religieuse d'un saint patron que la population savait respecter; ce n'est plus la fête des Canadiens français dispersés à travers tout le pays; ce n'est plus la fête de tout le monde. Avouons-le donc simplement: c'est maintenant la fête d'une idéologie politique.

Le plus regrettable, c'est que la Saint-Jean est ainsi devenue un symbole de séparation et donc de division. Alors, quand on est pour le 24 juin, il faut être contre le 1er juillet.

La semaine dernière, une nouvelle a presque fait scandale: Robert Charlebois et Diane Dufresne devaient participer aux fêtes du Canada. Mais il y a bientôt eu rectification: non, nos artistes ne voulaient pas être «utilisés» et ils ne chanteraient pas pour les fédéralistes. Soulagement: certains ont cru qu'ils étaient trahis.

Un peu comme Jacques Normand, l'an dernier, qui s'est fait accuser des pires choses parce qu'il avait osé présider les fêtes du Canada après avoir présidé celles de la Saint-Jean auparavant. Certains ne pouvaient pas comprendre. Et quand on ne comprend pas, on excommunie, on condamne, on méprise.

Au Québec, les artistes sont des leaders. Principalement, peut-être, parce que l'émotion séduit plus que la raison. Ils sont cependant rares ceux qui se sentent assez libres et indépendants pour mettre leur art au service des hommes plutôt que d'un parti.

Jean-Guy DUBUC

La surenchère de Québec engendre celle d'Ottawa. On vient d'apprendre que les fêtes du Canada bénéficieront d'un budget de \$4.5 millions. Cela, pour impressionner davantage que celles du Québec qui s'échelonnent sur 10 jours, incluant au passage le très extraordinaire 370e anniversaire de la ville de Québec. C'est l'opération de la poudre aux yeux de chaque côté.

Les uns seront heureux d'un côté et malheureux de l'autre, et vice versa, car tout cela risque bien de se mêler: on ne saura plus avec qui l'on fête. A moins que chaque manifestation ne soit objet de propagande.

On peut craindre, aujourd'hui, que ces fêtes ne soient celles de la propagande. Pas de l'unité des hommes, ni de nos origines et pas même de ce que nous sommes. On dépensera quelques millions pour exprimer l'intolérance de la partisanerie, au profit de ceux qui ont le talent de savoir l'utiliser.

GUERRE OU PAIX



Droits réservés

Autonomie des commissions scolaires

Les commissions scolaires voient d'un mauvais oeil qu'on veuille les déloger du champ de l'impôt foncier pour laisser celui-ci en exclusivité aux municipalités. Elles craignent de voir ainsi leur autonomie s'envoler.

Certains observateurs ont fait remarquer qu'il ne fallait rien dramatiser puisque cette autonomie était devenue de toute façon fort relative avec la normalisation de la taxe scolaire et la part de plus en plus grande prise par le gouvernement provincial dans le financement des écoles. Il y a beaucoup de vrai là-dedans, mais, même relative, l'autonomie vaut d'être préservée. Et il n'y a plus moyen de la préserver quand les cordons de la bourse sont entièrement aux mains d'un tiers.

Il est donc important que les commissions scolaires aient une source de financement qui leur soit propre. Il faudrait peut-être se demander, toutefois, s'il est bien nécessaire que cette source de financement soit basée sur la propriété. Une tradition plus que

centenaire plaide, bien sûr, en faveur du maintien de cette formule. Mais il n'est pas interdit de rompre avec une tradition quand on se rend compte que, avec l'évolution sociale, ce qui était justifié autrefois ne l'est peut-être plus aujourd'hui. Et ce semble bien être le cas de cette taxe particulière.

Il est normal, jusqu'à un certain point, de prélever un impôt sur la propriété pour financer les services qu'on lui rend: aqueduc, égout, rues et trottoirs, protection contre l'incendie, etc. Mais les services que rendent les commissions scolaires ne s'adressent pas à la propriété, ils s'adressent aux individus. La relation, en d'autres termes, est loin d'être directe.

D'ailleurs, on commence même à se poser des questions sur l'opportunité de continuer à faire de l'impôt foncier la principale source de financement des activités municipales. La propriété n'est plus la grande manifestation extérieure de la richesse qu'elle était

autrefois. L'impôt qui la frappe est devenu, en bonne partie, une taxe sur le capital.

Alors, il serait plus sage pour les commissions scolaires de ne pas trop insister sur le maintien d'un type d'impôt qu'on trouve de moins en moins approprié, même au niveau municipal. Ces commissions scolaires devraient plutôt se concerter pour tenter de mettre au point d'autres modes de financement dont elles auraient, à leur tour, une sorte d'exclusivité. Le gouvernement devrait d'ailleurs s'engager avec elles dans ce genre d'étude.

Le maintien de l'autonomie des commissions scolaires vaut bien un effort d'imagination et de créativité. Autrement, on pourra parler de décentralisation, mais ce sera un vain mot. Les organismes les plus près de la population et de la famille, en particulier, ne passeront plus lourd dans les décisions et l'orientation de nos écoles. Et les élections scolaires perdront du même coup toute leur signification.

Vincent PRINCE

Strip-tease!

Arrivée d'Europe à l'aéroport de Mirabel, je suis naturellement passée à la douane et j'ai déclaré \$40 de marchandise achetée pendant le voyage.

Je m'étais procurée aussi des vêtements personnels que j'avais portés pendant le voyage. De bonne foi, je ne croyais pas devoir les déclarer.

Or, j'ai été gardée et fouillée durant trois heures et, pour me punir sans doute, les douaniers ont presque tout confisqué, jusqu'à des vêtements achetés à Montréal que je portais depuis deux ans. Ils m'ont obligée à me déshabiller et à ne garder que la robe que je portais alors!

Je ne comprends vraiment pas. Les officiers sont là, bien sûr, pour faire respecter la loi, mais également pour aider le voyageur, surtout si ce dernier ignore la loi, comme c'était mon cas.

Je regrette de devoir critiquer l'attitude de ces officiers canadiens. Durant tout mon voyage, partout où je suis passée, je n'ai trouvé qu'amabilité.

(Mme) L. ROBERT
Montréal

La taxe de vente

"Je vaudrais \$85..."

Je me sentais un peu triste de ne pas savoir ce que je valais dans le contexte de notre système fédéral. Mais, aujourd'hui, grâce à messieurs Trudeau et Chrétien, je suis récompensée de mon attente: je vaudrais exactement \$85! A noter cependant que je n'aurais droit à ce "cadeau" que si je gagne un bon salaire qui me permet de donner beaucoup à mon gouvernement. Sinon, je ne vaudrais rien. Encore une déception.

Nous les pensionnés, les chômeurs, les assistés sociaux, les infirmes, les mères nécessiteuses et tous les pauvres qui avons payé des taxes toute notre vie durant, nous ne valons pas un sou. La "société juste", c'est ça!

Je me demande bien ce que nous diront nos députés fédéraux aux prochaines élections lorsqu'ils visiteront les foyers pour personnes âgées?

L'unité nationale, une vraie farce!

Juliette BRAULT
Montréal

Solution injuste

A.M.G. Rivard
Montréal

Monsieur,
Votre groupe de 204 personnes (lettre du 28 mai intitulée "Parizeau, le coupable"), prouve qu'il y a encore des gens qui se laissent acheter par des solutions discriminatoires envers les gagnants. Cette proposition de M. Chrétien est totalement contraire à la justice prônée par M. Trudeau depuis quelques années.

Venons en donc aux faits. La proposition Parizeau qui, à mon avis, est la plus rentable pour l'économie québécoise, favorise en majeure partie les plus démunis, et ce, pour une période de 12 mois. Cette mesure permet de créer des emplois, et Dieu sait si on en a besoin, car pour le problème du chômage il n'existe pas de solution miracle. Elle permet surtout la relance de l'industrie québécoise qui depuis quelques années est en chute libre, en ajoutant à cela l'abolition ad vitam aeternum des taxes hôteleries, laquelle aura pour effet d'améliorer le tourisme au Québec.

Alors, ces \$186,000,000 revenant de droit au gouvernement du Québec (et non sur un plateau d'argent).

Vous terminez en écrivant: "On est avec Chrétien!" Ce qui m'incite à finir comme suit: Je renais avec Parizeau!

M. SAUVE
Montréal

Chrétien a raison

J'approuve l'article de M. G. Rivard, publié dans LA PRESSE du 26 mai, concernant "La trahison de M. Chrétien" au sujet de la taxe de vente. Suite à l'envoi du chèque à chaque contribuable, je suggérerais — si un choix doit être fait — que les personnes à revenu annuel garanti en soient les bénéficiaires puisque les importants montants d'impôt sont prélevés pour une meilleure répartition des biens.

Bravo à M. Jean Chrétien à qui je souhaite une santé qui réponde à son grand dévouement.

Urène MAGALLA
Verdun

(Mme) L. ROBERT
Montréal

En bref

Les masques de Montréal

M. Gérard Niding se fait souvent photographier la tête entre deux plants de fleurs pour faire croire aux citoyens de Montréal que la ville de Montréal est préoccupée par l'écologie, la nature, l'embellissement, etc... Mais plusieurs savent pertinemment bien que MM. Drapeau, Niding et leur Parti civique plantent ici et là quelques fleurs pour tenter de masquer les vrais problèmes urbains de Montréal.

Voyez-vous, l'administration des deniers publics par la ville de Montréal se fait... euh, eh bien, à peu près comme ceci:

Imaginez que vous allez chez votre épicière aujourd'hui, que vous lui donnez votre argent et qu'il vous dise: "Aujourd'hui, pour votre argent, je vous vends 10 citrouilles, 13 rutabagas et 7

aubergines." Que diriez-vous? Vous diriez: "Bien, c'est bien beau et bon tout ça, mais ce n'est pas ce dont j'ai vraiment besoin."

C'est exactement ce qui se passe à l'hôtel de ville. Les citoyens qui paient n'ont absolument rien à dire ou à décider de ce que l'on fera de leur argent. De même, il est quasi impossible d'assister aux réunions du Conseil municipal étant donné qu'elles se tiennent l'après-midi, lorsque la plupart des gens travaillent. D'ailleurs, un simple citoyen oserait-il prendre la parole qu'il se ferait expulser.

Mais M. Drapeau saurait évidemment se justifier, lui qui a toujours répondu à tout.

Pierre VERONNEAU
Montréal

Pour faire des hommes

Depuis plusieurs années, en plus d'avoir subi deux guerres mondiales, nous avons une augmentation considérable de crimes, vols, viols, etc., sans oublier la drogue qui semble s'être implantée au Canada malgré la surveillance des autorités en place.

Les enfants nés de mères qui sont sur le marché du travail et qui sont, pour la plupart, élevés dans des garderies ne seront pas l'élite de notre société.

On ne semble pas connaître ce que signifie le mot "discipline".

Savoir faire le bien et éviter le mal ne semble pas très bien connu de notre jeunesse.

Il y a environ un an, je suggérais au Premier ministre du Canada que tous les jeunes de 16 à 21 ans subissent un entraînement militaire pour une période de deux mois. A mon avis, une telle expérience leur serait bénéfique, car la discipline leur serait enfin inculquée.

Qu'en pensent nos lecteurs?

J. Conrad COTE
Montréal

Réponse à une lectrice

Chère Martine Reumont-Carver,

Votre lettre parue dans la chronique "Lettres des lecteurs" ("Morin veut un ghetto?", 24 mai) m'apparaît plutôt comme un défoulement anti-séparatiste qu'une rationalisation des sujets. Mais il s'agit de vous faire prendre conscience de la réalité actuelle en matière de relations culturelles et de la propagande séparatiste dans les écoles publiques.

1. - Saviez-vous que le Conseil des ministres de l'Éducation et le Secrétariat d'État ont conjointement élaboré un système de bourses relativement aux cours

d'été de langues secondes, auquel le gouvernement actuel continue de collaborer comme dans le temps de Bourassa? Ce projet vise à l'apprentissage d'une langue seconde, dans un milieu entièrement inconnu du boursier.

2. - Pour ce qui est du fait qu'on prêche la séparation dans les écoles publiques, on nous enseigne plutôt l'histoire du Canada et tout professeur consciencieux sait très bien que c'est à l'élève de s'orienter constitutionnellement.

Louis LAMARRE,
étudiant
Montréal

Le placement étudiant

Monsieur le Directeur,

J'ai fait application au Service de placement étudiant il y a plusieurs mois et j'ai reçu une carte confirmant mon inscription.

Je vous écris pour me plaindre de l'injustice qui règne dans votre organisation, car je connais beaucoup d'étudiants de familles très aisées, et même plus, qui ont obtenu un travail grâce à vous, tandis que moi, qui connais des difficultés financières, aucun emploi ne m'a été offert. Vous

savez qu'il est très difficile cette année de trouver du travail, et je comptais beaucoup sur votre aide, mais j'ai été très déçu.

Tout ceci pour vous proposer de demander de plus amples renseignements sur les formules d'inscription aux étudiants, et plus précisément la situation financière de ceux-ci.

J'espère que cette lettre contribuera à quelque amélioration.

Helena CVOFA
Montréal

C'est du jaunisme!

Le mercredi 24 mai, une station radiophonique de Montréal, que je préfère ne pas nommer, nous apprenait le décès de M. Louis Lapointe. Jusque-là, rien de spécial, c'était une nouvelle. Mais là où je ne marche pas, c'est quand on a eu la précaution de rappeler aux auditeurs que M. Lapointe et d'autres person-

nages avaient été impliqués dans le scandale des Sky Shops. Pourquoi ce détail? Il me semble que devant la mort on aurait pu l'omettre et avoir un peu de considération pour le défunt et les membres de sa famille. C'est du jaunisme pur et simple.

Guy MORGAN
Sorel

À propos du Salon de la femme

Dans sa lettre sur le dernier Salon de la femme ("Salon de la farce", 19 mai), Mme Archambault a dit vrai à plusieurs égards. Mais, là où je ne suis pas d'accord, c'est lorsqu'elle parle du kiosque du "Respect de la vie", en le décrivant comme "le comble de l'aberration". Quelle aberration a-t-elle à faire réaliser à des gens — souvent pour la première fois de leur vie — qu'à huit semaines de vie intra-utérine, par exemple, un fœtus a déjà ses membres avec ses doigts, ses yeux, son sexe? Est-ce un leurre, une "farce", cela? C'est la réalité la plus indiscutable, mais aussi la plus ignorée, peut-être, et cela on le constate très vite d'après la réaction et l'étonnement des gens.

Que la vue de fœtus réel "immunise contre tout désir de se faire avorter" (sans vouloir ironiser sur un sujet aussi sérieux comme semble le faire cette dame, et sans être aussi radicale qu'elle), je dirais plutôt que cela permet aux gens de réaliser, à partir de ce qu'ils viennent de voir, d'une façon concrète, ce

qu'est un avortement. La vraie liberté, la vraie libéralisation, est-ce l'ignorance du geste que l'on pose, ou la prise de conscience du geste que l'on voudrait poser?

Aucune personne un tant soit peu objective n'identifiera une femme qui se fait avorter à une espèce de Dracula féminin, poussée par "un désir d'assouvir ses instincts sanguinaires". Il y a vraiment un ton un peu trop excessif dans cet article! En effet, une femme qui a recours à l'avortement est tout simplement une femme en difficulté qui essaie de sortir de "son" problème de cette façon.

Il est vraiment dommage que Mme Archambault ne propose comme alternative à l'avortement "que le suicide, les mauvais traitements, le rejet psychologique, l'abandon d'enfants"... solutions toutes dramatiques à un problème grave: celui de la grossesse non désirée. Il y aurait d'autres solutions à envisager, que l'avortement courcirait bien souvent à cause de son intervention rapide et précipitée. Et, bien des fois alors, on

laissera pourrir le véritable problème de fond vécu par cette femme et qui persistera au-delà du règlement du problème immédiat, à savoir l'interruption de la grossesse. Citons-en quelques exemples: l'abandon de la future mère, la mésestime du couple, les difficultés économiques, l'instabilité psychologique, le remous émotionnel chez une très jeune fille que tous ces événements submergent, l'ignorance de la contraception, etc., etc... C'est cela qu'il faut traiter. De toute façon, une "solution" qui passe par la suppression d'une vie (celle du fœtus par l'avortement ou celle de la mère par le suicide) est une bien triste solution, un bien mauvais "moyen ultime de résoudre une maternité non désirée"...

Votre correspondante a l'air de prétendre que montrer des fœtus irait à l'encontre "du droit à l'information sur les méthodes anticonceptionnelles pour tous". J'ai beau chercher, je ne peux trouver par quel raisonnement elle a pu aboutir curieusement à cette conclusion... Un dernier argument encore

que l'on envoie toujours bien facilement sur le tapis, et que Mme Archambault n'a pas évité: "Que fait-on du droit de la femme à disposer de son corps?" de son corps, d'accord. Ses trompes sont à elles, son utérus est à elle. Mais, ce qui est "dans" son utérus le fœtus, le produit de la conception, ce n'est plus elle! Cela est tellement vrai que c'est peut-être un garçon, alors qu'elle est une femme, qu'il n'a probablement pas le même groupe sanguin, etc., etc... S'il vous plaît, ne nous servez plus de ces énormités!

Tout ceci n'est pas pour faire passer au deuxième plan la difficulté, voire la détresse de la femme enceinte contre son gré. Bien au contraire. Que nos efforts et nos pressions au sein de notre société et auprès de nos gouvernements respectifs fassent naître un contexte favorable à la femme enceinte par l'aide et l'efficacité qu'on lui apportera et cela, dans la dignité et, dans toute la mesure du possible, pas au prix du fœtus!

Louise GABORIAUD
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres majuscules son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettre des lecteurs", Service de l'édition LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Qué.

Coeur-Joie

COLONIE DE VACANCES pour garçons de 8 à 15 ans et pour filles de 9 à 13 ans

DU 25 JUIN AU 20 AOÛT 78
Secrétariat (514) 622-0151
Frais d'internat acceptés

la vie en plein air

Coeur-Joie

accréditée par l'Association des camps du Québec

Enfants, adolescents

Séjours d'équitation à la ferme été 78

Fermes Louisbourg inc.

Séjours disponibles du 25 juin au 14 juillet 1978 du 6 août au 25 août 1978

Pour réservations: **435-9720 — 331-0196**

À LA DEMANDE GÉNÉRALE NOUS RÉPÉTONS CE SPÉCIAL
WM MORRIS ET FILS LTÉE
Le plus grand nom dans le domaine des portes et fenêtres

25% de rabais

DONNEZ À VOTRE MAISON UNE MAGNIFIQUE APPARENCE D'ACCUEIL POUR TOUJOURS

TERMES FACILES
PAYEZ EN 90 JOURS
PAS D'INTÉRÊT
ET SANS FRAIS D'ADMINISTRATION
OFFRE SPÉCIALE POUR SEPT JOURS
ACHETEZ MAINTENANT ET ÉPARGNEZ!

AUVENTS
de FIBRE DE VERRE TRANSLUCIDE ou d'ALUMINIUM pour **BALCON**

\$349⁹⁵
CHACUN INSTALLÉ

VOTRE CHOIX DE 14 COMBINAISONS DE COULEURS EN ALUMINIUM ET 10 EN FIBRE DE VERRE
LONGUEUR 6" — PROJECTION 48" — PENTE 26"
Grandes plus petites moins dispendieuses.

FAITS SUR MESURE

WM MORRIS & FILS LTÉE

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

ANCIENNEMENT SUR CÔTE-DE-LÉSSIE, MAINTENANT À UN SEUL ENDROIT À MONTREAL

9162, BOUL. ST-LAURENT 3 rues au nord du boul. Métropolitain

382-6811
soir congé ou fin de semaine
737-1960



Droits réservés

Taxe de vente: Chrétien a commis une bétise

— Claude Castonguay

Fernand BEAUREGARD

Je trouve très rassurant pour Québec de constater qu'à l'unanimité, tous les partis d'opposition au niveau québécois qu'au niveau fédéral se soient rangés du côté du gouvernement péquiste dans la querelle de la taxe de vente. Ça a été déclaré hier, devant les membres du Club Rotary de Montréal, M. Claude Castonguay.

Le président du Comité préférendaire admet carrément qu'en voulant imposer au Québec sa formule de réduction temporaire de pour cent sur la taxe de vente, le gouvernement Trudeau ont commis une bétise.

Ce fut une mauvaise approche de se s'immiscer ainsi dans un champ de juridiction provinciale, surtout au moment même où se déroule le débat de l'unité nationale.

Les éléments négatifs

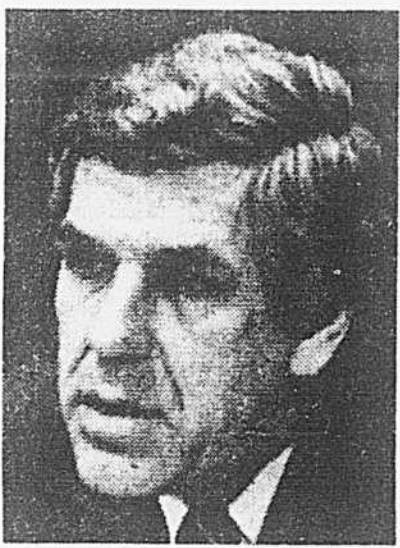
Il ne veut pas se faire embarquer dans un débat politique, et craint précisément que le Comité préférendaire soit identifié à quelque formation politique. Ce soit, M. Castonguay se dit, un complet désaccord avec la décision de la société Sun Life de s'engager à Toronto.

Cette décision a constitué un défi pour l'unité canadienne. Il n'y avait aucune urgence pour justifier une telle décision. L'ex-ministre québécois des Affaires sociales voit dans la question des contrôleurs aériens un élément négatif pour l'unité canadienne. Ce conflit est probablement responsable du fait que les candidats péquistes ont pu se faire élire en si grand nombre.

Il considère que le gouvernement fédéral a commis quelques erreurs susceptibles d'altérer l'ensemble péquiste dans sa quête d'indépendance, le président du Comité préférendaire a par ailleurs beaucoup de reproches à adresser au gouvernement de René Lévesque.

La confusion

Les Lévesque, Parizeau, Morin circulent sur toutes les tribunes (New York, Londres, etc.) des déclarations qui ne font que semer la confusion au sein de la population québécoise. On parle



Claude CASTONGUAY - téléphoto PC

de souveraineté-association, sans jamais définir précisément ce qu'elle pourrait être. On évoque la possibilité d'une monnaie québécoise, sans oser expliquer quelle valeur elle aurait face aux autres monnaies — américaine et canadienne — et surtout sans dire qui absorberait la perte au moment des échanges. Et pour l'impôt, qui actuellement chez nous est le plus élevé au Canada, sera-t-il équivalent, moindre ou plus élevé dans l'éventualité d'un Québec indépendant? La situation de l'emploi? Y aura-t-il moins ou plus de chômage dans un Québec souverain? Quel secteur de l'emploi pourrait en bénéficier ou en souffrir?

«Sur toutes ces questions d'extrême importance, c'est le silence presque complet. Et c'est à ce type de questions que le Comité préférendaire et les groupements qui en font partie exigeraient des réponses précises, d'ici le déclenchement de la campagne référendaire».

La date du référendum et la ou les questions qui y seront posées, voilà ce qui préoccupe principalement les champions de l'unité canadienne et du maintien du Québec dans le pacte confédératif.

«Il faut que le gouvernement péquiste annonce cette date le plus tôt possible et surtout que les Québécois se voient poser une question à laquelle ils n'auront

qu'à répondre un OUI ou un NON» déclare M. Castonguay.

Le nerf de la guerre

Pour mener efficacement sa lutte préférendaire, le Comité Castonguay — qui incidemment ne reçoit aucune subvention fédérale — organisera deux souscriptions, l'une en juin prochain auprès des sociétés et corporations, et l'autre à l'automne auprès du grand public québécois.

«Nous voulons qu'au moment où sera déclenchée la campagne du référendum, les partisans du NON aient à leur disposition et conformément aux règles qui seront en vigueur, l'argent nécessaire pour assurer leur victoire».

Sa mission étant «préférendaire», le Comité que préside Claude Castonguay sera dissout le jour même où s'engagera officiellement la campagne du référendum.

Projet de loi sur la fonction publique

Le personnel politique n'aura plus la permanence automatique

par Daniel L'HEUREUX
correspondant parlementaire
de LA PRESSE à Québec

QUÉBEC — Ceux qui forment ce qu'on appelle, en jargon parlementaire, le «personnel politique», c'est-à-dire ceux qui travaillent dans l'entourage immédiat des ministres, ne seront plus assurés, dans l'avenir, de leur permanence au sein de la fonction publique.

C'est du moins une volonté du gouvernement qui est inscrite dans le projet de loi 50 sur la fonction publique déposé hier à l'Assemblée nationale. Essentiellement, le projet de loi 50 reprend le projet de loi 53 qui avait été présenté l'année dernière sans toutefois être adopté. Le nouveau projet de loi diffère toutefois de sa version originale sur certains points, notamment en ce qui regarde le personnel politique.

Le personnel politique est composé des personnes dont les ministres, les chefs des partis d'opposition et le président de l'Assemblée nationale ont le droit de s'entourer pour former leur cabinet. Il est admis que ces personnes jouent un rôle «politique», c'est-à-dire partisan, contrairement aux fonctionnaires, de qui la plus stricte neutralité est attendue.

Actuellement, le personnel politique est assuré de sa permanence au sein de la fonction publique après un an. Ainsi, le secrétaire particulier ou l'attaché de presse, dont le ministre serait débauché à l'occasion d'une élection générale, est automatiquement versé dans la fonction publique. Il se voit attribuer une fonction conforme à sa compétence, tout en recevant au moins 85 p. cent du salaire qu'il recevait auprès du ministre même si ses nouvelles attributions commandent un salaire inférieur.

Dans le projet de loi 53 déposé l'an dernier, cette permanence

automatique était maintenue; dans le projet déposé hier, les hommes de confiance des politiciens deviennent égaux aux autres citoyens et devront, s'ils veulent demeurer dans la fonction publique, passer des concours. Il faut toutefois noter que le projet de loi ne s'appliquerait pas à ceux qui forment déjà le personnel politique du gouvernement dans la mesure où ces personnes ont déjà, après un an de service, acquis la permanence prévue dans la loi présentement en vigueur.

Office de recrutement

Par ailleurs, le projet de loi 50 reprend les principaux éléments du projet de loi 53, c'est-à-dire:

- dépouille d'à peu près tous ses pouvoirs l'actuelle Commission de la fonction publique, ne lui laissant qu'un rôle d'arbitre des griefs de la fonction publique et d'enquête;
- crée un Office du recrutement et de la sélection du personnel qui hériterait des fonctions de recrutement et de sélection que détient l'actuelle Commission de la fonction publique;
- et enfin concentre dans les mains du ministre de la Fonction publique les pouvoirs que le ministre doit actuellement partager avec la Commission de la fonction publique et le Conseil du trésor.

Fait à noter, le projet de loi 50 redonne aux ministres le pouvoir de nomination des fonctionnaires que le projet de loi 53 avait menacé de leur enlever.

Actuellement, quand un poste est vacant dans la fonction publique, la Commission de la fonction publique tient un concours et remet au ministre concerné la liste — sans ordre de préférence — des personnes déclarées éligibles au poste. Le ministre choisit parmi cette liste. Le projet de loi 53, en plus de confier le recrutement au nouvel Office du

recrutement, accordait à celui-ci le pouvoir de nommer lui-même les fonctionnaires, comme cela se fait à Ottawa.

Ordre de mérite

Le projet de loi 50 veut redonner ce pouvoir de nomination aux ministres, lesquels devront toutefois obligatoirement suivre une liste, établie par l'Office de recrutement, dans laquelle les candidats éligibles seront classés «par ordre de mérite».

Les autres modifications apportées au projet de loi sur la fonction publique visent manifestement à calmer les craintes des syndicats de la fonction publique qui avaient manifesté, l'an dernier, la plus vive opposition au projet de loi 53.

Ainsi, il est précisé que les pouvoirs du ministre de faire des règlements seront limités par le contenu des conventions collectives. Les seules matières exclues du champ de la négociation sont les nominations des candidats, la classification des emplois, l'attribution du statut de fonctionnaire permanent, l'établissement de normes d'éthique et de discipline et enfin l'établissement des plans d'organisation.

Le mandat des membres de la Commission de la fonction publique et de l'Office de recrutement seront de sept ans (le projet de loi 53 prévoyait cinq ans), les rendant ainsi moins vulnérables au pouvoir politique.

La Commission de la fonction publique aura un pouvoir d'enquête sur toute l'application de la loi et non plus l'application de la seule règle du mérite, comme le prévoyait le premier projet de loi.

L'Office de recrutement aurait en outre la responsabilité d'administrer les concours de promotion que le projet de loi 53 prévoyait laisser au ministre de la Fonction publique.

LE CENTRE DE

Hâtez-vous! Vous n'avez jamais rêvé de tels bas prix sur tapis!

LIQUIDATION DE TAPIS

NOTRE SPÉCIALITÉ:

- Lignes et couleurs discontinuées.
- Balance de tapis commercial.
- Tapis seconds

Bienvenue aux contracteurs

SI VOUS AVEZ BESOIN DE

TAPIS

VENEZ VOIR NOS TAPIS

S-E-C-O-N-D-S

EN PREMIER

EPARGNEZ DE \$2 - \$5 - \$10 - \$15

ÇA NE COÛTE RIEN DE VENIR VOIR!

VOUS POUVEZ RÉALISER DES ÉPARGNES JUSQU'À 70%

POURQUOI PAYER PLUS CHER? TAPIS valant jusqu'à \$299 v. car. aussi peu que \$2 à \$10 v. car. rien de plus!!!

COUVRE-PLANCHER ET COUPONS

MODES DE PAIEMENT • Comptant • Cheques • cartes de crédit

CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE 2983 E. SHERBROOKE ENTRE IBERVILLE ET BOUL. PIE-IX

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

VARIATION DE COLORIS
Le rouleau de tapis est d'un coloris légèrement différent de l'échantillon... Si vous regardez le rouleau...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

Du tapis 2 ou 4 pouces plus étroit
que la largeur standard de 12 pieds, mais dont les côtés ont été ourlés...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

LE DOS ADHÈRE MAL
Nos mécaniciens répareront le rouleau avant qu'il ne soit mis en vente, vous n'y verrez rien...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

LIGNE DE TISSAGE IRREGULIERE
N'affecte pas la qualité de nombreux modèles et s'améliore à l'usage...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

FINS DE SERIE
Aucun défaut et, qui sait, vous les préférerez même aux collections nouvelles...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

TACHES ET MARQUES
Le rouleau est ôté... et le reste du rouleau est parfait, nous faisons 3 rouleaux de 50 verges au lieu d'un seul de 150 verges...

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

LA DIFFÉRENCE?
VOUS ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% DU PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ



Montréal retire sa demande de stérilisation d'une jeune orpheline

La requête qui a été présentée devant le juge en chef Jules Deschênes, pour obtenir la stérilisation d'une adolescente de 17 ans, orpheline et qui est handicapée mentalement, s'est terminée dans la confusion, un peu comme elle avait commencé.

La semaine dernière, on le sait, le tribunal n'avait pu procéder parce que le principal témoin, un médecin, n'avait apparemment pas été assigné à temps pour être en cour à l'heure prévue.

Hier, c'est en cour, mais en l'absence de la présence du juge Deschênes que l'affaire s'est terminée par le retrait, tout au moins temporaire, de cette procédure quelque peu inusitée.

La résolution

Un avocat du contentieux municipal a en effet souligné que l'autorisation ordinaire (soit une résolution en bonne et due forme du comité exécutif) n'avait pas été préalablement obtenue par le

service de bien-être social qui a la garde de l'adolescente depuis un bon moment.

En fait, ce n'est donc pas la ville qui, officiellement, avait présenté la requête, mais c'est cependant elle qui en a demandé le retrait.

Pendant que la semaine dernière on avait laissé entendre que la jeune fille souffrait de troubles organiques, on a cru savoir, hier, que c'était surtout sa déficience mentale, et le fait qu'on voulait éventuellement la placer dans une famille d'accueil qui avaient motivé les autorités.

De toute façon, il semble bien qu'on n'aurait pas été en mesure de fournir à la cour les opinions médicales nécessaires pour inciter cette dernière à ordonner une telle opération, en lieu et place du consentement des parents qui manquent à l'adolescente.

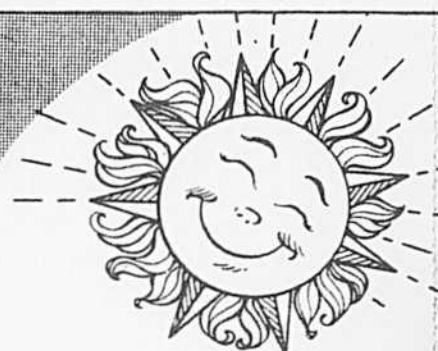


Pour meubler
vos loisirs et faciliter
votre détente cet été...

FAUCHER

vous
propose
UN TRÈS GRAND CHOIX

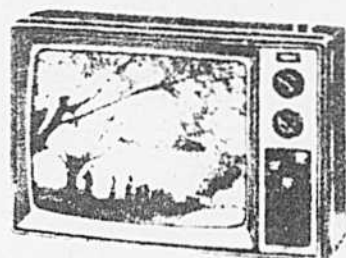
D'ARTICLES DE QUALITÉ AUX MEILLEURS PRIX



TELEVISEUR COULEUR ZENITH

modèle table à écran 20 po
Récepteur de haute qualité. Châssis entièrement transistorisé. Blocs d'accord VHF et UHF. Coffret à revêtement imitation noyer. Faible encombrement.

**BAS PRIX
DE FAUCHER \$469**



TELEVISEUR «NOIR ET BLANC» PORTATIF à écran 20 po

Châssis entièrement transistorisé. Circuits indépendants montés sur modules. Blocs d'accord VHF et UHF. Prise pour écouteur. Coffret plastique imitation noyer.

**BAS PRIX
DE FAUCHER \$139**



TELEVISEUR COULEUR Trinitron PORTATIF SONY

à écran 21 po
modèle KV-2101

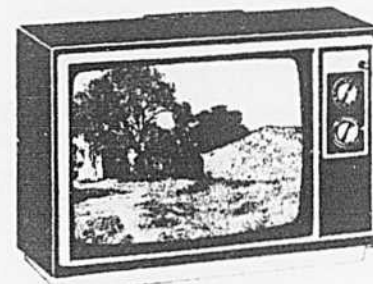
**A BAS PRIX
DE FAUCHER**



TELEVISEUR COULEUR Trinitron Plus SONY

à écran 12 po
modèle table KV-1215

**A BAS PRIX
DE FAUCHER**



TELEVISEUR COULEUR PHILCO à écran 20 po

Modèle C2902JWA — Châssis entièrement transistorisé. Réglage automatique des couleurs. Réglage automatique des teintes. Antennes télescopiques pour réception VHF et antenne «papillon» pour réception UHF. Coffret en plastique à haute résistance façon noyer.

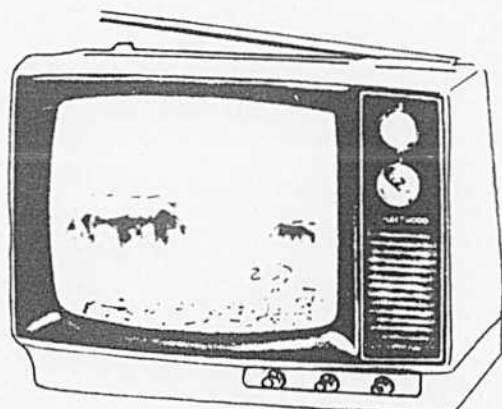
**BAS PRIX
DE FAUCHER \$449**



TELEVISEUR COULEUR AccuColor RCA XL-100 à écran 26 po

Châssis entièrement transistorisé. Réglage automatique des couleurs et des teintes. Blocs d'accord VHF et UHF. Meuble de style contemporain très sobre.

**BAS PRIX
DE FAUCHER \$589**

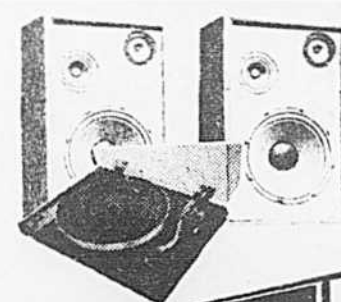


TELEVISEUR «NOIR ET BLANC» PORTATIF à écran 12 po

Fonctionne sur secteur (CA) ou sur batterie 12 v. Châssis entièrement transistorisé.

**PRIX SPECIAL
DE FAUCHER \$98⁵⁰**

FACILITÉS DE PAIEMENT



CHAÎNE STEREO DE QUALITÉ

comprendant:

UN AMPLI-TUNER AM/FM STEREO SANSUI 7070
Puissance efficace 2 x 60 watts.

UNE PLATINE TOURNE-DISQUE SANSUI SR-222
Entrainement par courroie. Tête de lecture électromagnétique.

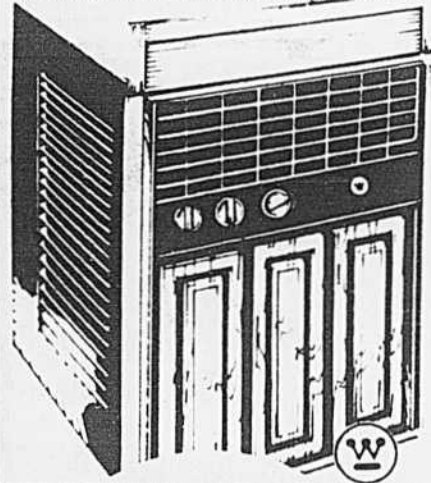
2 ENCEINTES ACOUSTIQUES EDS 880

Chacune renferme 3 haut-parleurs: un gros de 12 po pour les fréquences basses (Woofers), un de 5 po pour les fréquences moyennes et un petit de 3 po pour les fréquences élevées (Tweeter).

**BAS PRIX
DE FAUCHER \$799**

Choix de CLIMATISEURS

GSW
Modèle GAA14952, pour 115 V, puissance 14000 B.T.U./H \$399
CHRYSLER
Puissance 8000 B.T.U./H \$289
Série «IMPERIAL» de CHRYSLER
Modèle R081, puissance 8000 B.T.U./H \$339
Modèle R102, puissance 10000 B.T.U./H \$389
Modèle R122, puissance 12000 B.T.U./H \$419
Modèle R15, puissance 15000 B.T.U./H \$499
Modèle R18, puissance 18000 B.T.U./H \$549



VENTILATEURS DE TABLE OSCILLANTS ELECTROHOME

Modèle 7612, diamètre 12 po

\$39⁹⁵

Modèle 7616, diamètre 16 po

\$54⁹⁵

CLIMATISEUR
VERTICAL
WESTINGHOUSE
modèle AKO-645K
Puissance 6000 B.T.U./H
BAS PRIX DE FAUCHER

\$259⁹⁵



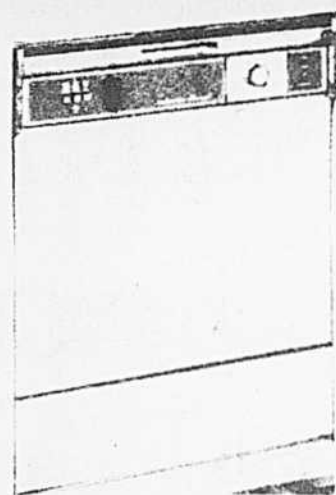
Magnétoscope à cassette SelectaVision RCA

S'adapte facilement à votre téléviseur et enregistre jusqu'à 4 heures d'émissions sur la bande magnétique d'une seule cassette.

**A PRIX SPECIAL
DE FAUCHER**
(Accessoires non compris)

MARCHANDISE RESERVÉE SANS FRAIS MOYENNANT ACOMPTÉ

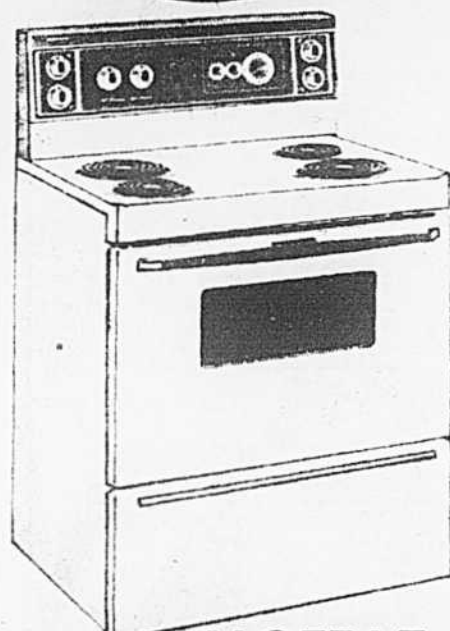
LIVRAISON GRATUITE dans un rayon de 100 milles



LAVE-VAISSELLE MOBILE McCLARY

Modèle YKC 1228 — Programmeur proposant 9 programmes de lavage en fonction de la nature et de l'état de la vaisselle, dont le lavage léger, le lavage éconergique, le cycle économique et le rinçage d'attente. Carrosserie blanche.

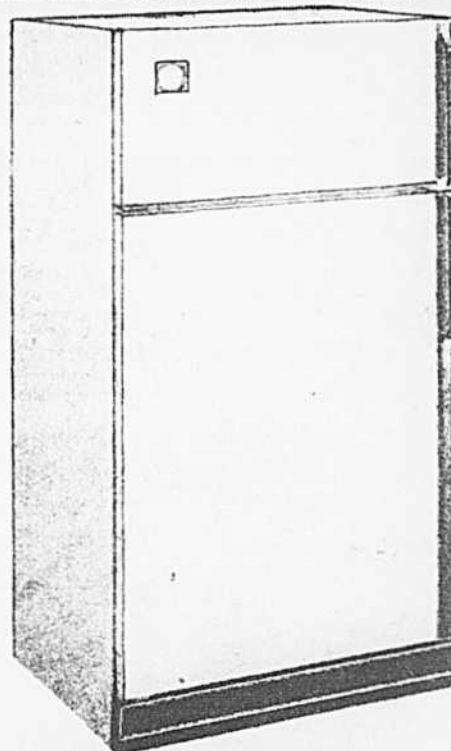
**BAS PRIX
DE FAUCHER \$379**



ENSEMBLE MOFFAT Luxueuse cuisinière 30 po avec four autonettoyant

Modèle M55 6058 — Tableau de commande à panneau de verre, doté d'un éclairage à tube fluorescent. Programmeur (pendule et minuterie à sonnerie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. 2 prises dont une est chronométrée. Porte de four dotée d'un hublot et d'une poignée garnie imitation bois. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER \$529



Réfrigérateur-congélateur sans givre, 16 pi³

Modèle MRF 1618 — Capacité totale 453 litres. Clayettes en porte-à-faux, garde-viande, 2 bacs à légumes et fruits, casier à oeufs. Poignées garnies imitation bois. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER \$529

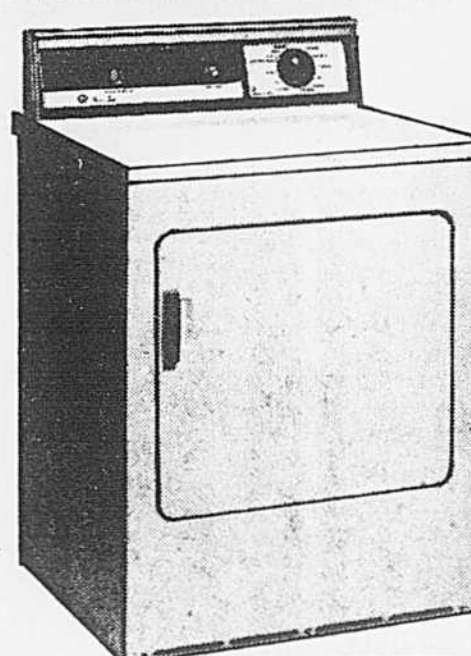
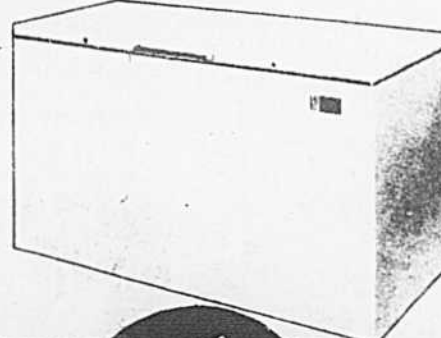
LES 2 APPAREILS, ENSEMBLE \$1000
Supplément modique pour carrosserie de couleur

CONGELATEURS

White-Westinghouse

Modèle WH15, cap. 15 pi³ **\$299**

Modèle WH23, cap. 23 pi³ **\$339**



ENSEMBLE WHITE-WESTINGHOUSE

Machine à laver

Modèle WLA495 — Cycles minutés: lavage normal, trempage/prélavage, tricot/lavage délicat, tissus infroissables. 2 commandes de vitesses sur minuterie. 5 commandes de températures de l'eau (boutons rotatifs). Agitateur spécial pour lavage délicat. Niveau d'eau variable. Distributeur d'agent de blanchiment. Filtre de recirculation. Couvercle à verrouillage de sécurité. Capacité 18 lb. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER, L'ENSEMBLE

Séchoir

Modèle WDE495 — Séchage normal minuté. Réglage pour tissus infroissables. Sélection de températures par 3 boutons-poussoirs: normale, basse, air froid. Bouton de mise en marche de sécurité. Carrosserie blanche.

\$599 Suppléments modiques pour carrosserie de couleur et service après-vente.

ENSEMBLE MACHINE A LAVER ET SECHOIR

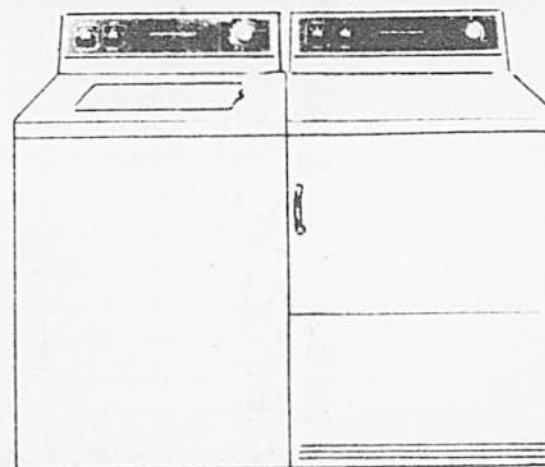
Machine à laver

Agitateur Spiralator. Choix de 4 cycles. Choix de 3 températures et de 3 niveaux d'eau. Filtre de recirculation autonettoyant. Une vitesse. Carrosserie blanche.

Séchoir

Choix de 3 cycles. Minuterie. Filtre à charpie très efficace. Séchage à haut rendement. Carrosserie blanche.

**BAS PRIX
DE FAUCHER, L'ENSEMBLE \$529**
(Frais de service après-vente en plus)



• 1400, BOUL. MONTARVILLE, BOUCHERVILLE

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne.

Tél.: 655-3630 et 527-8001
Pour appel interurbain sans frais:
1-800-361-9226

Parking
gratuit
aux portes
des deux
magasins

• 48, BOUL. DES LAURENTIDES
QUARTIER PONT-VIAU, LAVAL

Tél.: 384-0590



AUX 2 MAGASINS FAUCHER

Lutte concertée contre Radiomutuel

Les syndiqués songent à une grève générale d'une heure

par Marc DORE

Les membres d'une vingtaine de syndicats de la radio, de la télévision et du câble pourraient bien déclencher, à une date inconnue, un arrêt de travail d'une heure pour appuyer la lutte de leurs camarades du réseau Radiomutuel, en grève depuis 16 mois pour obtenir une première convention collective.

C'est là en tout cas, une partie du mandat qui a été confié par ces syndicats, membres de la CSN et de la FTQ, à un comité d'appui à la lutte des travailleurs de Radiomutuel, formé à l'occasion des deuxièmes états généraux de la radio, qui avaient lieu hier à Montréal.

La résolution d'appui aux grévistes de Radiomutuel a pour but de dénoncer l'Association canadienne des radiodiffuseurs, dont le président est M. Ed Prevost, qui est également président de la Corporation Civitas, laquelle contrôle Radiomutuel.

Le comité d'appui a également comme mandat de mettre en oeuvre d'autres moyens de pression pour aider les travailleurs de CJMS-Montréal, CJRP-Québec, CJTR-Trois-Rivières et CJRS-Sherbrooke qui ont déclenché la grève en janvier, février et mars 1977.

Télé-Métropole

Les participants aux états généraux ont pas ailleurs dénoncé Télé-Métropole pour ce qu'ils considèrent être un cas de boycottage à l'endroit des syndiqués en grève de Radiomutuel et de collusion entre

membres de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Selon le président du syndicat de CJMS, M. Marc Gilbert, Télé-Métropole a refusé de diffuser, à l'heure et au jour demandés, mercredi 17 mai dernier, entre 23h10 et 23h25, un film produit par la CSN sur le conflit à Radiomutuel.

En lieu et place, Télé-Métropole a offert de projeter des films sur son réseau entre 14h45 et 2h00 du matin, justifiant sa décision par le fait que le film attaquait un concurrent, la mettant ainsi dans une position délicate.

Cette réponse ne satisfait pas les représentants syndicaux, qui estiment qu'en reléguant le film à une heure où la cote d'écoute frise le zéro, Télé-Métropole porte atteinte au droit du public à l'information. Et ce d'autant plus, que le réseau privé de télévision a déjà diffusé entre 23h10 et 23h25 deux films produits par la CSN, et traitant du Front commun et de la Commonwealth Plywood.

Les syndiqués participant aux états généraux ont donc demandé à la Fédération nationale des communications (CSN) qui a traité avec Télé-Métropole dans cette affaire, de porter plainte auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Amendements

Les états généraux ont par ailleurs adopté un certain nombre d'autres résolutions, s'adressant au gouvernement canadien pour certains et à l'Union des artistes (UDA) pour d'autres.

C'est ainsi qu'ils exigent du gouvernement Trudeau qu'il modifie le congédiement d'employés durant la période d'organisation d'un syndicat, sans l'autorisation du Conseil canadien des relations de travail (CCRT). Selon un porte-parole syndical, M. Alain Pelletier, de CJRP, l'employeur utilise cette période d'attente pour congédier les militants syndicaux, ce qui place les syn-

diqués devant l'alternative de saborder leur organisation ou de déclencher une grève illégale.

Une autre résolution demande au ministre fédéral du Travail, John Munro, d'apporter un amendement au code du travail précisant que c'est le jour du dépôt d'une requête en accréditation qui doit servir de base pour mesurer la représentativité d'un syndicat et non le jour d'audition de la dite requête. Le long délai qui s'écoule souvent entre ces deux dates (4 mois à CJMS, 11 à CJRP) permet à l'employeur, selon le porte-parole syndical de se livrer à toutes sortes de mesures de pression pour tenter de modifier le résultat du vote.

Artistes scabs

Quant à l'Union des artistes, les syndicats présents aux états gé-

raux lui renouvellent leur demande d'ordonner à ses membres qui travaillent à Radiomutuel de respecter les lignes de piquetage des grévistes de CJMS, afin de hâter la fin du conflit.

Les syndicats ont également résolu de refuser désormais, dans leurs «boîtes» respectives, de diffuser les messages publicitaires enregistrés «notamment par Serge Bélair, Jacques Duval, Edouard Rémy, Emile Genest et Roger Gosselin jusqu'à ce qu'ils respectent la ligne de piquetage». Les grévistes de CJMS se sont par ailleurs engagés à faire parvenir à tous les syndicats membres de la FNC et de la FTQ la liste des «scabs» qui travaillent actuellement à la station de la rue Berri, et qui viennent de demander au CCRT une accréditation pour l'association qu'ils ont formée.

La télé communautaire doit s'améliorer — Jeanne Sauvé

par Claude GRAVEL

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, a invité hier les câblodistributeurs canadiens à répondre à leurs problèmes actuels de croissance et de profits en offrant à leurs abonnés une programmation communautaire «de meilleure qualité» et en utilisant davantage les productions et les talents canadiens.

Parlant au 21e congrès de l'Association canadienne de télévision par câble, qui réunit jusqu'à vendredi 1,500 délégués du pays dans la métropole, le ministre a noté qu'après avoir connu un développement rapide ces dix dernières années, l'industrie du câble a atteint «un certain plafond sur le plan des bénéfices» et qu'elle doit désormais redéfinir son orientation.

Ralentissement

Plus tôt dans la journée, le président de l'ACTC, M. Michael Hind-Smith, avait déclaré que les câblodistributeurs canadiens ont connu une croissance «relativement lente» durant l'année qui vient de s'écouler, qu'ils se sont tenus «sur la défensive» et que leurs efforts pour rétablir

la situation en leur faveur ont été contrecarrés.

«De décembre 1976 à décembre 1977, a-t-il dit, le nombre de nos abonnés a augmenté de moins de 200,000, ce qui a donné un taux de croissance de 5,8 pour cent, bien en-deçà du taux mirobolant de la dernière décennie.

M. Hind-Smith a affirmé qu'une partie importante des énergies de l'ACTC a été employée à protéger l'indépendance de l'industrie de la télévision par câble «devant l'avènement de nouvelles techniques de transmissions hors de notre contrôle». Il a mentionné la guerre aux sociétés de téléphone et de services, la campagne des radiodiffuseurs qui veulent limiter les abonnés du câble dans leur choix d'émissions de télévision ou de radio MF, et l'incertitude des câblodistributeurs devant les querelles de juridiction fédérales-provinciales.

Le problème des compétences

A ce sujet, le président de l'ACTC a déclaré qu'il favorisait «une juridiction nette, que ce soit au niveau fédéral exclusivement ou au niveau provincial exclusivement».

Répondant à ces inquiétudes dans son discours, le ministre des Communications, Mme Sauvé, a dit qu'elle maintenait ses craintes sur les problèmes que causerait une réglementation double (fédérale-provinciale) en matière de câblodiffusion, mais elle a souligné «les progrès considérables» qui ont été réalisés dans ce domaine lors de la réunion des ministres fédéral et provinciaux des Communications, à Charlottetown, en mars dernier.

En ce qui concerne les recettes de l'industrie du câble, Mme Sauvé a reconnu qu'elles ont commencé à ralentir avec la saturation du nombre d'abonnés, l'augmentation des coûts d'entretien, la sous-utilisation du système dans certaines régions et le ralentissement économique général.

Toutefois, certains chiffres montrent que les affaires «vont rondement», a-t-elle fait valoir: les recettes annuelles de l'industrie du câble, qui s'élevaient à \$160 millions en 1975, ont augmenté à \$240 millions en 1977 et, selon les prévisions, devraient atteindre \$300 millions en 1978.

Pour jouir de la vie en plein air, FAUCHER vous propose une grande variété d'articles de qualité bon marché à ses magasins de Laval et Boucherville

Profitez de la suppression de la taxe de vente pour économiser davantage

★ CHAQUE ARTICLE COMPORTE LA GARANTIE DE FAUCHER ET CELLE DU FABRICANT

Création 1978 SUN-LITE

LUXUEUX ENSEMBLE «HOLLY HILL» DE STYLE ESPAGNOL
Meubles en séquoia de Californie. Tissu imprimé avec couleur mandarine dominante.

A FAUTEUIL CLUB, modèle 1653. Coussins garnis mousse, épaisseur 3 po au dossier et 4 po au siège.	\$79.95	E TÊTE-À-TÊTE, modèle 1683. Coussins garnis mousse aux sièges (épaisseur 4 po) et aux dossiers (épaisseur 3 po).	\$189.95	I TABLE RONDE, diamètre 44 po, modèle 1320. Ouverture au centre pour recevoir un parasol.	\$89.95
B CANAPÉ, modèle 1673. Trois coussins garnis mousse au siège (épaisseur 4 po) et au dossier (épaisseur 3 po).	\$174.95	F PARASOL, modèle 720. Diamètre 7 1/2 pi. Mécanisme d'ouverture «Lift-Tilt».	\$74.95	J NAPPE RONDE FRANGÉE AVEC GLISSIÈRE, modèle 1344. Diamètre 44 po.	\$13.95
C TABLE RECTANGULAIRE, modèle 1612.	\$54.95	G SUPPORT EN ALUMINIUM POUR PARASOL, modèle 440.	\$12.95	K BANC INCURVÉ, modèle 1304.	\$34.95
D LUXUEUSE CHAISE LONGUE, modèle 1693. Largeur 23 po. Coussins garnis mousse, épaisseur 3 po au dossier et 4 po au siège.	\$159.95	H LUXUEUSE BALANÇONNE, modèle 488.	\$214.95	L PARASOL STYLE PAGODE, modèle 850. Diamètre 8 1/2 pi. Mécanisme d'ouverture «Lift-Tilt».	\$159.95
				M SUPPORT EN BETON POUR PARASOL, modèle 420.	\$13.49

ENSEMBLE «TAHITI» SUN-LITE
Couleur dominante: VERT
Toutes les pièces sont garanties pendant 1 an

A. Fauteuil de terrasse	\$24.95	F. Table à parasol	\$22.95
B. Fauteuil club à dossier inclinable 3 positions	\$31.49	G. Nappe à fermeture à glissière	\$12.95
C. Berçeuse à haut dossier avec coussins mousse	\$34.95	H. Pied en béton pour parasol	\$13.95
D. Chaise longue pliante avec coussins mousse très épais (environ 5 po.)	\$87.95	I. Balançonne à 4 places, modèle 488	\$214.95
E. Parasol à mécanisme «Liftomatic», diamètre 8 1/2 po	\$96.95	J. Parasol à mât inclinable, modèle 850, dia. 8 1/2 pi	\$159.95
		K. Table porte-parasol de petit diamètre	\$21.95
		L. Pied en métal pour parasol	\$12.95

BALANÇOIRE DE JARDIN de grand style
Balancement en douceur. Fabrication solide en pin et épinette naturels, 2 cordes de sécurité. Plate-forme fixe. Dossiers inclinables 3 positions. Assemblage facile suivant un plan fourni.
DIMENSIONS: Longueur 8 pi, largeur 45 po, hauteur 13 pi.

BAS PRIX DE FAUCHER \$259.95
N.B.: Table s'obtenant moyennant un supplément modique.

RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE 3% si vous emportez votre achat

3 SALONS DE JARDIN SICOPAL

Modèle PALERME — Table 34 po de diamètre

Modèle RIO — Table 34 po de diamètre

Modèle OTTAWA — Table 40 po de diamètre

Ces ravissants meubles en métal recouvert de matière plastique sont inaltérables aux chocs, au soleil, à la pluie, à la neige et même aux plus grands froids. Ils sont très confortables, faciles à entretenir (simple lavage à l'eau) et hautement durables.

CHAQUE SALON (table ronde et 4 chaises) BAS PRIX DE FAUCHER \$119.95

PAVILLONS DEMONTABLES GAZEBO

Préfabriqués à 90%, ils peuvent être montés en 20 minutes seulement. Installez-les en un instant et vous apprécierez beaucoup le confort et l'intimité qu'ils vous procureront.

Modèle 9109, diamètre 10 pi 3 po	\$219.95
Modèle 9210, diamètre 11 pi 2 po	\$259.95
Modèle 9311	\$269.95
Modèle 1111, carré, 11 pi 11 po de côté	\$349.95
Modèle rectangulaire 13 x 9 pi	\$269.95

• 1400, boul. Montarville Boucherville
A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la route 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél.: 655-3630 ou 527-8001. Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226

• 48, boul. des Laurentides Quartier Pont-Viau, Laval Tél.: 384-0590

AUX 2 MAGASINS FAUCHER LE ROI DES BAS PRIX

CORRECTION
Dans notre annonce parue dans La Presse Rive-Sud, mardi le 30 mai 1978, l'item suivant aurait dû se lire comme suit:

PETIT SAUMON \$2.99 LB
FRAIS ENTIER
2 à 3 livres ch.

RENÉ MARCHAND Inc.
1455, rue Victoria Saint-Lambert
Tél. 672-1231

5245, boul. Cousineau St-Hubert
Tél. 462-0870

COLLEGE DU CONSERVATOIRE LASSALLE
COURS INTENSIFS DU SOIR
DIPLOME D'ETUDES COLLEGIALES ANNEE SCOLAIRE 78-79

FRANCAIS HISTOIRE PHILOSOPHIE COMMUNICATION

TEST D'ADMISSION SAMEDI 10 JUIN 78

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS 288-4140

3505 DUROCHER MONTREAL H2X 2E7
PERMIS NO. 749569

Un projet de loi de Bédard

Les juges soumis à des règles de conduite

par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC - Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale, hier, prévoyant la création d'un Conseil de la magistrature et l'adoption d'un code de déontologie pour les juges.

La création d'un Conseil de la magistrature est une mesure qui était attendue depuis longtemps dans les milieux politiques et dans l'opinion publique. Même chose pour l'adoption d'un code de déontologie, sujet sur lequel la Conférence des juges s'était prononcée favorablement dès juin 1974.

En vertu du projet de loi du ministre Bédard (le projet de loi 40), c'est le conseil de la magistrature qui sera chargé de mettre au point le code de déontologie et d'examiner les plaintes qui pourraient être portées contre tel ou tel juge en rapport avec ce code.

Les autres fonctions du Conseil de la magistrature seront:

- d'organiser des programmes de perfectionnement des juges;
- de favoriser l'efficacité et l'uniformisation de la procédure devant les tribunaux;
- de recevoir les suggestions, recommandations et demandes qui lui sont faites relativement à l'administration de la justice, de les étudier et de faire au ministre de la Justice les recommandations appropriées;

— de coopérer, suivant la loi, avec tout organisme qui, à l'extérieur du Québec, poursuit des fins similaires.

Le Conseil de la magistrature sera formé des juges en chef et juges en chef associés des Cours provinciales, de la jeunesse et des sessions de la paix, de l'un des juges en chef des cours municipales de Laval, de Montréal ou de Québec, de deux autres juges des mêmes cours nommés après consultation d'un organisme représentatif des juges de ces cours, de deux avocats nommés après consultation du Barreau et de deux personnes, qui ne sont ni juges ni avocats, nommées après consultation du Conseil consultatif de la justice.

Au Chapitre du perfectionnement, le Conseil de la magistrature verra surtout à établir des programmes d'information, de perfectionnement ou de recyclage des juges des cours relevant de l'autorité législative du Québec.

Code de déontologie

De façon générale, le code de déontologie devra déterminer les règles de conduite et les devoirs des juges envers le public, les parties à une instance et les avocats et il devra également indiquer les actes ou les omissions dérogatoires à l'honneur, à la dignité ou à l'intégrité de la magistrature et les fonctions ou les activités qu'un juge peut exercer à titre gratuit.

Avant d'être adopté, ce code de déontologie devra être soumis pour consultation à l'ensemble des juges auxquels il s'appliquera.

Toute personne pourra porter des plaintes au Conseil de la magistrature sur des sujets comme reprocher à un juge:

- de ne pas avoir rempli ses fonctions de manière satisfaisante;
- de s'être mis dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions de manière satisfaisante;
- de s'être rendu coupable de mauvaise conduite;
- d'avoir contrevenu d'une façon ou d'une autre au code de déontologie.

Pour mener une enquête sur une plainte, le Conseil devra former un comité composé de cinq personnes choisies parmi ses membres. Advenant que la plainte s'avère fondée, le Conseil devra, ou bien réprimander le juge pris en faute, ou bien recommander au ministre de la Justice de présenter une requête à la cour d'appel visant à la destitution du juge en question.

Notons finalement que les membres du comité d'enquête seront investis, pour les fins de leur enquête, des pouvoirs et immunités des commissaires nommés en vertu de la loi des commissions d'enquête.

Par ailleurs, le projet de loi con-

firme les changements qui avaient déjà été amorcés par le ministre Bédard au plan de la nomination des juges.

Ainsi, le Conseil des ministres pourra dorénavant établir une procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges et, à cette fin, il pourra notamment:

- déterminer la manière dont une personne peut se porter candidate à une charge de juge;
- autoriser le ministre de la Justice à former un comité de sélection pour évaluer l'aptitude des candidats à une charge de juge et pour lui fournir un avis sur eux;
- fixer la composition et le mode de nomination des membres d'un comité;
- déterminer les critères de sélection dont un comité tient compte;
- déterminer les renseignements qu'un comité peut requérir d'un candidat et les consultations qu'il peut faire.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit que la rémunération des juges sera désormais fixée par règlement comme c'est déjà le cas dans neuf autres provinces canadiennes et les salaires seront alignés sur des échelles de progression applicables au sein de la Fonction publique.

Ce projet de loi s'appliquera à la Cour des sessions de la paix, à la Cour provinciale et au Tribunal de la jeunesse, ainsi qu'aux cours

municipales de Montréal, Québec et Laval.

On se souviendra que le Parti québécois, lorsqu'il était dans l'opposition, avait mené une lutte farouche sur l'augmentation de salaire des juges qui devait être présentée sous la forme d'un projet de loi. Hier, lorsque le ministre

Bédard a présenté ce changement, les députés libéraux n'ont pas manqué de souligner que le gouvernement Lévesque a changé d'attitude en se donnant la possibilité d'accorder des augmentations de salaires aux juges sans même en discuter à l'Assemblée nationale.

La commission Keable ferme ses portes

(d'après CP) — C'est aujourd'hui que la commission Keable ferme officiellement son bureau du centre-ville, après avoir tenu 132 audiences, interrogé 188 témoins et plaidé une cause constitutionnelle majeure devant la Cour suprême du Canada.

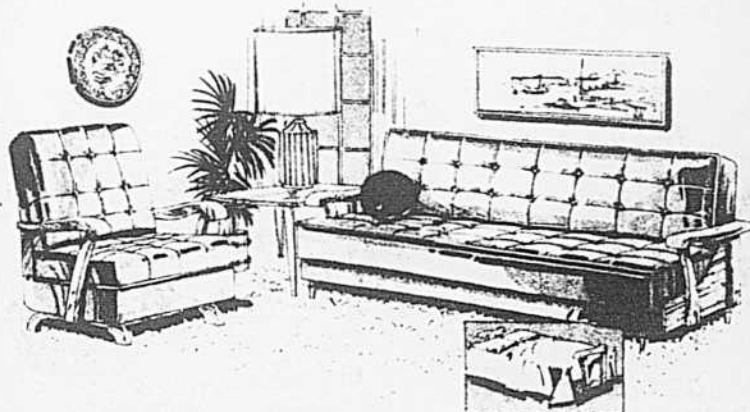
La nouvelle a été annoncée dans une lettre du commissaire Jean Keable au ministre de la Justice Marc-André Bédard, publiée hier. Il est possible, toutefois, que l'enquête reprenne si le jugement de la Cour suprême est favorable.

M. Keable a précisé que la commission cesserait toutes ses activités en attendant la décision de la Cour dans cette affaire qui

oppose le Québec et six autres provinces à Ottawa relativement au droit des provinces de scruter les agissements de la Gendarmerie royale du Canada.

L'enquête Keable est bloquée depuis trois mois par un jugement rendu le 21 février par la Cour d'appel du Québec. La décision de la Cour suprême pourrait être rendue cet été, mais il est plus probable qu'il faudra attendre à l'automne.

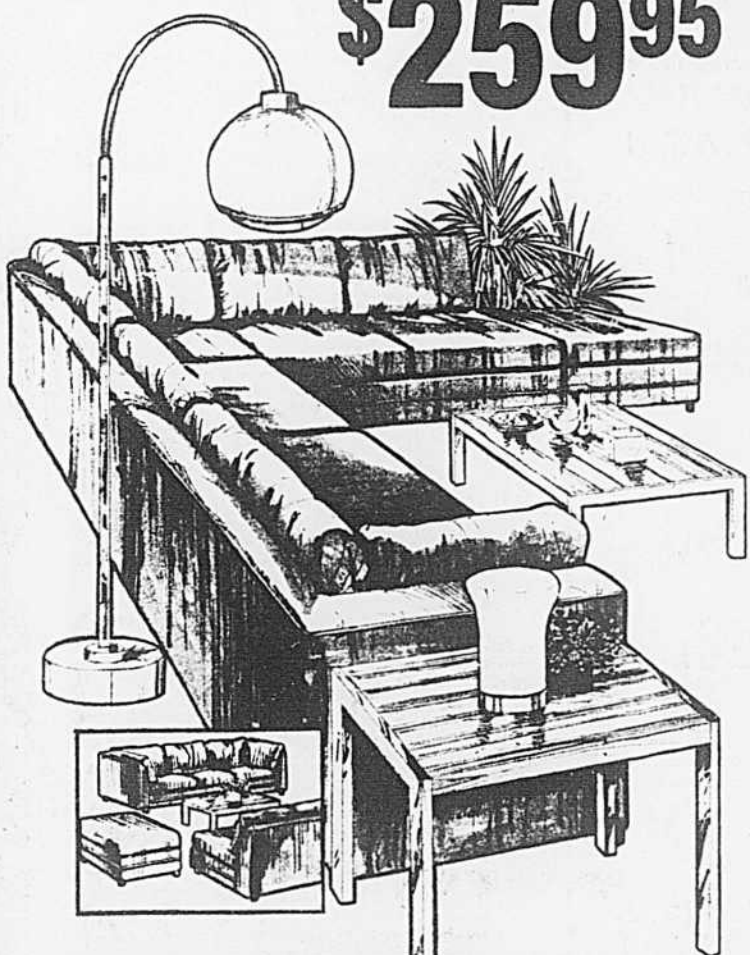
« Quel que soit le résultat, souligne M. Keable dans sa lettre au ministre, le travail de la commission aura au moins stimulé l'essor d'un débat démocratique sur le rôle des services de sécurité de nos forces de police. »

MOBILIER
DE SALLE DE SEJOUR MODERNE
2 pièces

Cet ensemble particulièrement pratique comprend un canapé à 4 places transformable en lit confortable pour 2 personnes, et un fauteuil à haut dossier du genre berceuse invitant à la détente. Siège et dossier sont garnis d'un capitonnage épais et confortable. Double suspension à ressorts. Canapé et fauteuil sont recouverts vinyl.

Seul Faucher peut vous le proposer à un prix aussi bas...

\$259⁹⁵

MOBILIER DE SALLE DE SEJOUR
PANORAMIQUE, MODERNE, 3 pièces

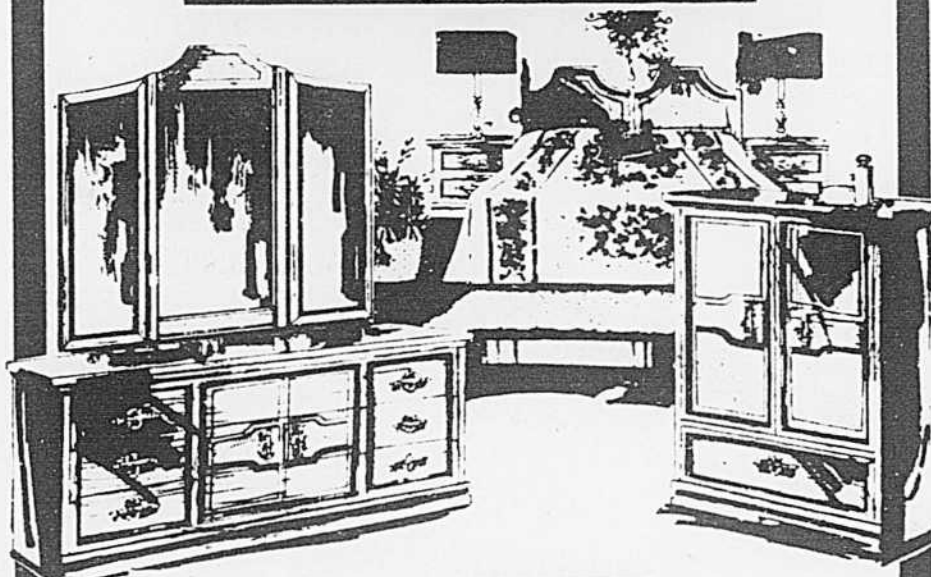
L'ensemble comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un grand tabouret. Les trois pièces sont recouvertes d'un velours côtelé d'excellente qualité et munies de roulettes sphériques et pivotantes Shepherd qui facilitent les déplacements. Les coussins de siège sont pourvus d'un rembourrage mousse confortable sous une enveloppe à glissière, et ils sont amovibles. Les coussins de dossier sont également amovibles. Bois dur séché au four, suspension à ressorts qui résistent à l'affaissement. Diverses possibilités d'agencement que nous nous ferons un plaisir de vous montrer.

Seul Faucher peut
vous le proposer
à un prix aussi bas...

\$399⁹⁵

POUR MIEUX VOUS SERVIR
FAUCHER

est toujours soucieux de vous conseiller afin que vous fassiez un choix judicieux dans tous vos achats, tout en vous permettant d'économiser davantage grâce à ses bas prix exceptionnels résultant de son immense pouvoir d'achat. Constatant désireux d'améliorer la qualité de son service pour satisfaire sa nombreuse clientèle, il n'engage que des vendeurs compétents et des ébénistes professionnels, à qui la direction a donné l'ordre formel de se surpasser afin que chaque client obtienne le plus rapidement possible le service auquel il a droit.

Création VALLIERES
MOBILIER DE CHAMBRE TOUT EN BOIS
DE STYLE MEDITERRANEEN
6 pièces

Exécuté en bois de placage frêne avec moulures en érable de première qualité, l'ensemble comprend une commode basse (largeur 72 po) surmontée d'une triple glace encadrée, une commode-armoire, une tête de lit (largeur 54 ou 60 po) et 2 tables de chevet à 2 tiroirs. La commode basse possède 6 grands tiroirs dont le devant crée l'impression d'une commode à trois caissons. La commode-armoire a un grand tiroir dans la partie inférieure et, dans la partie supérieure, une armoire à deux portes dans l'intérieur, dotée de tablettes, est en cèdre odorant, poncé à la main et verni. Tous les tiroirs sont fabriqués suivant le mode d'assemblage à queue d'aronde et glissent facilement grâce à un coulisseau central en bois dur paraffiné.

Seul Faucher peut vous le proposer à un prix aussi bas...

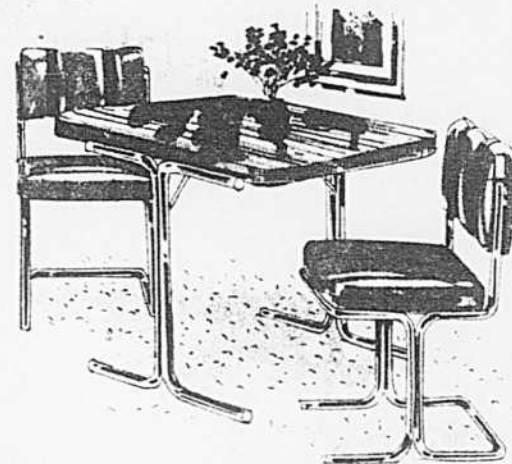
\$599⁹⁵

MOBILIER
DE CUISINE MODERNE
5 pièces

Ensemble comprenant une table ovale, large de 36 po et longue de 48 po avec allonge escamotable de 12 po, et 4 chaises à dossier haut et capitonné. Plateau recouvert Formica décor imitation bois, matériau qui résiste bien aux brûlures et égratignures. Piètement en tube d'acier chromé muni d'embouts amovibles. Le siège et le dossier des chaises sont garnis d'un épais rembourrage mousse et recouverts vinyl renforcé de jersey. Piètement identique à celui de la table.

Seul Faucher peut
vous le proposer
à un prix aussi bas...

\$219⁹⁵

MOBILIER DE CUISINE MODERNE
3 pièces

Tout indiqué pour une petite cuisine ou un coin-repas, cet ensemble comprend une table rectangulaire de 30 po de large sur 36 po de long et 2 chaises. Plateau recouvert Formica décor imitation arme moirée, matériau qui résiste bien aux brûlures et égratignures. Piètement solide en tube d'acier chromé. Le siège et le dossier des chaises ont un épais et confortable rembourrage mousse recouvert vinyl de couleur poil de chameau, renforcé jersey. Piètement identique à celui de la table.

Seul Faucher peut
vous le proposer
à un prix aussi bas...

\$169⁹⁵

• 1400, boul. Montarville, Boucherville

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél.: 655-3630 ou 527-8001 — Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226.

• 48, boul. des Laurentides

Quartier Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

RABAIS SUPPLEMENTAIRE DE 3% SI VOUS EMPORTEZ VOTRE ACHAT

AUX 2 MAGASINS
FAUCHER
LE ROI DES BAS PRIX



Les économies Dominion



CUISSES DE POULET

FRAIS

98¢
LB



ÉCONOMIE .37 LB
RÉG. 1.35 LB

CAFÉ INSTANTANÉ

NESCAFÉ

\$4.69
POT 10 OZ

ÉCONOMIE .80
RÉG. 5.49

SOCS DE PORC

FRAIS—DÉSOSÉS
LEGRADE 2 À 3 LB

\$1.48
LB

ÉCONOMIE .21 LB
RÉG. 1.69 LB

GIGOT D'AGNEAU

CONGELÉ—COMPLÈT—4 À 5 LB
DE LA NOUVELLE ZÉLANDE

\$1.38
LB

ÉCONOMIE .41 LB
RÉG. 1.79 LB

MARGARINE MOLLE

CRÉ MEX

\$1.00
CONT. 32 OZ

ÉCONOMIE .36
RÉG. 1.36

PEPSI COLA

BOUTEILLE CONSIGNÉE

4/\$1.00
750 ml

ÉCONOMIE .60
RÉG. .40



Du jardin des aubaines

MAÏS EN ÉPIS

DE LA FLORIDE
CANADA NO 1

5/58¢
EN VEDETTE

POMMES GRANNY SMITH

DE FANTAISIE
DE L'AFRIQUE DU SUD

58¢
LB
EN VEDETTE

SAUCE AUX TOMATES

HUNT BTE 7.5 OZ LIQ. **1.00** SPÉCIAL!

GELÉE EN POUDRE

SAVEURS VARIÉES—SHIRRIFF PAQ. 3 OZ **1.00** SPÉCIAL!

DÎNERS VARIÉS

CONGÈLES—CHINATOWN PAQ. 11 OZ **1.00** SPÉCIAL!

POIS PETIT JARDIN

DEL MONTE BTE 14 OZ LIQ. **2.10** SPÉCIAL!

CONFITURES

VARIÉES—E.D. SMITH POT 9 OZ LIQ. **2.10** SPÉCIAL!

R.C. COLA

BOUTEILLE CONSIGNÉE 750 ml **.19**

SIROP DE CHOCOLAT

INSTANTANÉ MILK MATE CONT. 36 OZ **2.19**

BONBONS AU BEURRE

OU CARAMEL AU BEURRE DOMINION SAC 250 g **.59**

EAU DE SOURCE

LABRADOR CONT. 160 OZ LIQ. **1.22**

MARGARINE MOLLE

MONARCH CONT. 16 OZ **.95**

BEURRE D'ARACHIDES

CRÈMEUX—YORK POT 16 OZ **.99**

CRISTAUX GAI MEUNIER

SAVEUR D'ORANGE PAQ. DE 3 ENV. x 3 1/4 OZ **.66**

SACHETS DE THÉ

ORANGE PEKOE—RIDGWAYS PAQ. DE 120 **3.49**

MARGARINE MOLLE

WEST CONT. 16 OZ **.69**

CÉRÉALE NABISCO

"SHREDDIES" PAQ. 675 g **1.13**

POUDINGS TOUT'SUITE

CHOCOLAT OU CARAMEL 2 CONT. X 125 g **.53**

CIGARETTES

BOUT FILTRE FORMAT KING—ROTHMANS CARTOUCHE DE 200 **7.45**

GÂTEAU ÉPONGE

SHORTCAKE—RICHMELLO 12 OZ **.59** SPÉCIAL!

PAINS À SALADES

RICHMELLO PAQ. DE 12 **.49**

BEURRE DE CARAMEL

GRENACHE CONT. 400 g **.69**

CÉRÉALE NABISCO

"SHREDDED WHEAT" PAQ. 600 g **.90**

ALIMENTS POUR BÉBÉ

EN PURÉE—GERBER VARIÉS 4 1/2 OZ LIQ. **.23**

CRÈME DE CÉLERI

AYLMER BTE 10 OZ LIQ. **.30**

BISCUITS DARE

"PARTY PAK" PAQ. DE 32 OZ **2.19**

MACARONI ET FROMAGE

CONGÈLE—STOUFFER PAQ. 12 OZ **1.00**

LASAGNE

CONGÈLE—STOUFFER PAQ. 21 OZ **2.37**

POLI À MEUBLES

RÉGULIER OU AU CITRON BTE 6 1/2 OZ (AÉROSOL) **1.39**

PELLICULE

STRETCH AND SEAL—ESSO ROUL. 12" X 100' **1.04**

SACS À SANDWICH

BAGGIES PAQ. DE 100 **.98**

PAPIER DE TOILETTE

DELSEY—COULEURS VARIÉES PAQ. DE 4 ROUL. **1.15**

ESSUIE-TOUT

OR OU AVOCAT—BOUTIQUE PAQ. 2 ROUL. **1.12**

NETTOYEUR À FOUR

AÉROSOL—MR. MUSCLE BTE 14 OZ **1.49**

NETTOYEUR À VITRES

AVEC VAPORISATEUR—GLASS PLUS CONT. 24 OZ LIQ. **1.33**

RAFRAÎCHISSEUR

BOL DE TOILETTE—CHERRY BERRY PAQ. 3 OZ **.37**

DENTIFRICE

CREST RÉGULIER OU À LA MENTHE TUBE 100 ml **1.19** SPÉCIAL!

SHAMPOOING

POUR CHEVEUX—VARIÉ—SUAVE BOUT. 350 ml **.89**

DÉSODORISANT

A BILLE—SOFT & DRY—GILLETTE CONT. 50 ml **1.39**

PANSEMENTS ADHÉSIFS

BANDAID—JOHNSON & JOHNSON PAQ. DE 100 **1.59**

CETTE SEMAINE NE MANQUEZ PAS DE CONSULTER
VOTRE CIRCULAIRE "FESTIVAL ESTIVAL DES DOMINIPRIX" QUE VOUS
RECEVREZ À VOTRE DOMICILE OU À VOTRE DOMINION.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture mardi le 6 juin 1978 (sauf les produits de boulangerie sam. 3 juin)
dans tous les Supermarchés Dominion de l'île de Montréal, Laval, Rive-Sud, Saint-Jean,
Repentigny, Joliette, Rosemère, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Lachute, Sainte-Adèle,
Châteauguay et Valleyfield.

Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion
connaît bien son monde

CRÈME GLACÉE

DOMINO—NAPOLITAINE
OU VANILLE

\$1.00 CARTON 2 litres
ÉCONOMIE .48
RÉG. 1.48

JUS DE TOMATE

DE FANTAISIE—DOMINION

4/\$1.00 BTE 19 OZ LIQ.
ÉCONOMIE .20
RÉG. .30

OPERATION BUDGET

Le festival estival
des
DOMINIPRIX
s'en vient
chez
Dominion

Cette semaine, ne manquez pas de consulter votre circulaire Dominion* que vous recevrez à domicile ou à votre Dominion.

Des centaines d'articles à prix réduits, en plus vente à un dollar et plusieurs autres spéciaux!

*Offre valable jusqu'au 6 juin seulement

Dominion
connaît bien son monde

Selon les postiers

Le ministre des Postes fait tout pour avoir une grève

par Mario FONTAINE
de notre bureau d'Ottawa

Selon le Syndicat des Postiers du Canada, le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, fait plus que souhaiter une grève dans cet important service public: il prend tous les moyens pour que celle-ci devienne inévitable.

Répondant à une déclaration du ministre faite aux Communes cette semaine, le président du SPC, M. Jean-Claude Parrot, s'est étonné de ce que l'administration des Postes prétende déployer tous les efforts possibles pour éviter une grève, alors qu'elle refuse de négocier de bonne foi avec ses 23,000 postiers.

Le ministre Lamontagne ne partage évidemment pas cette opinion, et il déclarait en Chambre, avant-hier, espérer en venir à une entente sans trop tarder avec ces employés qui assurent le tri et la manutention du courrier à l'intérieur des bureaux de poste.

Postes

Le ministre des Postes a toutefois reconnu qu'il demeurerait inflexible sur quatre points: les changements technologiques, les contrats accordés à des firmes privées, les employés occasionnels et le chronométrage individuel.

Or, ces points sont au centre des négociations entre le ministre et

les postiers. Ces derniers sont sans contrat de travail depuis juin 1977, et ont accepté de défendre leur cause devant un comité de conciliation, qui tient présentement des audiences publiques.

«La gestion n'a pas soumis une seule contre-proposition durant 14 mois de négociations, affirme M. Parrot. Tout ce qu'elle a fait, ce fut de nous dire quels sont les droits qu'elle désire éliminer de la convention collective actuelle.»

«Mal informé»

Pour les employés des Postes, les problèmes ne découlent pas de la convention collective comme telle, mais bien du refus du ministre de la respecter. Ce n'est qu'après 42 jours de grève, en 1975, que le contrat de travail liant le ministre des Postes à ses 23,000 postiers avait été signé.

Selon le Syndicat des Postiers, un nouveau contrat pourrait être paraphé dans des délais raisonnables, si ce n'était de l'intransigeance du ministre Lamontagne, qu'on dit «terriblement mal informé». Car le SPC comprend mal l'attitude du ministre concernant les points déjà cités.

La question des changements technologiques ne devrait normalement pas se poser, déclare-t-on du côté syndical, puisque l'employeur s'engageait, dès 1975, à éliminer les effets défavorables

qu'ils peuvent avoir sur les postiers. Or, voilà que le ministre veut revenir sur ses obligations contractuelles, et réduire la définition des changements technologiques au point qu'elle devienne insignifiante.

Travailleurs occasionnels

Le SPC s'étonne également de ce que l'employeur persiste à embaucher des travailleurs occasionnels, alors qu'il s'était engagé à les éliminer dans la mesure du possible il y a deux ans. «Le pire imbécile pourrait constater que c'est l'emploi de main-d'œuvre occasionnelle qui constitue le problème, et non les clauses contenues dans la convention collective que la gestion a violée impunément depuis le jour de sa signature», affirme M. Parrot.

Par ailleurs, le syndicat s'oppose au chronométrage individuel des employés, qu'il assimile à une tactique d'intimidation. Enfin, les contrats à forfait accordés par le ministre à certains entrepreneurs privés soulèvent la colère des postiers, qui estiment que les Postes devraient profiter de leurs avantages exclusifs pour améliorer et élargir le service.

«En fait, conclut M. Parrot, le ministre Lamontagne déclare aux postiers qu'ils devraient être disposés à faire la grève simplement pour défendre ce qu'ils ont acquis en 1975.»

SOLDE SPÉCIAL

Prix sugg. manuf. de 7.95 à 13.00

4.99 à 8.99
chacun

Une opportunité fantastique pour vous procurer plusieurs de ces verres fumés réputés! Oui, nous écouons un lot de verres fumés de qualité, et ce juste à l'arrivée de l'été! Profitez-en pour vous procurer plusieurs modèles et en offrir à tous les membres de la famille. A ce bas prix, vous trouverez un modèle pour chaque tenue. Montures métalliques, en plastique large et modèles sans monture dans le lot. Venez vite pour un meilleur choix!



Cosmétiques et articles de toilette

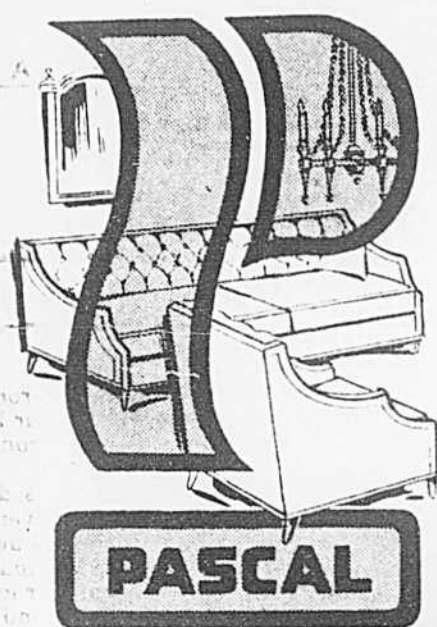
En vente jusqu'à épuisement des quantités

MIRACLE MART

OUVERT • Lundi à mercredi 9h à 18h • Jeudi et vendredi 9h à 21h • Samedi 9h à 17h

Nouveau concept d'ameublement pour la salle de séjour,

propice à la conversation.



PASCAL



Une création de Directionnal

C'est là où les esprits jeunes aiment se retrouver — dans une pièce au confort luxueux, aux lignes actuelles, garnis de coussins de siège et dossiers amovibles recouverts d'un tissu 100% coton au motif imprimé bien moderne.

Directionnal a conçu et réalisé un mobilier pour la salle de séjour favorisant les réunions agréables et les conversations entre amis... en incorporant aux bras et aux dossiers un revêtement arboré anti-taches... bien pratique lors des réceptions. En outre, ces panneaux peuvent servir de rayonnage pour bibliothèque, ou pour exposer vos plantes d'intérieur et certains bibelots de prédilection.

L'ensemble de 4 pièces 2 causeuses (un seul bras)
1 siège d'encoignure
1 pouf

849⁸⁸

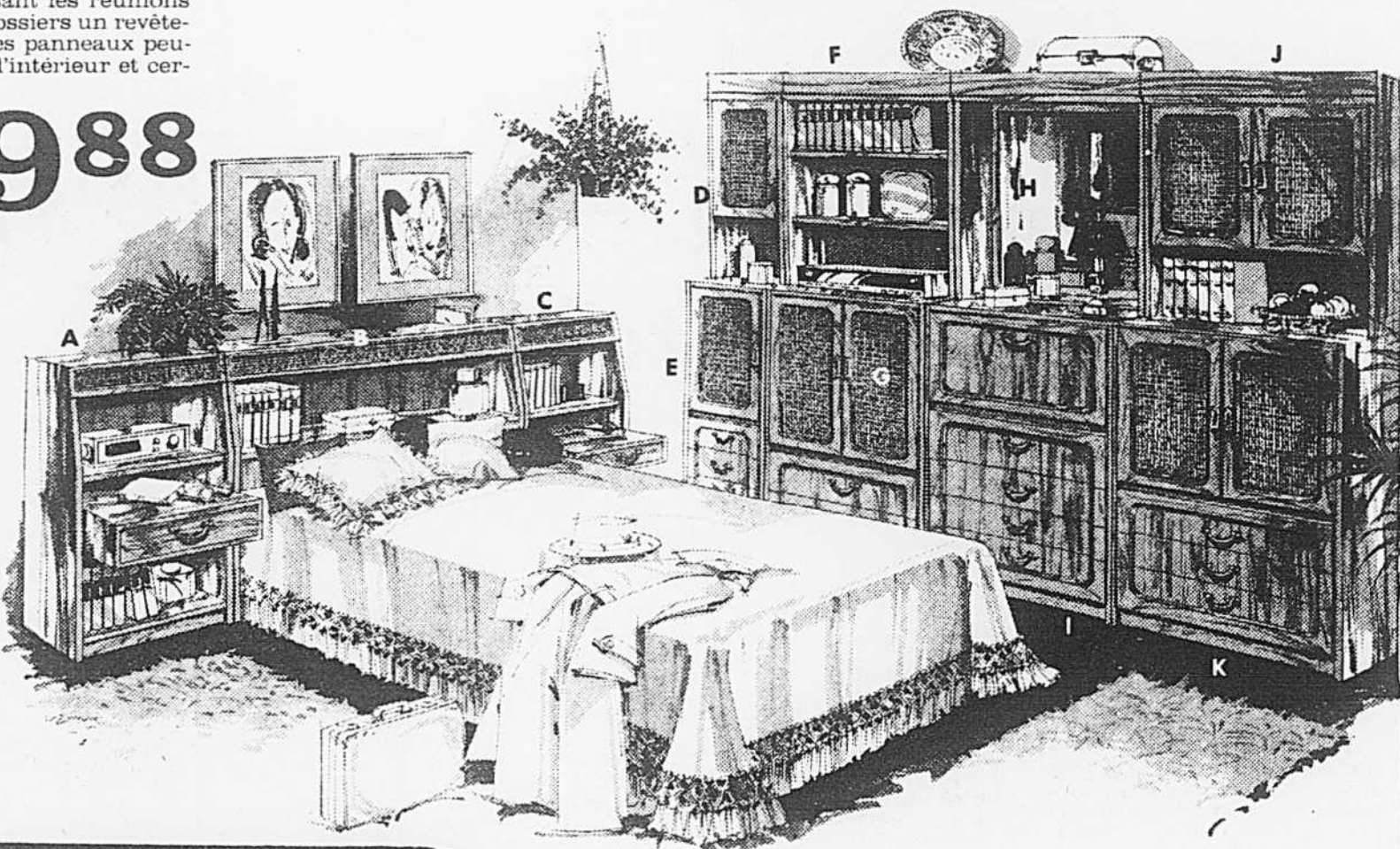
La méthode d'achat Pascal

«Entrepôt-salle d'exposition». Ces bas prix s'appliquent à l'achat que vous emportez. Nous mettons la marchandise dans votre voiture dans l'emballage original ou nous vous la livrons économiquement et rapidement.

Salle à manger «Drama»

Par Dillingham

L'ENSEMBLE DES REPAS GAIS ET ÉLÉGANTS... De style très moderne, réalisé en chrome poli et verre. Il possède le charme que l'on dit discret mais qui a la force du charme éclatant. La table mesure 38" x 74" avec rallonge 95". La rallonge soigneusement encastrée et verrouillée sous le plateau de la table est toujours prête à être utilisée. Chaises sur cadre chromé, dossier et siège recouverts de velours brun. Pour compléter l'ensemble, étagère à tablettes de verre et table roulante assortie.



Étagère 369⁸⁸ ch. Table 529⁸⁸ Chaise 159⁸⁸ ch. Table roulante 289⁸⁸



«Comments Collection»

De Kaufman of Collingwood

«Comments Collection» de Kaufman, est la réponse versatile à l'économie, à l'espace de rangement. De dessin traditionnel, il peut aussi bien s'agencer pour les appartements modernes ou la maison traditionnelle. Les arrangements sont variés et nombreux. Le choix et l'utilité sont illimités. Les unités sont de chêne solide et de placage de fabrication experte et présentées dans un chaud fini de chêne fumé. L'agencement complet de cette collection fera de vous une experte de la décoration intérieure.

A. Table de nuit avec lumière 26x15½x46	177 ⁸⁸
B. Tête de lit bibliothèque 60" avec lumière	249 ⁸⁸
C. Table de nuit avec lumière 26x15½x46	177 ⁸⁸
D. Unité supérieure de dessus 16x12x33½	109 ⁸⁸
E. Unité de base (1 porte) 16x16x44½	232 ⁸⁸
F. Unité supérieure 30x12x33½	102 ⁸⁸
G. Unité de base (2 portes) 30x16x44½	285 ⁸⁸
H. Unité supérieure (miroir) 30x12x33½	126 ⁸⁸
I. Unité de base (format secrétaire) 30x16x44½	315 ⁸⁸
J. Large unité de dessus 30x12x33½	162 ⁸⁸
K. Unité de base (3 tiroirs) 30x16x44½	304 ⁸⁸

ENTREPÔTS - SALLE DE MONTRE

3600 Côte Vertu, St. Laurent — Centre d'achats Le Bazar

PASCAL MEUBLES

6800 E. Jean Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

dernier tango interprovincial

KEITH SPICER

collaboration spéciale



DORMEZ en paix, compatriotes anglo-saxons. René Lévesque et Bill Davis ont décidé de régler leur conflit de frontière.

Quel conflit de frontière? me direz-vous. Mais voyons, vous n'avez jamais entendu parler des quelques héros arpents de neige et de marécages autour de Cornwall qui sont à la source du drame? Voilà 111 ans qu'une crise déchirante gronde, dressant Québécois contre Ontariens.

Seul un quarteron d'historiens du Droit (et encore...) savait que l'appétit de conquête divisa nos royaumes du milieu? Qu'importe. Lorsque deux gouvernements veulent afficher leur entente, il leur suffit de dépoussiérer les archives, d'y raviver un problème. Puis d'annoncer à grand bruit qu'ils sont en train de le liquider.

Parmi les autres déchets diplomatiques récupérés la semaine dernière lors du sommet Davis-Lévesque figuraient de gros abcès interprovinciaux comme les autorisations de pêche et de chasse le long du St-Laurent, les permis de travail pour les ouvriers du bâtiment transfrontaliers, l'assurance-automobile, la taxe de vente, la taxe-carburant et l'impôt sur les sociétés, les permis de camionnage, les frais d'hospitalisation

à Hull et la pollution du fleuve en Ontario.

Evidemment, toutes ces poudrières ne sont pas aussi explosives que notre drame-mascarade de l'Est ontarien, notre Danzig à nous (Danzig, comme nous le savons, nous de la génération Gériot, est la ville polonaise dont le statut a déclenché la Deuxième Guerre mondiale); toutes cependant répondent admirablement aux deux ficelles de toute bonne diplomatie à l'esbrouffe: 1) il n'y a aucune urgence en la matière; 2) de hauts dirigeants y sont inutilement impliqués.

Que signifient, en ce moment, les 13 pages d'un communiqué-fleuve qui n'est pas sans rappeler celui de Nixon à Shanghai en 1972? Que signifie, de la part de provinces apparentées depuis un siècle, ce protocole qu'on croirait sorti d'un sketch de Peter Ustinov? N'en concluez pas que de grandes décisions ont été prises. Davis et Lévesque sont tout simplement en train d'épater la galerie.

Davis, chef d'un précaire gouvernement minoritaire, veut à tout prix se faire mousser pour nous persuader qu'il est toujours l'homme providentiel des Ontariens — même après trente-cinq ans de pouvoir conservateur ininterrompu. Comme Pierre Trudeau, il essaie de garder un monopole sur le problème de l'unité nationale; il a été piqué au vif lorsqu'on l'a accusé de ne pas reprendre le flambeau de son prédécesseur, le bâtisseur de nation John Robarts, qui entretenait des rapports si étroits avec les premiers ministres du Québec Jean Lesage, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand et

Robert Bourassa qu'on a pu parler d'un axe Québec-Ontario.

C'est en février 1977, au carnaval d'hiver de Québec, que Davis est venu pour la dernière fois faire câlin chez Lévesque. Ce dernier lui a fait un numéro de patinage politique digne de Guy Lafleur; Davis, dont le mutisme souriant donnait (selon Lévesque) un aval à la politique péquiste, faisait plutôt penser au bonhomme carnaval sur ses patins de bambin.

À Toronto, la semaine dernière, Davis n'a pas raté une occasion de rendre la politesse à Lévesque. Après avoir lourdement insinué qu'un jour Lévesque serait visité par la grâce fédéraliste (le jour où le pape se convertirait aux Témoins de Jéhovah!), Davis a brandi sa liste-fleuve de liens indéfectibles, laquelle prévoit même l'échange de pièces de musée, d'argenterie et de tapisseries, pour faire plus joli.

La seconde motivation de Davis est plus profonde. Il sait que le Québec et l'Ontario sont des slamours économiques et que Queens Park ne peut s'offrir le luxe d'effaroucher les actionnaires de New York qui, poésie péquiste sur l'indépendance à l'appui, pourraient considérer que l'Ontario fait partie d'un pays condamné. Quelques embrassades avec René, se dit Davis, et les Yankees verront que, quoi qu'il advienne, l'Ontario restera un bon coin pour ratissier des sous: l'Ontario et le Québec se dépatouilleront de leur mieux pour rester copains.

Les rapports étroits qu'entretenaient le ministre québécois des Finances Jacques Parizeau et le trésorier de l'Ontario D'Ar-

cy McKeough indiquent que ce souci économique est beaucoup plus qu'un simple trompe-l'œil.

Enfin, Davis essaie de se faufiler dans le débat de Lévesque sur le référendum en s'adressant aux Québécois. Il est pris entre deux feux: prouver que le Québec peut avoir fort à gagner avec le Canada, tout en laissant entendre que ses chances sont moindres avec son premier ministre actuel. Autrement dit, Davis doit se montrer personnellement aimable envers M. Lévesque, sans pour autant donner l'impression que l'Ontario voit d'un oeil indulgent, voire résigné, la théorie constitutionnelle du divorce avec compte en banque commun prônée par Lévesque.

Sur ce point, Davis s'en est bien tiré. Son accueil cérémonieux, suivi des chiches résultats que l'on sait, a superbement révélé le caractère creux de la diplomatie de Lévesque. De plus, la tactique de Davis a indiqué sans ambiguïté que les choses avanceraient beaucoup mieux avec un gouvernement choisissant clairement l'option canadienne.

Et Lévesque, quel jeu joue-t-il pour la galerie?

Tout d'abord, il veut intensifier la campagne péquiste qui s'efforce d'amplifier les résistances du Canada anglophone à l'idée de souveraineté-association en travaillant sur la province la plus vaste et la plus vulnérable. Depuis l'automne dernier, les ministres péquistes — le ministre du Développement culturel Camille Laurin et le ministre des Affaires intergouvernementales Claude Morin en tête — débloquent à tout bout de champ dans

tous les coins du pays pour apporter aux Canadiens leur Alka Seltzer réconfortant: rien ne changera vraiment si le Québec devient indépendant.

Une bonne part de cette mystification à l'eau de rose vient d'un inlassable rabachage de sottises (Nous ne voulons pas briser le Canada ou Nous voulons juste réarranger un peu les choses). Calme étudié, sourires et voix douce jouent aussi un rôle important, témoin Lévesque qui, à propos du célèbre hymne national des Blue Jays à Toronto, a concédé — jamais il ne l'aurait fait chez lui — que les racistes de l'endroit avaient certains équivalents au Québec.

Ensuite Lévesque, encore plus que Davis, louche du côté de New York. Après la récente visite du premier ministre québécois à la Fun City (New York, pas Toronto), le bruit a couru que les Bons du Trésor québécois y étaient probablement invendables. Les actions d'Hydro-Québec font encore bonne figure, mais Lévesque est de nouveau bien obligé de montrer à Wall Street qu'il peut s'entendre à merveille avec ses frères ennemis du Canada.

C'est là que se trouve le délicieux paradoxe de Lévesque: pour persuader les banquiers américains de financer l'accession de l'économie québécoise à l'indépendance, il lui faut démontrer que tout marche on ne peut mieux pour le Québec au sein de la Confédération. Pour Lévesque, l'astuce consiste aussi, bien sûr, à signer avec Davis des communiqués longs comme des listes d'épicerie pour indiquer que, contre vents et... souveraineté-association, le

Québec et l'Ontario demeureront ce qu'ils ont toujours été pour le reste du Canada: deux larrons, en folie.

Finalement, les pirouettes de Lévesque à Toronto s'inscrivent — comme presque toutes les actions du PQ — dans sa campagne de séduction pour attirer les Québécois vers un monde meilleur... que le Canada.

Pour ce faire, que la scène diplomatique soit Paris, Londres, Bruxelles, New York ou Toronto, le gouvernement sécessionniste du Québec doit constamment exhiber ce que les Allemands appelleraient sa profil-neurose: un besoin obsessif de brandir l'étendard, qu'on brasse vraiment des affaires ou non.

Le gouvernement péquiste doit imprimer dans l'esprit de ses électeurs l'image d'un Québec déjà indépendant, au sens moral et protocolaire du terme — le processus est inscrit dans la dynamique même de la campagne référendaire. Pour y avoir travaillé comme journaliste, Lévesque sait que la télévision est 20 pour cent de paroles et 80 pour cent d'images. C'est ce qui ressort chaque fois que le téléjournal du soir fait scintiller quelque splendeur parisienne: il s'agit d'habituer les Québécois non seulement à bâtir des châteaux en Espagne, mais de mettre le château fort d'un Québec souverain sous leurs yeux mêmes.

Malin, voire rusé. Mais souvenez-vous: ce n'est qu'un spectacle de télévision et c'est pour quoi, chers compatriotes, le Danzig de Davis ne doit pas vous empêcher de dormir tranquilles. Du moins pendant que le show bat son plein...

mai 68 — mai 78

LOUIS-BERNARD ROBAILLE

collaboration spéciale

Le gauchisme français se méfie de tout, aussi de lui-même

PARIS — En mai 68, les «gauchistes» n'étaient finalement pas si nombreux, ni si puissants politiquement. Mais ils étaient partout, forçant tout le monde — la droite, les socialistes, les communistes — à changer ou à se battre. De Sartre à Jean-Luc Godard, tous les grands de la culture française avaient fait le saut. Dix ans après, le gauchisme — éclaté, méconnaissable — a peut-être plus de poids politique. Mais son discours a cessé d'être dominant: contesté de l'extérieur et de l'intérieur, le gauchisme est saisi par le doute. En guise de dixième anniversaire de naissance, il a eu droit au cadavre d'Aldo Moro, trouvé le 10 mai dans le coffre d'une voiture. Coïncidence macabre. On avait cru que la révolution était une grande fête. On découvrait que, dégénérée, elle pouvait accoucher de monstruosités.

Ce n'était pas ce qu'on avait prévu. Il y a dix ans, l'humeur était à la naïveté. On croyait que tout gauchisme, quelles que fussent ses méthodes, avait toujours raison contre le pouvoir et la police; des Black Panthers au FLQ, en passant par les Weathermen, la résistance palestinienne, l'Armée rouge japonaise, le SDS allemand ou américain, on appuyait tout par principe. Un révolutionnaire armé, qui «payait de sa personne», avait toujours raison. On était à l'époque «héroïque» — et on taisait les désaccords. Il ne fallait pas «faire le jeu de la bourgeoisie». On croyait que rien de mauvais ne pouvait sortir de la «violence révolutionnaire». Je me souviens de gauchistes allemands de cette époque, qui disaient: «On ne peut pas demander à un révolutionnaire ce qu'il fera après la Révolution...» L'important était de mettre le mouvement en marche — tous les moyens étaient bons — ensuite, on verrait.

Ébranlé de partout

On a vu. Le gauchisme a été ébranlé de trois côtés à la fois: par les échecs plus ou moins graves de pays-modèles (Cuba,

Chine, Vietnam, Cambodge); par la remise en cause des «instruments théoriques» (léninisme, parti unique, etc.); mais aussi et surtout par une découverte pratique: l'enfer pouvait être pavé de bonnes causes et intentions, et la «violence révolutionnaire» pouvait devenir criminelle et folle. Le SDS américain dégénéra en terrorisme, les Weathermen accouchant d'une sinistre et burlesque Armée symbionnaise de libération. Certains actes mal contrôlés de terrorisme palestinien posèrent des problèmes d'autant plus graves qu'il s'agissait d'une guerre désespérée. Mais il y avait un malaise. Il se confirma avec le massacre de l'aéroport de Lod perpétré par un commando de l'Armée rouge japonaise: 25 touristes portoricains tués. Le terrorisme du groupe Baader-Meinhof en Allemagne prit la vedette: l'immobilisme politique allemand et les conditions d'emprisonnement du groupe lui valurent des sympathies. Mais le cœur n'y était plus. Quand les Brigades rouges italiennes tuèrent Aldo Moro, ce fut la fin.

L'extrême-gauche française ou italienne qui, malgré un désaccord profond avec les Brigades, retardait le moment de la rupture solennelle, prit position publiquement. Plus significatif encore: au-delà de spéculations — normales — sur la possibilité d'interventions étrangères, personne ne tenta de s'en tirer en invoquant le complot policier ou la provocation. C'était bien une extrême-gauche démentie qui avait posé ce geste, au nom de la Révolution et pour la «bonne cause».

Un problème grave

Pour le gauchisme européen, le problème est grave: n'y a-t-il pas un risque d'enchaînement de la violence verbale incontrôlée à la folie meurtrière? Le lendemain de l'assassinat de Moro, Jean-Pierre Le Dantec, ex-dirigeant de la Gauche prolétarienne, se posait personnellement la question dans un texte au «Monde»: les Brigades rouges ne s'étaient-elles pas inspirées à leur début du plus célèbre mouvement gauchiste français, cautionné par Jean-Paul Sartre?

L'exemple de la Gauche prolétarienne, mouvement fait de maoïsme et d'anarchisme, est tout à fait significatif. Ce fut l'incarnation même du gauchisme d'après mai 68. On y parlait de violence populaire, on projetait de «mettre le feu aux campagnes» (comme jadis Mao en Chine). On jouait dur. Le Bris et Le Dantec, premiers directeurs de la «Cause du peuple», furent condamnés à 18 mois de prison. Alain Geismar, après avoir «pris le marquis», fut arrêté et condamné à son tour. Pierre Overney, un jeune militant, fut abattu d'un coup de revolver devant les portes de Renault, par une milice patronale. Le «bras armé» de la GP enleva un cadre supérieur de Renault — pour le relâcher peu après — et, des années plus tard, le meurtrier d'Overney fut descendu par des inconnus.

Ceci dit, le gauchisme français organisé, cohérent, s'effouffla très vite. Dès la fin de 1972, la «GP» était moribonde. Glucksmann, Le Bris et Le Dantec sont aujourd'hui des «nouveaux philosophes». La «Cause du peuple» s'est sabordée. Les groupes qui ont repris le langage mythique et outrancier du style «Gauche prolétarienne» sont complètement isolés.

Le discours gauchiste n'a donc pas survécu aux espoirs déçus de mai 68. Mais les organisations sont toujours là, à la gauche du Parti communiste. Métamorphosées. Prudentes. Se méfiant de tout, et pour commencer d'elles-mêmes.

Bien sûr, il y a ceux qui ne changeront jamais. Par exemple les «pro-chinois» du Parti communiste (m.l.) de France, pendant français de la Ligue communiste au Québec. Dans le contexte actuel, on se demande comment ils peuvent encore exister, même à l'état de groupuscule. Ils sont là. Pour eux, rien n'a changé: ils sont toujours illégaux, ayant «pris le marquis» en juin 1968, sans que personne ne cherche à les retrouver. Ils éditent la même «Humanité rouge» (quotidienne), ont condamné la «bande des Quatre» en même temps que le gouvernement chinois. Le doute ne les effleure



Le massacre de l'aéroport de Lod, dans lequel 25 touristes portoricains ont trouvé la mort, a été un des événements qui ont servi à ébranler le gauchisme français, en démontrant que la «violence révolutionnaire» pouvait devenir criminelle et folle.

guère: Staline «malgré ses erreurs, bien exagérées par la bourgeoisie», reste l'une des figures dominantes du socialisme. Le Cambodge est un pays socialiste. Il n'y a pas de camps en Chine et, apparemment, il y aurait même pluralité de partis politiques.

En dehors de ces derniers carrés de croyants, insignifiants sur le plan politique, l'ensemble de l'extrême-gauche — les «extraparlementaires» si l'on veut — est traversée par la même crise morale et politique que l'ensemble de la gauche.

Le modèle léniste remis en question

On ne veut plus entendre parler de centralisme démocratique, de discipline militante, de décisions prises à l'unanimité. Le modèle léniste, dont on a expérimenté tous les travers, en grand et en petit, est sérieusement remis en question. Il n'y a d'ailleurs plus d'organisation dominante à l'extrême-gauche. Transfuges de mouvements divers, les féministes sont organisées en groupe autonomes, sans direction politique. La plupart des militants écologistes radicaux viennent du gauchisme: ils refusent aujourd'hui toute direction, tout centralisme, et même le type de militantisme trafigonnel. Autre courant majeur, le

«front autogestionnaire», même si on y retrouve les débats intellectuels et politiques typiques des organisations d'extrême-gauche, est par définition hostile au centralisme et à l'autoritarisme. Seul représentant du marxisme orthodoxe, le trotskisme a survécu à cette crise générale. Sans doute parce que, malgré son orthodoxie, le trotskisme a toujours été l'aile «critique» et «antibureaucratique» de l'extrême-gauche. Assez curieusement, les trotskistes ont toujours assez bien résisté aux mythes, que ce soit Cuba ou la Chine. Quand vous les interrogez aujourd'hui, les responsables vous disent: «Des révolutions économiques ont été faites, mais les socialistes n'existent encore dans aucun pays.»

On ne croit plus au Parti de la classe ouvrière — omniscient, monolithique, discipliné — on ne croit pas davantage, à l'aveuglette, dans l'action directe. Fin du sectarisme et des illusions. Mais aussi constat d'impuissance: que reste-t-il à faire sinon regarder et attendre des jours meilleurs?

L'évolution de «Libération» est à cet égard caractéristique. Quotidien fondé par des anciens de la «Cause du peuple» (maoïste), avec l'aide de Jean-Paul Sartre, c'est le journal des «enfants de mai 68». À l'automne

dernier, sa rédaction était occupée par un commando d'autonomes. On reprochait au journal d'avoir parlé des conditions de détention du groupe Baader-Meinhof qui, dans les deux dernières années, étaient plutôt favorables, contrairement au mythe. «Libération» avait été plutôt sympathique à Baader: on lui reprochait de ne pas être inconditionnel.

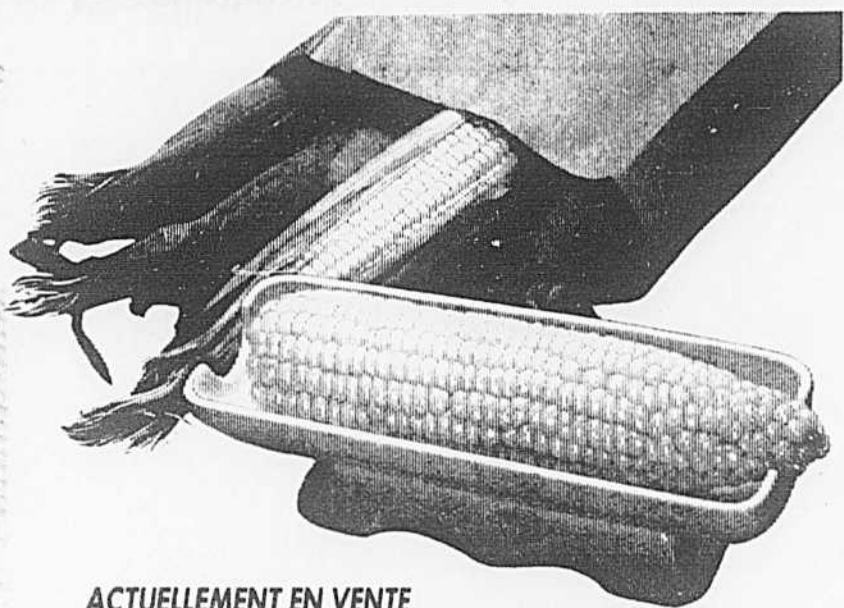
Mais «Libération» est justement représentatif de tous ceux qui ne veulent plus être des inconditionnels de quoi que ce soit. «Si nous avons une ligne, dit Serge July, directeur du journal, elle est libérale-libertaire. Car c'est vrai que nous redécouvrons aujourd'hui dans le libéralisme des éléments qui nous semblent précieux.»

Sentiment fort répandu ces jours-ci. On aimait mieux Baader que l'Etat allemand, mais pas au point de suivre Baader n'importe où. Aldo Moro n'avait jamais été l'idole des gauchistes: cela n'empêche pas les Brigades rouges d'être des fous ou des fascistes, en tout cas des êtres dangereux. La révolution? d'accord. Mais pas n'importe quel nom de la révolution. Et surtout: pas n'importe quelle Révolution.

DEMAIN:
Crise rampante chez les communistes.

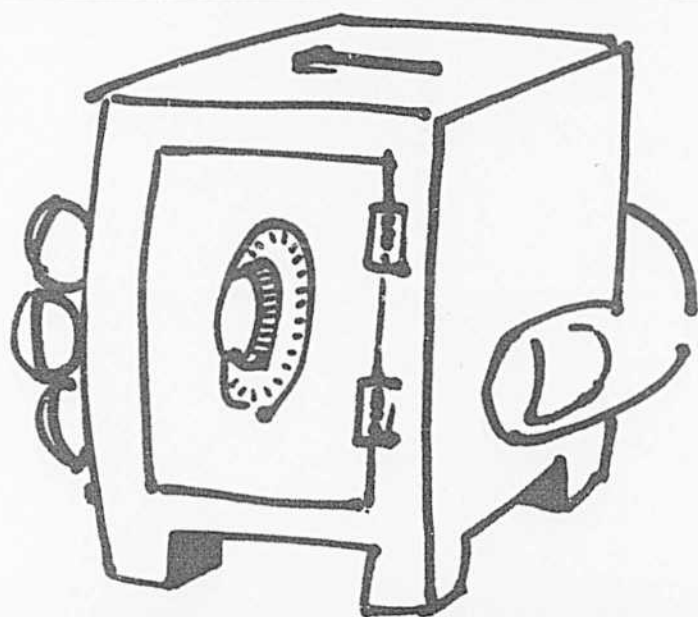
ÉPIS DE MAÏS

DE LA FLORIDE



**ACTUELLEMENT EN VENTE
AUPRÈS DE VOTRE ÉPICIER**

Le régal de la saison — un délice pour tous. De gros épis bien tendres à la saveur délicieuse qui — dès ce soir — apporteront une note estivale à votre menu.



DEVIENS PORTEUR

C'EST INTÉRESSANT ET C'EST PAYANT!

Si tu as entre 10 et 16 ans et que tu veux utiliser ton temps libre de façon utile. Des milliers de gars et de filles comme toi ont appris de cette façon à connaître le monde des affaires.

De plus, LA PRESSE organise de très nombreux concours. Chaque année, plusieurs porteurs font des voyages fascinants, gagnent des prix, des sommes d'argent, etc...

TÉLÉPHONE-NOUS! Entre hommes d'affaires, on se comprend.

285-6911

à Montréal
1-800-361-8202
extérieur du grand Montréal
dont l'indicatif est 514
1-800-361-7453 les autres,
dont les indicatifs sont
819, 613, 418 (sans frais)

la presse

Du lundi au vendredi de 8h. à 19h30. Le samedi de 8h à 16h.

Le Livre vert menacerait les programmes de sciences humaines

par Mariane FAVREAU

Un front commun des professeurs d'histoire, de géographie et d'économie de l'enseignement primaire et secondaire s'élève contre le mauvais sort qu'on s'approprierait à faire aux sciences de l'homme, d'après les propositions du Livre vert.

C'est à partir d'une étude exhaustive des changements proposés tant au niveau des objectifs et des contenus de cours que de leur répartition dans l'horaire des élèves que ces professeurs, par l'entremise de leurs sociétés respectives, réclament du ministre de l'Éducation un «statu quo amélioré».

À l'élémentaire, beaucoup d'efforts et de recherches ont été consacrés au cours des dernières années à mettre sur pied le programme intitulé: «Orientations nouvelles des sciences humaines» qui n'est encore qu'imparfaitement implanté dans les écoles.

Le front commun trouve impensable de le mettre de côté pour retourner au vieux modèle de l'enseignement formel de l'histoire et de la géographie.

Au secondaire, on trouve la séquence d'apprentissage établie actuellement plus cohérente et plus conforme à l'âge des élèves que celle qui est proposée par le Livre vert. Tout en reconnaissant qu'il y a encore place pour l'amélioration des contenus, les professeurs signalent qu'il est préférable de donner suite aux inves-

tissements humains et matériels déjà engagés plutôt que de repartir à zéro.

Ils s'inquiètent particulièrement de la disparition présumée des cours d'initiation à la géographie et d'initiation à l'histoire qui s'intégraient au développement global de la personne et développaient les concepts de temps et d'espace.

Gare à l'invasion française

À la place, le Livre vert parle d'un programme hybride: histoire et géographie générales, aux objectifs peu clairs.

On soupçonne que ce cours «d'histoire-géographie» est cousin germain de l'enseignement intégré de l'histoire et de la géographie préconisé par la réforme Haby, en France. De là à voir débarquer en masse les manuels scolaires français, il n'y a qu'un pas que le front commun refuse d'accepter.

En plus de la disparition de trois programmes dynamiques (orientations à l'élémentaire, initiation dans les premières secondaires), le front commun s'inquiète d'un nouveau cours «qui semble issu de nulle part» et que le Livre vert imposerait

aux élèves depuis la première année primaire jusqu'à la fin du secondaire: formation personnelle et sociale.

Exceptions

Curieusement, les écoles protestantes seraient dispensées de ce cours qui pourrait comprendre l'initiation à l'économie, à la santé, à l'éducation sexuelle, au civisme et pour certains groupes, à la langue et à la culture d'origine.

«Le cours n'a absolument aucun objet d'étude sinon que d'avoir la prétention de toucher à tout» assurent les professeurs d'histoire, de géo et d'économie qui estiment que leurs pro-

pres disciplines recouvrent ce programme.

«Cette situation, jointe à la nature caduque des objectifs proposés nous apparaît comme une nette dévalorisation d'une authentique formation en sciences de l'homme», assure M. Jacques Robitaille, vice-président de la Société des professeurs d'histoire.

Bref, le front commun fait une série de recommandations qui tiennent compte de l'acquis et qui vont dans le sens des préoccupations de l'école publique telles que définies par le ministre lui-même dans le Livre vert.

La Commission du Lakeshore veut corriger les «fausses impressions»

Une publicité inattendue pour la loi 101 à Toronto

par Mariane FAVREAU

C'est bien connu, on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. La commission scolaire anglo-protestante du Lakeshore l'a bien compris et sans transformer en miel ce qui est encore un peu amer (la loi 101), elle décide tout de même de faire la promotion du système scolaire du Québec et de ses propres écoles à l'extérieur de la province.

C'est devant la baisse constante des effectifs scolaires due en partie à la dénatalité mais aggravée dans le West Island par la mauvaise publicité qui a entouré la loi 101 que la commission a décidé de réagir, à l'instigation de M. Robert Lavery, le nouveau directeur-général (autrefois à la CECM).

Le plan de campagne comprend des annonces nationales payées dans le «Globe and Mail» et le «Financial Post» de Toronto où l'on expliquera brièvement les possibilités de la loi 101 et de la commission scolaire du Lakeshore.

Déjà, une telle annonce est parue dans un journal anglais de Montréal.

Même les agents d'immeubles

Mais on va plus loin: on est à préparer des dépliants ou brochures qui expliqueront plus en détail les articles de la loi 101 qui concernent l'école et les élèves, et l'on «vendra» le programme d'enseignement du Lakeshore. Et indirectement, celui du Québec.

Ces dépliants seront distribués aux grandes compagnies canadiennes susceptibles d'envoyer de leur personnel au Québec. Les Chambres de commerce et les groupes professionnels seront aussi touchés.

Et surtout, les agents d'immeubles seront approchés et pourront dispenser ces brochures à leurs éventuels clients. Car si l'on veut des élèves aux écoles, encore faut-il qu'ils viennent s'établir dans le territoire de ces écoles.

La commission du Lakeshore dessert la banlieue ouest de même que l'île Perrot et le comté de Vaudreuil-Soulanges. Traditionnellement, comme l'explique M. Bill Stockwell, cette région reçoit des «immigrants» des autres provinces et sa population est plutôt mobile. Récemment, elle a commencé à recevoir beaucoup moins de cette clientèle canadienne et c'est celle-là que la campagne de promotion vise.

Même si cette campagne peut bénéficier également aux municipalités, il s'agit d'une initiative propre à la commission scolaire, aidée en cela par le syndicat des enseignants. On dispose d'un budget de \$6,000 pour ce faire.

En somme, on veut résoudre les problèmes causés par l'exode des familles protestantes et «les informations erronées qui abondent ailleurs concernant la loi 101». On veut corriger les «impressions fausses laissées par certains articles de journaux».

Enfin, le Lakeshore met sur pied, pour la première fois de son existence, des classes françaises pour septembre prochain. On compte avoir deux classes d'accueil pour l'enseignement du français en maternelle, pour enfants de quatre ans, et deux pour ceux de cinq ans. On espère également avoir une maternelle en français. Par la suite, on ajouterait un degré par année.

De nombreux élèves anglo-protestants du Lakeshore sont inscrits dans des écoles franco-catholiques de Baldwin-Cartier ou de l'île Perrot en vertu d'une entente. À l'heure de la décroissance des clientèles scolaires, le Lakeshore estime qu'il vaut mieux donner ces services elle-même.

Quant à la clientèle scolaire qui était de 16,661 en 1976-77, elle ne serait plus que de 13,967 en septembre prochain.

**UTILISEZ
LES
PETITES
ANNONCES**

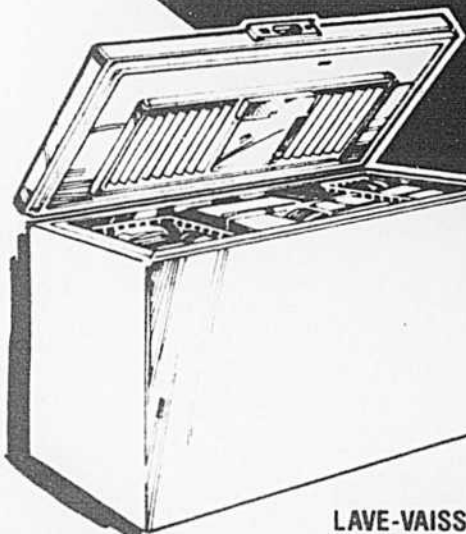
**C'EST UN
PLACEMENT SÛR**

la presse

285-7111

Kelvinator

SOLDE ANNUEL D'APPAREILS

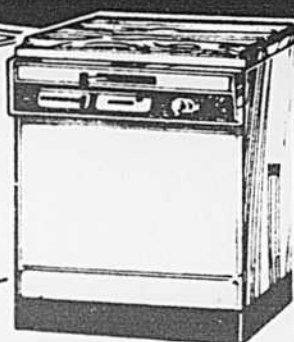


CONGÉLATEUR DE 17.8 PI. CU.

Modèle KC818
• Capacité de 634 lb
• Isolation en mousse de grande efficacité
• Compartiment de congélation rapide
• 5 surfaces de congélation
• 2 grands paniers de rangement
• Éclairage intérieur
• Serrure de sécurité avec clé

**PRIX 18e
ANNIVERSAIRE**

Economies semblables sur plusieurs autres modèles



LAVE-VAISSELLE

Modèle C880

• Lavage à 8 programmes "Jet Stream" dont un de recirculation des casseroles et un de lavage hygiénique à 145°
• Planche à découper amovible
• Broyeur de déchets mous
• Intérieur porcelainisé
• Panier à ustensiles avec compartiment pour petits articles
• Distributeurs de détergent et d'agent de rinçage

**PRIX 18e
ANNIVERSAIRE**

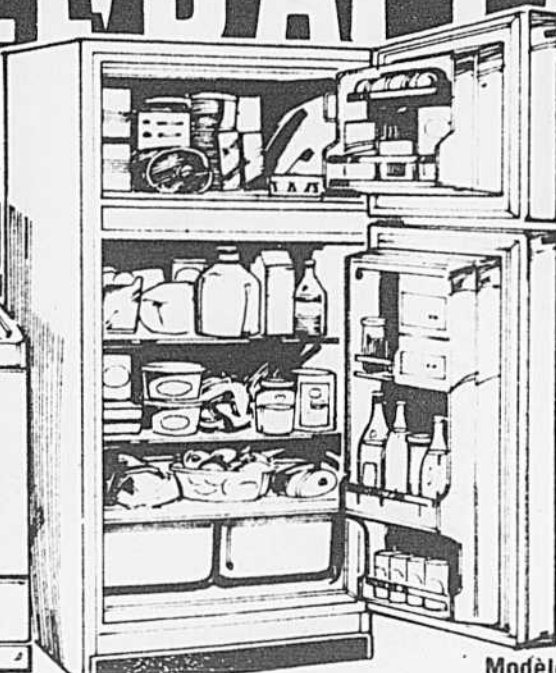


CUISINIÈRE DE 30"

Modèle KRM38

• Éléments à chaleur variable
• Prise pour petits appareils
• Minuterie du four retard-cuisson-attente
• Panneau de commandes éclairé
• Porte du four amovible
• Tiror de rangement amovible pleine largeur

**PRIX 18e
ANNIVERSAIRE**



REFRIGÉRATEUR DE 13.3 PI. CU.

"SANS GIVRE" Modèle KNS813

• Commande d'économie d'énergie exclusive
• Légumier et garde-viande
• Compartiment de congélation de 112 lb
• Deux étagères réglables, 10 positions
• Deux compartiments à beurre et à fromage
• Bac à oeufs amovible
• Roulettes "Roll-Easy" (facultatif)

\$429



SECHEUSE

"SUNBURST"

Modèle KD82

• Séchage "Flo-Thru" à grand rendement
• Programme de séchage "tous tissus"
• Programme pour pressage permanent
• Programmes automatiques ou à minuterie
• Filtre à charpie
• Interrupteur de sécurité actionné par la porte

**PRIX 18e
ANNIVERSAIRE**

LAVEUSE AUTOMATIQUE

Modèle KW82

• Cuve porcelainisée, charge de 18 lb
• Quatre programmes de lavage "tous tissus"
• Agitateur de lavage à deux vitesses
• Commande pour le contrôle progressif du niveau de l'eau
• Distributeur d'assouplissant de tissu et de javelissant

**PRIX 18e
ANNIVERSAIRE**

NOUVELLE LOCATION

6875 JEAN-TALON, EST

ST-LEONARD

254-9455

NOUVELLE SUCCURSALE

1130 DOLLARD

VILLE LASALLE

364-6110

382 BOUL.

DES LAURENTIDES

VILLE LAVAL

667-3210

7930

SHERBROOKE EST

MONTREAL

353-7330

1906 CHEMIN

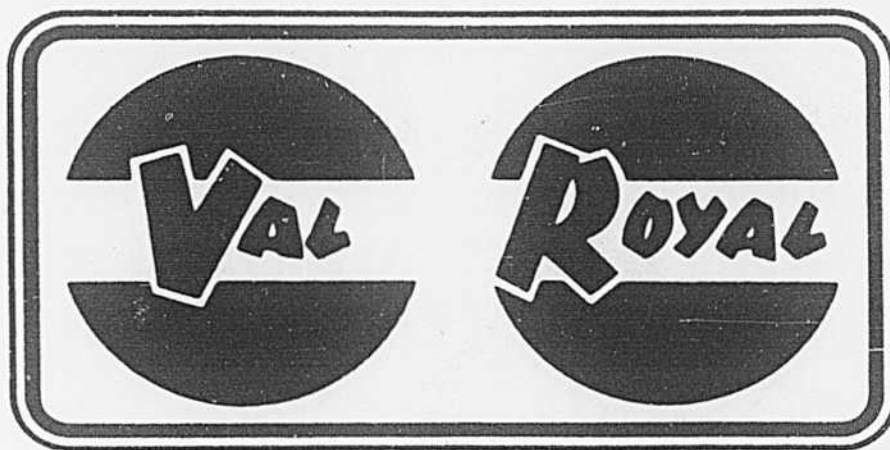
CHAMBLY

LONGUEUIL

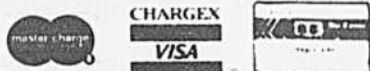
679-1260

**BRAULT &
MARTINEAU**

SPÉCIAUX DU MOIS DE JUIN



Cartes de crédit acceptées:



ON REFAIT LE TOIT?

BARDEAUX D'ASPHALTE

Noir luisant — Le paquet couvre 32.2 pieds carrés.

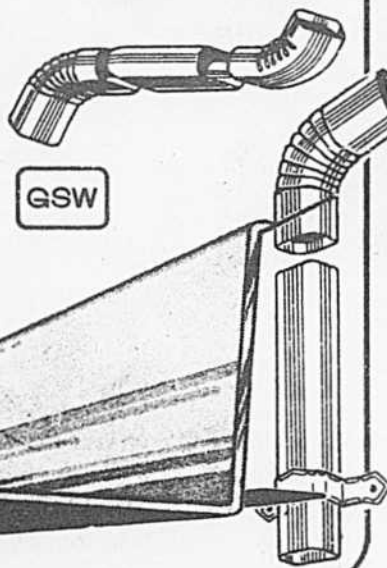
\$549
le paquet

GOUTTIERES

Gouttières émaillées blanches. Elles sont vendues en longueur de 3 mètres.

(Egalement en vente chez Val Royal, tous les accessoires de pose.)

\$499
la longueur



RENOVATION EXTERIEURE

ECHELLES

24' en aluminium

\$5495

ESCABEAUX

5' en aluminium

\$1995

(autres grandeurs disponibles)



PEINTURE "VAL ROYAL"

Latex intérieur et extérieur — Super Blanc.

Vous avez des retouches à faire à l'extérieur et vous désirez rafraîchir un mur ou un plafond à l'intérieur.

VOTRE CHOIX EST SIMPLE...

Peinture
"VAL ROYAL" **\$895**
est là le gallon



PEINTURE LAURENTIDE

— Super latex extérieur
acrylique
Super blanc
514-800

— Email semi-lustre Al-
kyde intérieur
Super blanc
515-400

— Email à plancher in-
térieur/extérieur
Gris moyen
515-960

— Latex intérieur velouté
acrylique
Super blanc
514-100

\$1295
le gallon

\$1275
le gallon



LUXACLAD

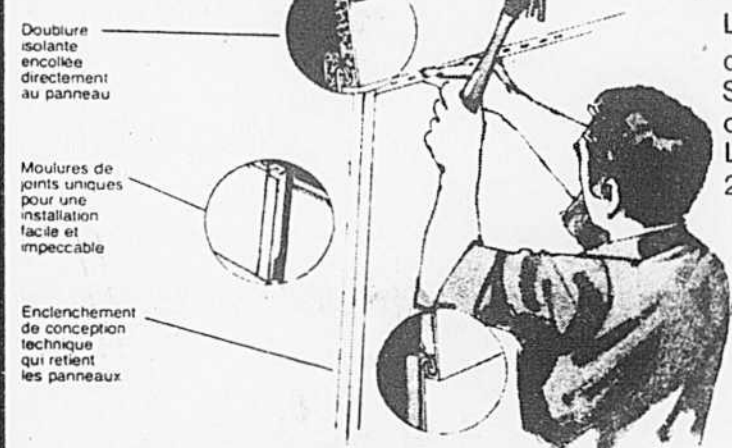
N'importe qui peut le poser
C'est si facile!

REVETEMENT EXTERIEUR HORIZONTAL D'ALUMINIUM BLANC

Le paquet contient 11 morceaux de 9" de large x 12" de long. Son contenu couvre 88 pieds carrés.

Le fini Luxaclad est garanti pour 20 ans.

\$7995
le paquet



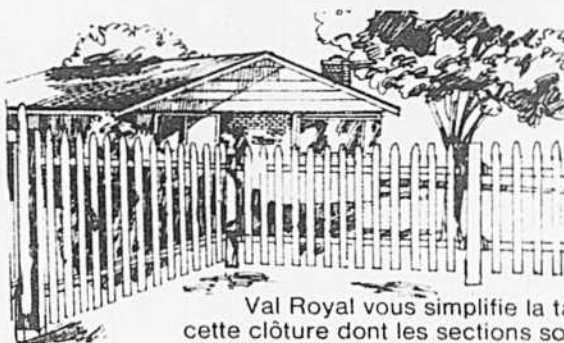
SOFFITE D'AERATION

Pour l'aération des avant-toits. Panneau d'aluminium blanc perforé. Dimension: 17" de large x 12'6" de long.

\$895
le panneau



CLOTUREZ-VOUS A BON PRIX...



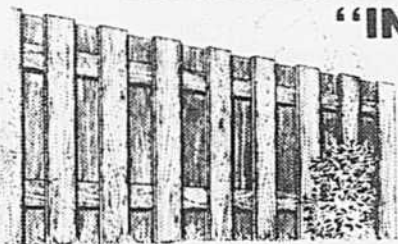
CLOTURE "VAL ROYAL"

Clôture en bois d'épinette. Section de 5' de haut x 8' de long.

\$995
la section

Val Royal vous simplifie la tâche en vous offrant cette clôture dont les sections sont déjà assemblées.

CLOTURE EN BOIS D'EPINETTE "INTIMITE"



\$1695
la section

Section non assemblée de 5' x 8' (On peut aussi obtenir cette clôture dans d'autres dimensions. Prix sur demande).

CLOTURE A MAILLE DE CHAÎNE



\$2995
le rouleau

— En acier recouvert de vinyle — Mailles de 2" — Rouleau de 48' de haut x 50' de long — Calibre = 11

CLOTURE DE METAL "LOISIR"



Section non assemblée disponible en blanc ou en brun. Une section de 5' de haut x 8' de large comprend:

— Deux (2) barres horizontales de 8' (brun seulement)
— Deux (2) poteaux de 8' de long. (brun seulement)
— Dix (10) panneaux de 5' de haut. (blanc ou brun)
(disponible sur demande seulement)

\$5995
la section

INSTALLATION:

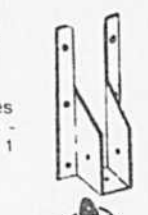
Val Royal s'occupe également de l'installation des clôtures. Téléphonez-nous pour obtenir une estimation gratuite.



TEINTURE "REZ"

Semi-transparentes - choix de teintes - en contenant de 1 gallon.

\$795
le gallon



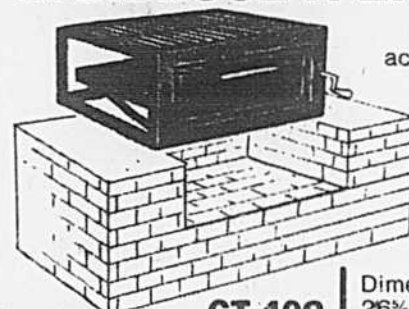
Chez VAL ROYAL,

on peut se procurer, pour des prix tout aussi bons, les produits nécessaires à l'installation et à l'entretien des clôtures, tels que:

— Pinceaux
— Préservatif pour le bois
— Moule cylindrique pour ciment
— Etrier servant à recevoir les poteaux horizontaux de 2" x 4" de votre clôture pour en faciliter l'installation
— Poteau de cèdre

BARBECUE A ENCASTRER

(briques, base et accessoires non compris)

Fini: émail noir
Gril: chromePT-500
(non illustré)

Dimensions:
12" de haut x
28" de large x
21" de prof.
\$9995

Dimensions: 12" de haut x 26" de large x 18" de profond.

\$6995

PANNEAUX ONDULES

"P.V.C."



Panneau de 26" x 96"

Couleurs disponibles:

blanc -
vert -
jaune -
orange.

\$299
le panneau

12 MAGASINS

NOS HEURES D'OUVERTURE:

Du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30
Les jeudis et les vendredis de 8h30 à 21h
Les samedis de 8h30 à 17h

BOUCHERVILLE: 100, rue Demuy
BROSSARD: 6200, boulevard Taschereau
CARTIERVILLE: 12200, boulevard Laurentien
MONTREAL: 7240, rue Waverly
MONTREAL-NORD: 11401, boulevard Pie-IX
POINTE-CLAIRE: 176, rue Cartier
VERDUN: 667, avenue Galt

BELOEIL: 155, Sir Wilfrid-Laurier
DRUMMONDVILLE: 314, rue St-Jean
TRACY: Parc Industriel Forest
SAINT-HYACINTHE: 2520, rue Dossaules
WATERLOO: 6064, rue Foster

467-3358
477-2911
743-3321
774-6454
539-2660

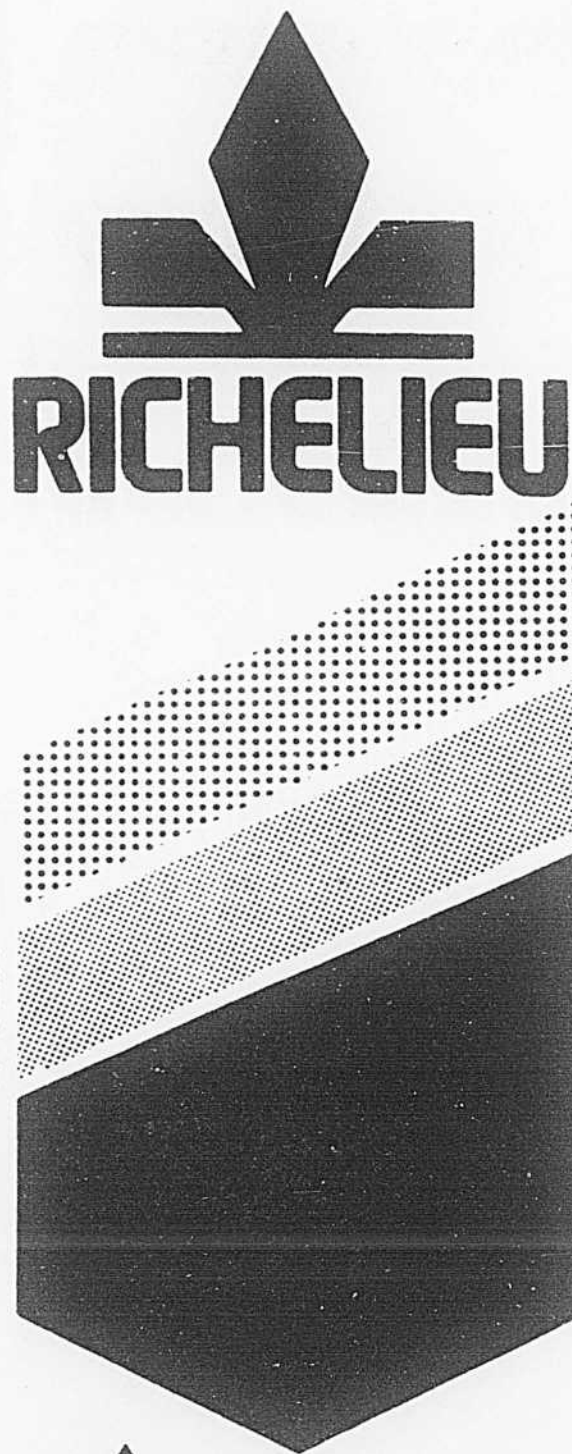
PRIX PAYEZ ET EMPOREZ

Comme les prix des matériaux annoncés dans cette circulaire sont réduits considérablement, ils ne s'appliquent que si vous emportez la marchandise. Un service de livraison est disponible avec léger supplément.



270-8111

SOLDE EN VIGUEUR JUSQU'AU 13 JUIN INCLUSIVEMENT



Boeuf Mérite

RELISH SUCRÉE HABITANT cont. 24 oz .88	POIS VERTS IDÉAL, No. 2 Canada Choix, bte 19 oz .58	JUS DE TOMATES LIBBY'S Canada Fantaisie, bte 19 oz .28	PAPIER-MOUCHOIRS SCOTTIES, blancs ou ass. 2 épaisseurs, bte 200F 2/1.00	NOURRITURE POUR CHATS MLLE MEW, saveurs variées, bte 6 oz 5/1.00
---	---	---	---	---

TOMATES ROUGES produit de la Floride cat. Canada No 1 gr. 6 x 7 lb .29	FRAISES FRAÎCHES importées des États-Unis Canada No 1 chopine .53	LAITUE "ICEBERG" produit de la Californie Canada No 1 gr. 24 ch. .55	CAROTTES FRAÎCHES en tiges produit des États-Unis paquet .43	CONCOMBRE ANGLAIS produit de l'Ontario Canada No 1 gr. moyen ch. .59
---	--	---	---	---

PRODUITS "RS"		
CORNICHONS ENTIERS À L'ANETH KOSHERS "RS" 32 oz .89	JUS MÉLANGÉ "RS" non sucré 48 oz .83	SOUPE CRÈME CHAMPIGNONS "RS" bte 10 oz .31
FARINE "RS" sac 5 lb .89 sac 10 lb 1.72	MARGARINE MOLLE "RS" disponible au Québec seulement cont. 4 lb 2.69 2 lb 1.49	SOUPE AUX LÉGUMES "RS" bte 10 oz .23
LAIT ÉVAPORÉ "RS" bte 16oz .46	BETTERAVES MARINÉES "RS" 24 oz .59	SOUPE AUX TOMATES "RS" bte 10 oz .22
LAIT EN POUDRE "RS" 3 lb 3.68	POIS VERTS ASS. "RS" Canada Choix, bte 19 oz .29	CAFÉ INSTANTANÉ "RS" 10 oz 5.79
JUS D'ORANGE "RS" non sucré 48 oz .92		CAFÉ MOULU RÉGULIER "RS" 1 lb 3.35
FÈVES AU LARD LIBBY'S brunes foncées 19 oz .59	SIROP DE MAÏS CROWN BRAND, 2 lb .69	CÉRÉALE CHEERIOS GENERAL MILLS bte 15 oz .99

PRIX EN VIGUEUR
JUSQU'AU 3 JUIN 1978

NOUS NOUS RÉSERVONS
LE DROIT
DE LIMITER
LES QUANTITÉS

A découvrir chez

***BIFTECK OU ROSBIF**
pointe surlonge
2.58 lb

***BIFTECK DE RONDE**
tranche entière
2.08 lb

***BIFTECK ATTENDRI**
2.58 lb

SOC DE PORC
roulé, fumé
METRO-RICHELIEU
2-3 lb
1.69 lb

SAUCISSES LA BELLE FERMIERE
1 lb.
1.49

JAMBON CUIT LA BELLE FERMIERE
tranché 6 oz.
1.29

BOEUF MERITE
LTÉE

* COUPE PROVENANT DE BOEUF CANADA, CATÉGORIE "A"

protège toute la saveur...

CHAMPIGNONS
RIVIERA
morceaux & tiges,
bte 10 oz
.68

SAUCE AUX TOMATES
HUNTS,
bte 7.5 oz
.19

PÂTÉ AU POULET

LA BELLE FERMIERE 8 oz. **.85**

PÂTÉ CHINOIS LA BELLE FERMIERE 2 lb. **2.75**

BOEUF FUMÉ
tranché
COORSH 2 oz. **4/1.59**

SAUCISSES FUMÉES
tout boeuf
COORSH 1 lb. **1.23**

SAUCISSE SALAMI
tout boeuf
COORSH 10 oz. **1.29**

DESSERT PARFAIT
COORSH 13 oz. **.59**

ALIMENTS SURGELÉS

LIMONADE CONCENTRÉ
CUDNEY,
6 oz
5/.85

GAUFRES
EGGO KELLOGG'S
régulières
11 oz. **.69**

VINAIGRETTE
KRAFT
italienne, coleslaw
8 oz. **.59**

CONFITURE AUX FRAMBOISES
KRAFT,
24 oz **1.69**

MÉLANGE À SAUCE
FRENCH:
B.B.Q., Hot Chicken,
Brune ch. **.31**

BEURRE D'ARACHIDES
SKIPPY
croquant ou
crèmeux 16 oz. **.99**

FROMAGE FONDU ÉCRÉMÉ
KRAFT 16 oz **1.39**

FROMAGE PARMESAN
KRAFT
rapé 4 oz. **.89**

BISCUITS
RITZ CHRISTIE,
16 oz **1.09**

BISCUITS
CADBURY
chocolat sandwich,
finger, gaufres 150 g **.69**

BISCUITS
VIAU:
Tartes aux fraises ou
framboises 16 oz. **.89**

REGLISSE VIAU
Lacets rouges 6 oz ch
cables rouges ou
noirs 8 oz. **.49**

VACHON:
Billots érable, carrés
feuilletés gelée
bte 6's **.99**

GÂTEAUX
STUART
bte fam. ass. **.79**

BISCUITS
DARE:
Mélanges favoris,
Croustille cannelle,
Variétés à la crème,
Délices à la
crème 370 g ch
Feuille
d'érable 340 g **.79**

YOGOURT
YOPLAIT
aux fruits 500 g **.79**

CÉRÉALE
QUAKER
CROQUE NATURE
rég. ou raisin-
dattes bte 900 g **1.89**

CRISTAUX
PRÉSIDENT
à saveur d'orange ou
raisin,
env. 3.4 oz ch. **.22**

BALAI
K60
magnétique ch **1.99**

VADROUILLE
À LAVER
IMPERIAL
cello 8 oz **1.99**

NETTOYEUR
À TOILETTE
DAINTY BOWL
régulier ou
pin 12 oz **1.09**

NOURRITURE
POUR CHIENS
DR. BALLARD'S
saveurs variées,
bte 15 oz. **.28**

NETTOYEUR
LIQUIDE
LESTOIL
28 oz **1.29**

ESSUIE-TOUIT
WHITE SWAN,
ass.
paquet 2 rouleaux **.99**

PAPIER
DE TOILETTE
SWAN'S DOWN,
ass.
paquet 4 rouleaux **1.09**

NOURRITURE
POUR CHIENS
KEN I BURGER
régulière ou
fromage 2 kg **2.59**

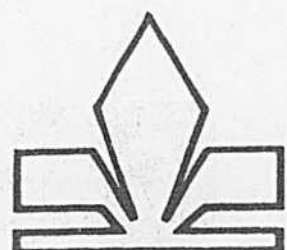
COUVERCLES
BERNARDIN
2 morceaux, 12s **1.01**

DISQUES
BERNARDIN,
pour jarre 12s **.47**

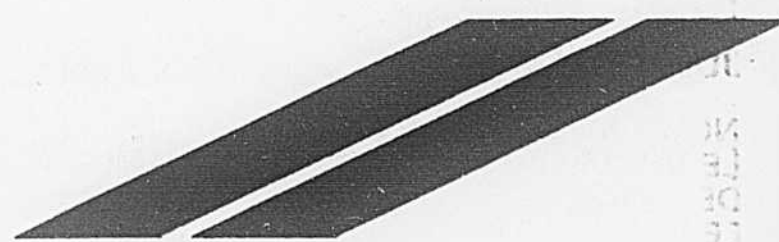
JARRE
MASON
16 oz **.27**

32 oz **.31**

64 oz **.37**



RICHELIEU





goineau-bousquet

super vente



\$85⁰⁰



QUI N'A PAS ▲ À DÉPENSER?

OU QUI NE L'AURA PAS BIENTÔT

VOICI

ce que nous vous offrons pour \$85⁰⁰

A votre choix:

VENEZ CHOISIR DANS NOTRE PÉPINIÈRE
DES ARBRES, PLANTES, POTS, ACCESSOIRES
DE JARDINAGE, POUR UNE VALEUR DE \$99.00
ET NE
PAYEZ QUE:

\$85⁰⁰

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX

POLITIQUE DE VENTE

- Tous ces spéciaux devront être payés comptant et emportés par le client.
- Aucune commande téléphonique.
- Ces prix sont applicables sur marchandises en magasin seulement.

Toutes ventes seront finales.

PEPINIERE

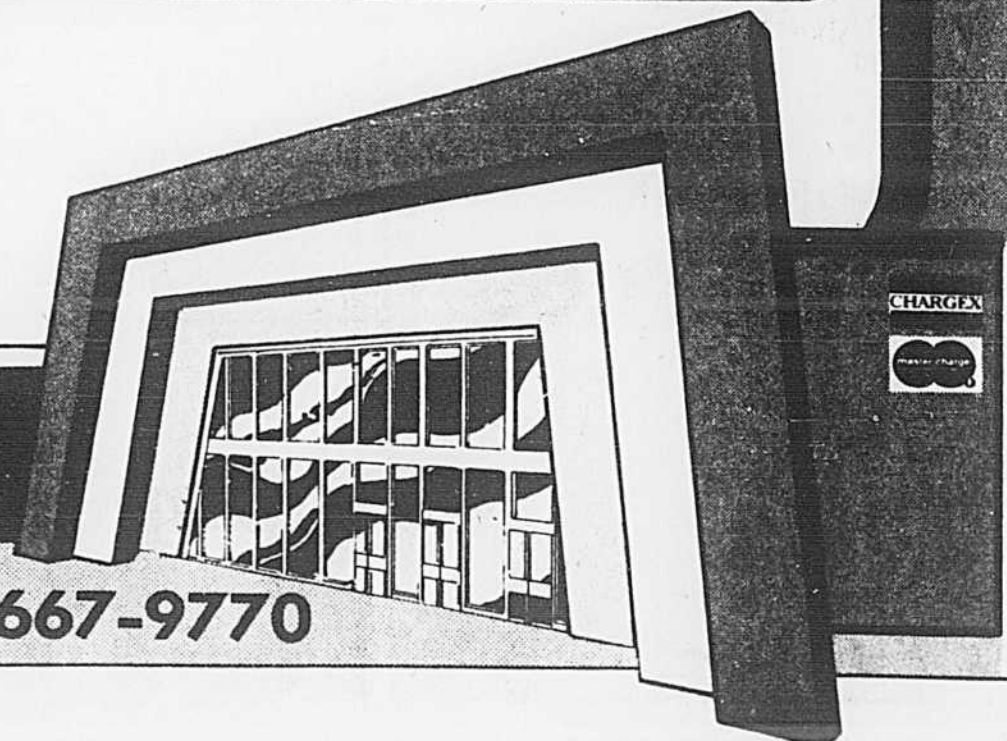


goineau-bousquet

LE PLUS GRAND CENTRE DE RÉNOVATIONS EN AMÉRIQUE

164, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval

667-9770



Un réservoir explose: quatre morts

TEXAS CITY, Texas (AP, Reuters, AFP, UPI) — Quatre personnes ont été tuées et 17 autres blessées, dont quatre gravement, dans l'incendie qui a suivi une série d'explosions hier matin dans une raffinerie de pétrole à Texas City, sur le golfe du Mexique.

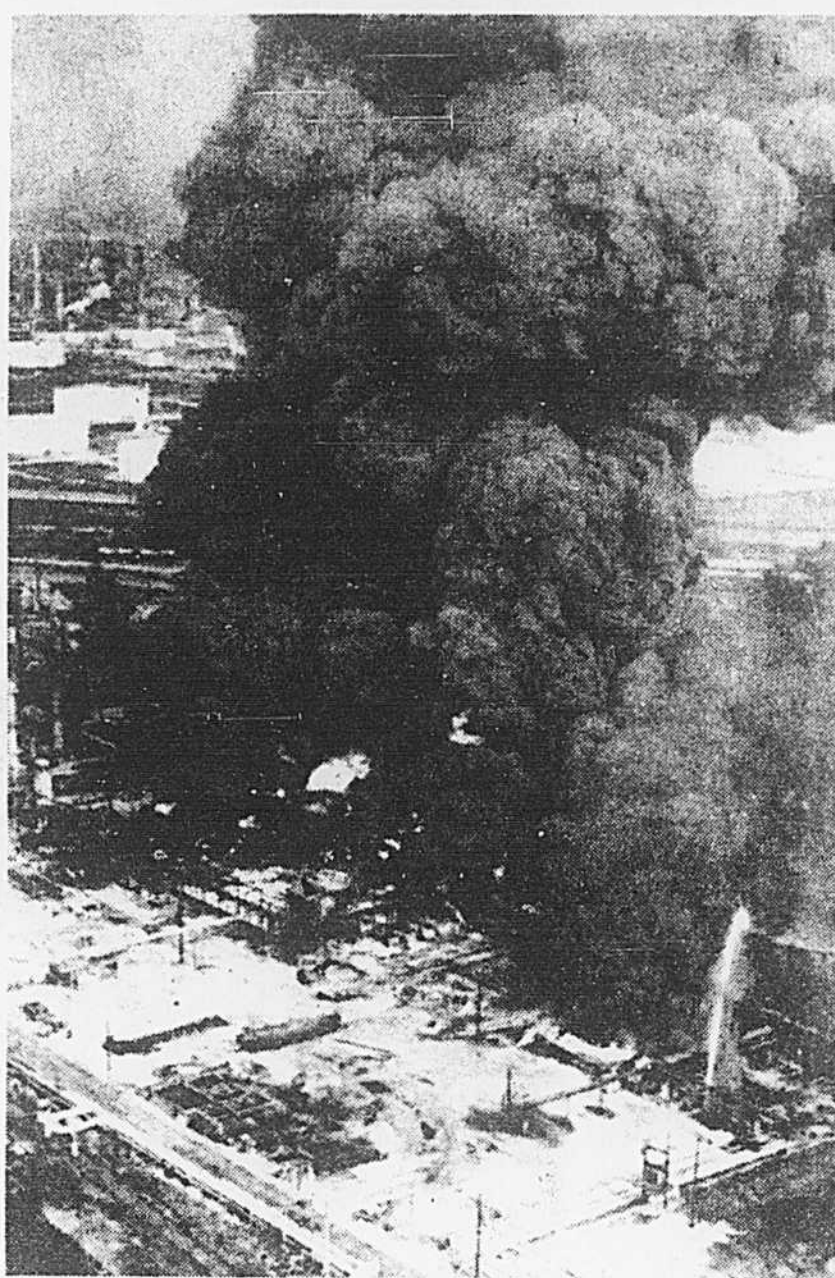
1500 personnes ont été évacuées des quartiers avoisinants mais le sinistre, s'il n'a pu être maîtrisé, a été circonscrit à la raffinerie.

Les personnes qui ont perdu la vie sont Carl Cope, 34 ans, et Joseph Bertrand, 59 ans, deux employés de la raffinerie, de même que Aaron Browning, un gardien, dont les corps ont été retirés des décombres. Un autre travailleur, Daniel Doré, 23 ans, est décédé dans un hôpital de Houston, où il avait été transporté par hélicoptère.

Un porte-parole de la raffinerie, propriété d'une coopérative agricole de la ville, a déclaré que tout semblait normal lorsqu'un réservoir a soudainement fait explosion. On ignore la cause du sinistre.

Un ingénieur de l'Amoco a révélé cependant que l'on était à installer une nouvelle unité de traitement à la raffinerie, ce qui fait habituellement augmenter les risques d'explosion.

Même si l'incendie avait été maîtrisé à l'aube, les réservoirs de 55,000 gallons qui avaient explosé ont continué de brûler toute la journée. On pouvait voir la fumée à Houston, à 45 milles de là.



On pouvait voir la fumée de Houston située à 45 milles de Texas City.

Iron Ore: les syndicats discutent de la reprise des négociations

SEPT-ILES (PC) — Un comité de coordination syndicale doit se réunir aujourd'hui à Schefferville pour discuter de la grève à l'Iron Ore qui en est à sa 12e semaine.

Les leaders des 17 syndicats des localités minières du Nord-Est québécois et du Labrador passeront probablement plusieurs jours à discuter des moyens à prendre pour inciter la compagnie à revenir à la table des négociations.

Les pourparlers sont au point mort depuis quelque temps et aucune nouvelle réunion des parties n'est prévue.

Environ 10,000 travailleurs ont débrayé à Schefferville, Sept-Îles, Gagnon, Fermont, Port Cartier, Labrador City et Wabush.

Quelque 2,000 employés d'industries connexes ont été mis à pied. Cette grève paralyse 75 pour 100 de l'industrie d'extraction du fer au Canada.

Des signes de tensions sont devenus apparents cette semaine alors qu'une pétition aurait circulé parmi les syndiqués des Métallurgistes d'Amérique afin de réclamer la tenue le plus tôt possible d'un vote secret sur les dernières offres de la compagnie.

Les négociateurs syndicaux ont rejeté l'offre plus tôt ce mois-ci.

Des rumeurs persistantes veulent cependant que les travailleurs de Labrador City soient prêts à régler le différend, quitte à laisser leurs collègues québécois résoudre leurs propres problèmes.

Vice-président des métallos au Québec, M. Clément Godbout a affirmé hier n'avoir pas entendu parlé de cette pétition et a émis

l'hypothèse qu'il pouvait s'agir d'une tactique de la partie patronale.

Une autre pétition exige que M. Brian Mulroney, président de la Société Iron Ore, cesse de faire des déclarations «inopportunes» et pose des gestes concrets pour accélérer le retour au travail.

M. Mulroney a déclaré que la dernière offre de la compagnie aux travailleurs de Labrador City était l'une des meilleurs dans l'industrie minière nord-américaine, puisqu'elle porterait le salaire annuel de \$21,000 à \$23,000.

Il n'y a eu aucun pourparler du côté québécois depuis le 8 mai.

Entre-temps, une réunion des hommes d'affaires de Sept-Îles, prévue pour lundi soir dernier afin de discuter des solutions possibles à ce conflit qui cause des torts immenses à l'économie régionale, a été annulée.

Organisateur de la rencontre, le maire Jean-Marc Dion, a déclaré hier qu'un comité de coordination des hommes d'affaires s'entre-tiendrait tout d'abord en privé avec les représentants de la compagnie et le syndicat.

La CALPA: la première classe ou la grève!

TORONTO (UPI) — L'Association canadienne des pilotes de ligne se propose de demander à ses membres de l'autoriser à déclencher une grève contre la société Air Canada, par suite du refus de cette dernière de permettre à certains membres d'équipage de se déplacer en première classe en allant prendre charge d'un avion.

M. Roger Burgess-Webb, porte-parole de la CALPA, a précisé que des bulletins de vote allaient être envoyés cette semaine et que le vote des quelque 1,500 membres de l'association employés par Air Canada pourrait être compté dans trois semaines environ.

Le litige porte sur une ordonnance de 1971 par laquelle Air Canada autorisait les pilotes ainsi

que les copilotes et seconds officiers à se déplacer en première classe lorsqu'ils sont de service mais entre deux missions.

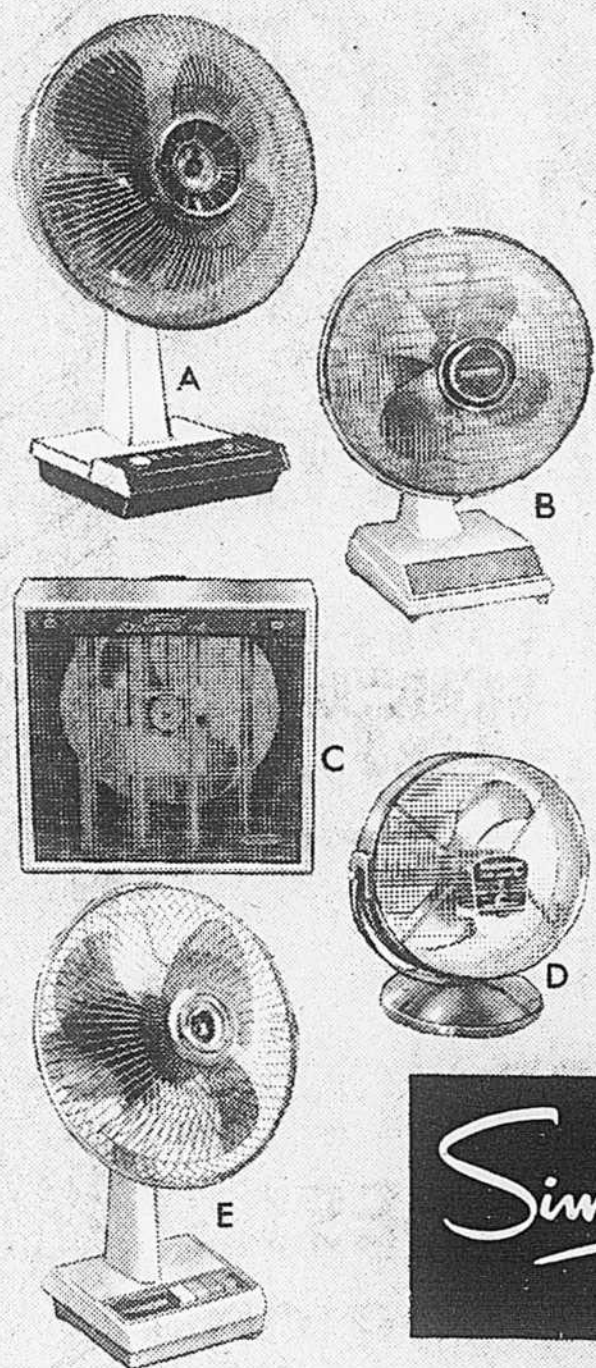
Air Canada a mis fin à cette pratique l'an dernier pour tout son personnel à l'exception des commandants de bord, en faisant valoir que les passagers de première classe — qui paient environ une fois et demie le tarif de classe économique — s'objectaient à voyager en compagnie des équipages. La compagnie a souligné que ce privilège pouvait être retiré à tout moment après expiration du contrat de 1971.

Toutefois, les pilotes affirment que l'ordonnance lie Air Canada au même titre que toute clause contractuelle.

ça c'est une

aubaine

SPÉCIAL
TRANS-COMPAGNIE
SIMPSONS



un ventilateur électrique pour être à l'aise!

A. Ventilateur oscillant "Electrohome". Modèle à Prix Simpsons. Opération puissante et silencieuse, inclinable de haut en bas, se transforme en jet droit. Contrôle à 4 touches piano à boutons-poussoir. 4 pales plastiques 12" avec protecteur de lame amovible. Base piedestal plastique. Modèle 7612-0.

3999

A1. Modèle 3 vitesses à contrôle coulissant avec 3 pales 16" (non représenté). Modèle 7616-0.

5698

A2. Modèle à 2 vitesses avec 3 pales 8" (non représenté). Modèle 7608-0.

2698

B. Ventilateur oscillant "Torcan" 2 vitesses. Modèle oscilla 10" avec réglage d'inclinaison, grille de sécurité plaquée chrome. Moteur à autoprotection de surchauffe. Environ 12" x 18 1/2" x 9". Base plastique. Modèle 1138.

2999

C. Ventilateur oscillant 2 vitesses "Seabreeze". Modèle 12" à opération silencieuse avec grille protectrice. Volets oscillant orientant l'air dans toutes les directions. Puissant moteur pour circulation d'air efficace. Environ 15" x 15" x 8". Modèle 5072.

3999

D. Ventilateur 10" "Seabreeze" à jet d'air droit. Modèle à pales entièrement recouvertes pour la sécurité des enfants. Modèle inclinable à n'importe quel angle, jusqu'à 90°. Commutateur marche-arrêt. Environ 12" x 13" x 8". Modèle 2270A.

2999

E. Ventilateur oscillant "V Air" 3 vitesses. Puissant et efficace opération. Modèle 12" inclinable de haut en bas, se transforme en jet d'air droit. Contrôle à 4 touches piano à boutons-poussoir. 3 pales en plastique bleu. Base piedestal plastique. Modèle V126.

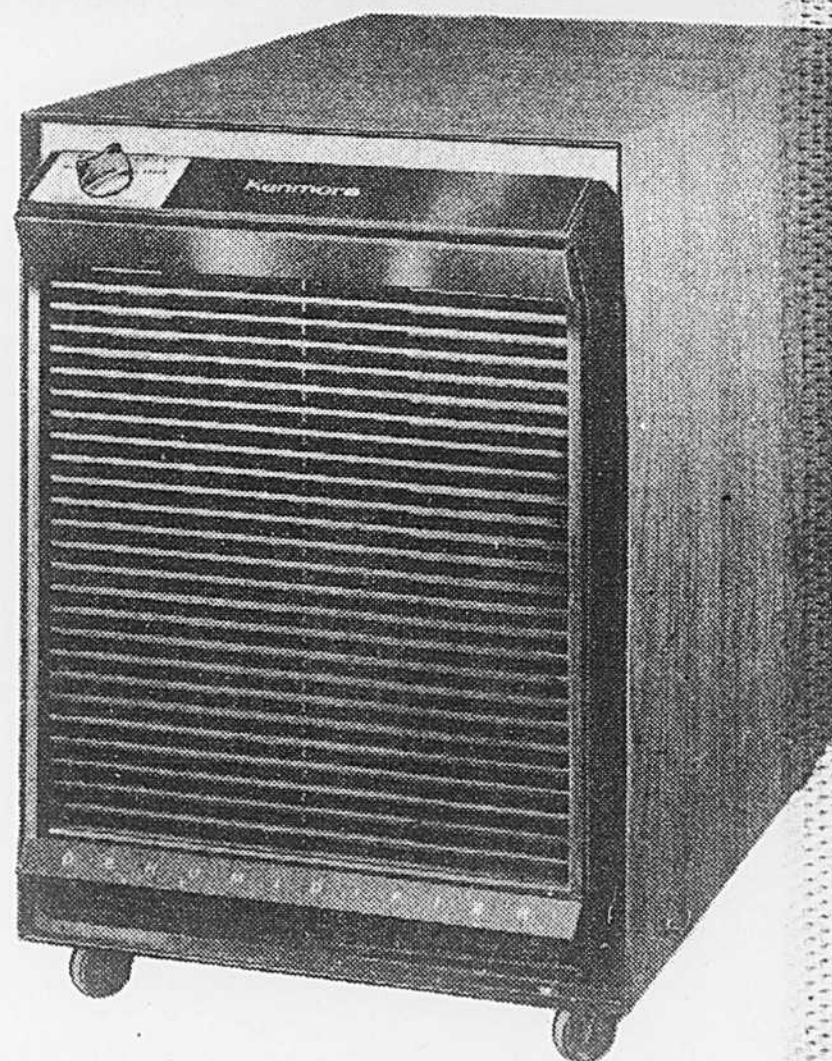
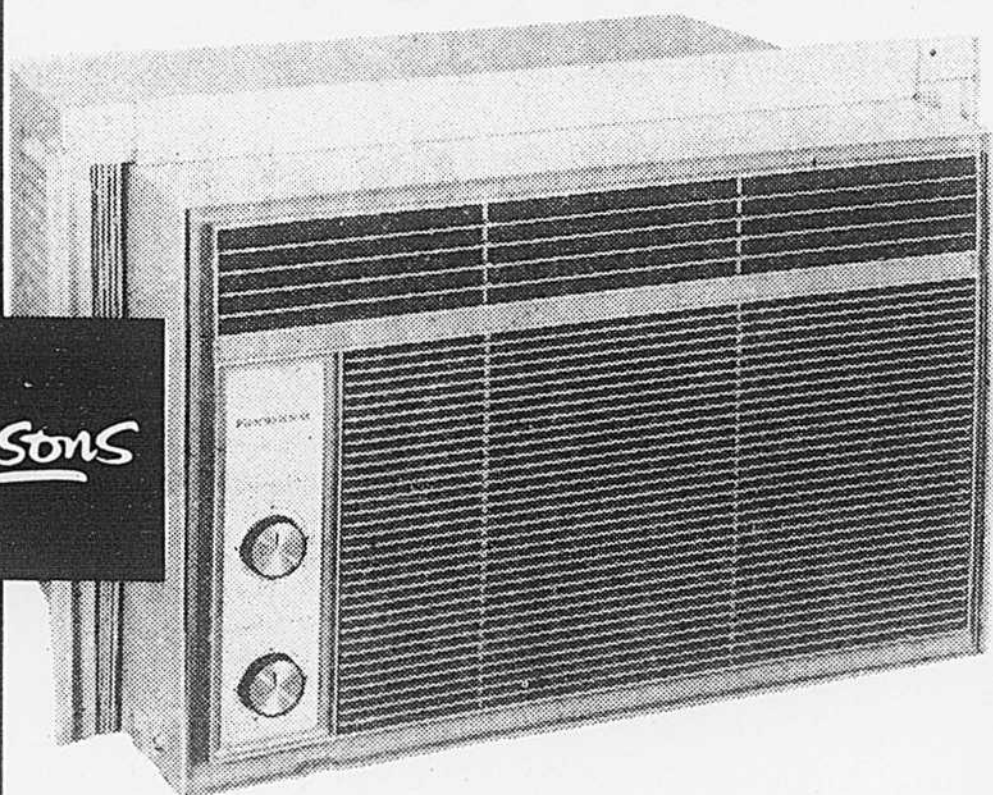
3699

E1. Ventilateur 16" (non représenté) modèle V166.

5499

Rayon 426, au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.



conditionneurs d'air et déshumidificateurs pour un été au frais!

conditionneur d'air 6000 BTU "Kenmore" avec thermostat automatique

déshumidificateur "Kenmore" avec humidistat à contrôle automatique

Spécial
Trans-Compagnie

249⁹⁸

Spécial
Trans-Compagnie

184⁹⁸

• Conditionneur d'air 2 vitesses déshumidifiant et rafraîchissant l'air pour une atmosphère saine!

• Thermostat automatique maintenant le degré de température désiré; filtre captant poussière et pollen.

• Enlève jusqu'à 20 chopines E.U. d'excès d'humidité par jour (basé sur 26° Celsius 60% d'humidité relative).

• Dispositif automatique empêchant la formation de givre sur les serpentins.

• Rafraîchit surface jusqu'à 220 pi. ca. Déshumidifie jusqu'à 43 chopines E.U. par jour (basé sur 26° Celsius, 50% d'humidité relative).

• Panneaux latéraux genre accordéon réglables pour s'adapter aux fenêtres à charnière jumelée 22" à 38" de largeur. S'utilise sur courant domestique régulier.

• Humidistat maintenant le degré d'humidité relative au niveau désiré; arrêt automatique prévenant le trop plein du tuyau d'écoulement.

• Coffret acier robuste au fini similinoyer, sur roulettes. Environ 12" x 20 1/2" x 17 1/2". Modèle 87200.

En vente maintenant et jusqu'au mercredi 7 juin jusqu'à épuisement du stock.

Rayon 430 au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Antonio Flamand: jugement prononcé aujourd'hui

ROUYN (PC) — C'est aujourd'hui que l'ancien député de l'Union nationale et ex-candidat du Parti québécois aux élections de 1973, M. Antonio Flamand, connaîtra son sort sur dix chefs d'accusation d'atteinte à la pudeur sur la personne de sept adolescentes.

Le juge Mark Dubé, de la Cour provinciale, donnera lecture de son jugement au Palais de justice de Rouyn où se sont déroulées les audiences du procès de l'accusé, en janvier dernier.

S'il est déclaré coupable, M. Flamand est passible d'une peine maximum de cinq années d'emprisonnement par chef d'accusation.

Les actes que le ministre public lui reproche se seraient produits vers la fin de 1973 ou plus tard alors que M. Flamand dirigeait la Maison Rouyn-Noranda, une institution de rééducation pour jeunes.

Un coup monté

Dans sa défense, l'avocat Guy Bertrand a tenté de démontrer que son client a été victime «d'un coup monté» de la part de la police et de certains autres personnages de la région de Rouyn-Noranda dans le but de chasser M. Flamand du Nord-Ouest et de l'écarter à tout jamais de la vie publique.

Le juge Dubé aura à se prononcer sur les dix chefs d'accusation mais, au terme du procès de janvier, le procureur de la Couronne, Me Jean Morin, avait indiqué qu'il n'insistait pas sur huit chefs, étant donné que les plaignantes avaient nié en cour les déclarations assermentées qu'elles avaient signées devant des policiers contre la conduite de l'accusé.

Deux jeunes filles ont par ailleurs, maintenu leurs accusations jusqu'à la fin.

Quant à M. Flamand, il a rejeté avec force les accusations portées contre lui dans un témoignage de cinq heures.

Procès tumultueux

Toute cette affaire de moeurs, qui a fait couler beaucoup d'encre dans le Nord-Ouest, avait donné lieu à des scènes pénibles au prétoire dans un premier procès, en juillet et août 1977.

Le juge Charles Quimper avait eu maille à partir d'abord avec le public réuni dans la salle d'audiences et avec l'accusé et son avocat.

M. Flamand n'avait pas pris l'attitude du magistrat à son endroit et, après quelques jours de tension et d'échanges de propos aigres-doux, l'accusé avait retiré sa confiance en l'impartialité du juge.

Sur demande de Me Bertrand, le président du tribunal s'est désisté et a ajourné le procès à une date ultérieure mais non sans avoir auparavant condamné M. Flamand à deux jours de prison pour outrage au tribunal.

Reprise du procès

En janvier dernier, les audiences reprenaient sous la présidence du juge Dubé, de Rimouski.

Dans un climat beaucoup plus serein, Me Morin se contenta de déposer les témoignages de la poursuite entendus l'été précédent tandis que Me Bertrand entretenait la défense de son client en faisant défilier une trentaine de témoins.

Après deux semaines d'audience, le juge Dubé prit la cause en délibéré jusqu'au 31 mai.

BREVETS D'INVENTION

Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

Marques de commerce
Dessins de fabrication en tous pays
2100, rue Drummond, Montréal
Téléphone 288-2152
H3G 1X3

SIMPSONS
PENSE A VOUS!
PENSEZ À
SIMPSONS!

Simpsons

FAITES VOS
EMPLETTES
BIEN AU FRAIS
CHEZ SIMPSONS



partez du bon pied avec «Tender Tootsies»

Vous apprécierez à coup sûr le confort et l'aisance avec laquelle vous marcherez, un fois chaussée de souliers «Tender Tootsies». Modèles

aspect cuir à talons moyens ou compensés. Pointures 6 à 10 avec 1/2 pour dames.

A. «Day Dreams», #2103. Sandale à talon compensé, courroie réglable et semelle aspect crêpe. Tan ou biche (beige). **Prix Simpsons \$13**

B. «Dream 'N'», #797. Fourreau à empeigne mocassin à garniture, talon compensé et semelle aspect crêpe. Hickory (tan) ou marine. **Prix Simpsons \$13**

C. «Lady Lover», #9357. Escarpin genre fourreau à talon moyen. Surtan, blanc, noir ou jasmin (ivoire). **Prix Simpsons \$12**

D. «Smilin' Comfort», #9358. Escarpin genre fourreau à empeigne mocassin, talon moyen et semelle de crêpe. Tan ou noir. **Prix Simpsons \$14**

Rayon 276, au deuxième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.
VENEZ EN PERSONNE, ÉCRIVEZ... OU COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

RABAIS 10%

DEMAIN JEUDI SEULEMENT SUR NOTRE STOCK* ENTIER DE TÉLÉVISEURS-COULEUR, STÉRÉOS, MODULAIRES STÉRÉOS CONSOLES ET UNITÉS HAUTE-FIDÉLITÉ

• En ville

• Fairview

• Les Galeries d'Anjou

• Le Carrefour Laval

POUR UN JOUR SEULEMENT, JEUDI LE 1er JUIN 1978

Vous pourrez acheter, à prix réduits de 10%, des téléviseurs-couleur, des stéréos consoles ou modulaires, des unités haute-fidélité provenant de notre stock régulier. Quelques modèles d'étalage, quelques-uns de notre entrepôt. Surveillez les étiquettes rouge et blanche dans le rayon des appareils de divertissement aux 4 magasins Simpsons... et profitez de cette vente!

* Ne s'applique pas aux articles en vente durant la Ronde d'aubaines estivales Simpsons.

Rayon 395, au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

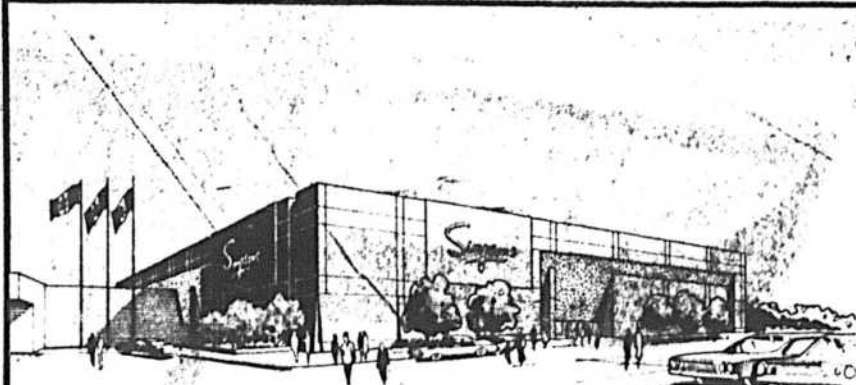
Pour achat en personne seulement

POUR 3 JOURS SEULEMENT au magasin SIMPSONS à LAVAL
NE MANQUEZ PAS LES

SOLDDES

DANS TOUS LES RAYONS DU
MAGASIN SIMPSONS AU CARREFOUR LAVAL
JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, les 1er, 2 et 3 JUIN

Vous y trouverez une foule d'aubaines pour vous, votre famille et votre foyer.
En vente jusqu'à épuisement du stock.



LE CARREFOUR LAVAL